

COMPTE RENDU IN EXTENSO

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

19 ET 20 DECEMBRE 2019

(2EME JOURNÉE)

(MANDATURE 2018-2021)





QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2019
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 19 e 20 DICEMBRE DI U 2019
REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019

S O M M A I R E
Journée du 20 DECEMBRE 2019

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n^u 399 : Centru d'Arte Pulifonica - Missione Voce di Corsica :
 prugettu d'attività « Indià u cantu »**

**Rapport n^o 399 : Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica :
 projet d'activités « Indià u cantu »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif 11

DISCUSSION GENERALE 14

VOTE du rapport 19

**Raportu n^u 412 : Cuntinuità è sviluppu di l'operazione libru è lettura da
 u publicu giovanile nantu à l'inseme di u territoriu : « leghje eleghje - lire
 élire » è « una nascita, un libru - une naissance, un livre »**

**Rapport n^o 412 : Poursuite et développement des opérations livre et lecture
 en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire : « leghje eleghje - lire
 élire » et « una nascita, un libru - une naissance, un livre »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif	19
VOTE du rapport	22
Raportu n° 425 : Acquistu d'un opera di Matisse - Fondu Patrimoniu.	
Rapport n° 425 : Acquisition d'une œuvre de Matisse.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	22
DISCUSSION GENERALE	24
VOTE du rapport	29

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 424 : A ricerca in Corsica	
Rapport n° 424 : La recherche en Corse - Etat des lieux et perspectives	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	30
DISCUSSION GENERALE	35
VOTE du rapport	38

INNUVAZIONE / INNOVATION

Raportu n° 415 : Creazione di CORSICALAB, u laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 415 : Création du CORSICALAB, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	39
DISCUSSION GENERALE	45

VOTE du rapport**49****RISORSE UMANE/ RESSOURCES HUMAINES**

Raportu n° 396 : Armunizazioni di i reguli di gistioni chì s'appiegani à u parsunali in u quattru di criazioni di a CdC/ Tempu di travaddu

Rapport n° 396 : Harmonisation des règles de gestion applicables au personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse / Temps de travail

Présentation du rapport du Conseil exécutif **50**

DISCUSSION GENERALE **53**

VOTE du rapport **64**

Raportu n° 397 : Missa à dispusizioni di parsunali di a CdC pressu à a MDPHCC

Rapport n° 397 : Mise à disposition de personnel de la CdC auprès de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif **64**

VOTE du rapport **64**

Raportu n° 402 : Cunvinzioni d'auturizzazioni d'assenza d'aghjenti di a Cullittività di Corsica pà intarvinzioni di succorsu fatti à titulu di a SNSM

Rapport n° 402 : Convention d'autorisation d'absence d'agent(s) de la Collectivité de Corse, pour les interventions de sauvetage conduites au titre de la SNSM

Présentation du rapport du Conseil exécutif **65**

VOTE du rapport **65**

Raportu n° 403 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u sindicatu mistu di u gran situ « Conca d’Oru, Vignetu di Patrimoniu - Golfu di San Fiurentu »

Rapport n° 403 : Mise à disposition d’un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site « Conca d’Oru, Vignoble de Patrimoniu - Golfe de San Fiurentu »

Présentation du rapport du Conseil exécutif 66

VOTE du rapport 67

Raportu n° 404 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale di l’accessu à u dirittu di u Cismonte

Rapport n° 404 : Mise à disposition d’un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Conseil Départemental de l’Accès au Droit de Haute-Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 67

VOTE du rapport 68

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Raportu n° 388 : Mudifica di u muntante di a cunvenzione cù l’Associu « Prividanza di l’anziani cunsiglieri ghjenirali di u Pumonte »

Rapport n° 388 : Modification du montant de la convention avec l’Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud »

Présentation du rapport du Conseil exécutif 68

VOTE du rapport 69

Raportu n° 386 : Missa à dispusizioni gratisi di un scagnu situatu in PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) da a Cumunità di Cumuni di u Sartinesi Valincu Taravu à u binifiziu di a Cullitività di Corsica - Puteri datu à u Prisedenti di u Cunsigliu isicativu di Corsica di firmà a cunvinzioni

Rapport n° 386 : Mise à disposition à titre gratuit d'un bureau sis à PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) par la Communauté de Communes du Sartinesi-Valincu-Taravu au profit de la Collectivité de Corse - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Présentation du rapport du Conseil exécutif 69

VOTE du rapport 70

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITE

Raportu n° 405 : Chjusura di i bugetti annessi, Parcu stradali, Ciucciaghja Letizia, Bagni de Petrapola

Rapport n° 405 : Clôture des budgets annexes, Parc de la Voirie, Crèche Letizia, Bains de Petrapola

Présentation du rapport du Conseil exécutif 71

VOTE du rapport 72

Raportu n° 408 : Dicisioni mudificativa n° 2 Laboratoriu d'analisi Pumonti

Rapport n° 408 : Décision modificative n° 2 Laboratoire d'analyses Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif 73

VOTE du rapport 73

Raportu n° 410 : Custituzione di pruviste à u bugettu supplementariu 2019

Rapport n° 410 : Constitution de provisions au budget supplémentaire 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif 74

DISCUSSION GENERALE 74

VOTE du rapport 78

Raportu n° 411 : Ripresa nanta a pruvisione

Rapport n° 411 : Reprise sur provision Budget supplémentaire 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif 79

VOTE du rapport 79

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 419 : Aghjustu a u mercatu conclusu tra a Cullettività di Corsica è l'associu « Inseme » pà a messa in ballu di u numeru verde, numeru d'urganza pà i spiazamenti medicali

Rapport n° 419 : Plage horaire du numéro vert d'urgence pour les déplacements médicaux de 5H à 23H.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 79

DISCUSSION GENERALE 80

VOTE du rapport 85

MUZIONE / MOTIONS

N° **2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse.**

REPORTEE **86**

N° **2019/O2/099** déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Enfouissement du réseau haute tension à Aiacciu.**

Présentation de la motion **86**

DISCUSSION GENERALE **88**

AMENDEMENTS **88**

VOTE de la motion **89**

N° **2019/O2/101** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Habitat participatif.**

Présentation de la motion **90**

DISCUSSION GENERALE **91**

VOTE de la motion **95**

N° **2019/O2/103** déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine Orientale et la Castagniccia.**

Présentation de la motion **95**

DISCUSSION GENERALE **96**

AMENDEMENTS **96**

VOTE de la motion **98**

N° 2019/E4/105 déposée par M. François BENEDETTI, Mme Pascale SIMONI et M. Francis GIUDICI : **Demande d'implantation d'un hôpital public local en Plaine Orientale. (Avec débat).**

Présentation de la motion	99
DISCUSSION GENERALE	102
VOTE de la motion	110

N° 2019/E4/106 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Motion de soutien au peuple Kurde.**

Présentation de la motion	110
DISCUSSION GENERALE	111
VOTE de la motion	112

N° 2019/E4/107 déposée par MM. Romain COLONNA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Développement de l'économie circulaire en Corse.**

Présentation de la motion	113
DISCUSSION GENERALE	115
VOTE de la motion	118

N° 2019/E4/108 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Etude de la DGCCRF relative à la situation de la distribution des carburants en Corse.**

Présentation de la motion	118
VOTE de la motion	120

N° 2019/E4/109 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Politique d'enseignement de la langue corse dans le premier degré.**

Présentation de la motion	120
----------------------------------	------------

DISCUSSION GENERALE	121
AMENDEMENTS	122
VOTE de la motion	125

N° 2019/E4/111 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Ratification pleine et entière de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et levée des réserves.**

Présentation de la motion	126
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE de la motion	128

N° 2019/E4/110 déposée par le groupe « Andà per Dumane » : **Enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année.**

Présentation de la motion	129
DISCUSSION GENERALE	130
AMENDEMENTS	139
VOTE de la motion	140

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. M. et Mmes les coprésidents de l'Exécutif, que voulez-vous que nous appelions comme rapport ? La culture ? C'est un bon choix.

C'est Josépha GIACOMETTI qui va les présenter.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 399** : Centru d'Arte Pulifonica - Missione Voce di Corsica : prugettu d'attività « Indià u cantu ».

* **Rapport n° 399** : Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica : projet d'activités « Indià u cantu ».

Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président. En quelques mots, je vais essayer de faire une présentation rapide, mais pour autant complète puisque c'est un rapport important, puisqu'il s'agit de la relance – enfin - réelle du centre d'art polyphonique de Sartè...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, il y a un bourdonnement qui est tout à fait insupportable, je vous demande d'écouter la Conseillère exécutive, ce qu'elle nous dit est très intéressant et très important.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Donc, je le disais, un rapport important puisqu'il s'agit et pour les plus anciens dans cette Collectivité, vous avez suivi les différents épisodes du centre d'art polyphonique de Sartè, il fallait lui redonner un contenu, il fallait y mettre des activités.

Nous avons choisi durant ces derniers mois, et je l'avais présentée il y a quelque temps, une méthode de concertation avec l'ensemble des acteurs culturels, avec en tout cas beaucoup d'acteurs culturels, qui nous a menés à proposer un projet que j'avais présenté il y a quelques mois, et qui est rentré dans sa phase effective dès le dernier trimestre de cette année...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, mais là c'est insupportable ! On n'entend plus Josepha GIACOMETTI, s'il-vous-plaît.

Mme Josepha GIACOMETTI

Donc, avec les premières actions.

Alors, je voudrais déjà en quelques mots saluer l'action des services, de la DGA bien sûr, Laetitia PEKLE, des agents du CAP sous la direction de Jean-Marc JONCA, Jean-Charles SECONDI et de M. PAOLI et l'ensemble des services puisqu'ils se sont beaucoup investis ces derniers mois, ils ont fait le tour de Corse pour concerter les différents acteurs culturels. Et je voudrais aussi saluer les acteurs, les artistes qui se sont mobilisés et qui ont participé à la relance du Centre d'Art Polyphonique en faisant... Je l'espère, en tout cas ce sont les premiers pas, ces actions seront très certainement perfectibles, nous allons continuer la concertation. J'ai lu avec attention l'avis du CESEC, il est favorable, et il y a un certain nombre de demandes, notamment quant aux statuts du CAP ; il y a un certain nombre de demandes quant à la concertation nécessaire à maintenir, puisque celle qui a présidé à l'élaboration de ce travail a été saluée ; il a été demandé notamment que cette concertation soit poursuivie, je n'y vois qu'avantage bien évidemment.

Donc, toutes ces questions restent ouvertes.

La relance du centre elle s'accompagne aussi, et c'est signalé au rapport par l'ouverture de postes, que vous aviez d'ailleurs validée, et qui dotera l'équipe d'une partie pédagogique et artistique qui est indispensable à la conduite d'un centre d'art polyphonique.

Je crois que vous avez pu suivre aussi peut-être pour certains les différentes revues de presse, les différents articles qu'il y a eu ces derniers temps sur la relance du centre, avec ce que l'on a appelé « A scelta artistica », qu'a inauguré FELI, qu'a poursuivi A FILETTA, Pierre GAMBINI mais également Bertrand CERVERA et Léa ANTONA, différents artistes qui se sont livrés à des échanges avec le public.

Mais aussi, une partie sur la question vocale et la question de la voix, puisqu'il ne faut pas oublier aussi la vocation de ce centre d'art

polyphonique qui est d'accompagner à la formation, à l'éducation, à la transmission, à l'émergence et à la promotion.

C'est un outil au service des acteurs culturels, c'est un outil au service de l'éducation, puisque vous voyez que différentes actions sont prévues dans ce domaine, que différents axes qui ont été retenus, donc je disais : éducation, formation, transmission, émergence et promotion.

Des thématiques de travail ; différentes tables rondes qui seront organisées en collaboration également avec l'Università di Corsica dès janvier où nous concerterons également et encore les acteurs pour toujours améliorer et toujours rendre plus efficient l'action que nous voulons mener, puisque c'est un outil de la collectivité.

Je le disais, centre d'art polyphonique, que nous avons voulu aussi repositionner sur la question des pratiques traditionnelles, de la transmission de ces pratiques, mais aussi de la confrontation de ces pratiques avec des nouvelles influences vocales et musicales.

Donc, c'est vraiment un outil que doivent s'approprier, et c'est le défi que nous nous sommes lancés, nos acteurs culturels et s'en servir eux-mêmes pour aller également vers l'excellence vers laquelle ils tendent toujours.

Et, ces premiers échanges aussi ont vu un public revenir dans les murs du centre d'art polyphonique et c'est plutôt de bon augure, dans une ville au cœur de la Corse qu'est Sartè, avoir en plein hiver plus d'une centaine de personnes qui viennent assister à un échange avec des artistes, c'est toujours très positif.

Alors je le disais, nous allons poursuivre le travail puisque vous avez vu que la matrice générale du rapport décline une vingtaine d'actions dont les intitulés sont significatifs, ce ne sont pas seulement des mots, comme « Amparera », « L'Orma di l'Usu », « A Stampa di l'Usu », qui sont deux perspectives en lien étroit. Et, ces dispositifs sont imaginés comme un cursus dédié et spécialisé dans le patrimoine vocal traditionnel.

Donc c'est un travail qui a débuté il y a quelques mois, qui doit se poursuivre. Déjà 17 actions, je le disais, qui ont été organisées ce dernier trimestre avec des stages, puisque nous n'oublions pas aussi la vocation du centre, il y avait une volonté de lancement avec « A scelta artistica », et il y a

maintenant avec l'équipe pédagogique qui sera renforcée, des stages, des master class, des conférences, des rétrospectives d'artistes. Nous avons pu voir un premier intérêt manifesté qui est encourageant.

Nous avons voulu concevoir le centre d'art polyphonique tel qu'il doit l'être pour notre Collectivité, en tout cas tel que nous le pensons, je l'ai dit, au service du territoire, donc une adhésion indispensable que nous allons continuer à poursuivre avec ces rencontres avec l'ensemble des acteurs.

Un objectif de tendre vers l'excellence, de tendre vers la formation et un pivot, se servir d'un de nos outils comme un pivot de notre politique dans ce domaine et décliner toujours ces actions.

Donc voilà en quelques mots les perspectives, les perspectives pour 2020 aussi, un travail avec les artistes et nos jeunes artistes émergents, pour les accompagner dans leur processus et dans leur promotion, une sorte, après le « Riacquistu », de « Mossa nova », à laquelle nous devons nous atteler, en tout cas, à notre niveau.

Ùn n'avemu micca da cantà à a piazza di quelli chì cantanu, mais nous espérons les accompagner au mieux, en étant toujours, comme toute œuvre que nous menons, toujours perfectibles et toujours ouverts à la discussion et à l'échange avec l'ensemble des acteurs ; échange auquel je ferai savoir à cette Assemblée les différentes tables rondes qui auront lieu et auxquelles vous serez bien sûr également conviés à participer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission développement. C'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Il n'y a pas de rapport de la commission développement, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Non, il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu, Mme DENSARI s'est interrogée sur l'absence de montants financiers dans ce rapport.

Les services ont répondu que le budget proposé était de 100 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement.

Mme PEDINIELLI s'est interrogée sur la possibilité d'élargir ce projet à l'Alta Rocca et de prévoir un travail en partenariat avec le Centre dans cette région.

Les services ont souligné que la médiathèque de Sartène était un outil de la direction de la culture et ont indiqué que le projet du CAP était un projet de territoire et précisé que toutes les actions liées étaient en partenariat.

Les services ont précisé que tous les agents du centre d'établissement travaillent en partenariat avec tous les acteurs potentiels au niveau culturel et sur l'ensemble du territoire.

J'ai souligné qu'au-delà des territoires, le Centre d'Art Polyphonique était un outil utile et efficient pour la Corse. Et me suis interrogée sur le manque de communication sur ce centre et cet outil de développement.

Les services ont indiqué qu'effectivement le centre n'avait de panneaux d'affichage publicitaires mais qu'il était présent sur les réseaux sociaux tels qu'Instagram et Facebook.

Les services ont souhaité préciser que toutes les actions proposées étaient issues des réflexions du terrain.

Je me suis également interrogée sur la possibilité de cette commission d'émettre une proposition à l'Assemblée de Corse, proposition relative à l'attribution de marchés de lignes scolaires, qu'elles soient insérées dans le cahier des charges, dans les prévisions des sorties pédagogiques et prises en charge par la Collectivité afin que les écoles et les collèges puissent aller, elles aussi, même si elles sont loin de la région, profiter de cet outil culturel extrêmement efficient.

Les services ont expliqué que dans un premier temps, et dans le cadre expérimental de la CAP, ils avaient demandé à l'Education nationale, quels étaient les sites susceptibles de les accueillir et que dans un deuxième temps, le souhait du Centre était d'intervenir sur l'ensemble des écoles du territoire.

Ils ont souligné également que l'établissement disposait d'une capacité d'accueil de 36 lits et que l'interaction proposée par la facilité de transport serait un outil efficient.

Donc, les commissaires se sont accordés pour que soit délocalisée une réunion de la commission au Centre d'Art Polyphonique dès le printemps.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation de Mmes Catherine RIERA et Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, Pierre GHIONGA a demandé la parole.

M Pierre GHIONGA

M. le Président, simplement pour féliciter Josepha. Je sais que c'est un dossier ardu, ce n'était pas facile, donc félicitations d'avoir abouti à ce projet ambitieux que je trouve excellent.

Avec un petit bémol, mais peut-être je n'ai pas assez lu : la dimension internationale de la polyphonie, c'est important, les voix géorgiennes... Le fait d'organiser des rencontres peut-être qui feront progresser cet art, je ne l'ai pas trouvé dans le dossier, maintenant est-ce que c'est une bonne idée ou non.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, Mme COGNETTI-TURCHINI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président.

Effectivement, lors de la commission on a soulevé que ce projet était un projet en faveur de l'ensemble du territoire Corse et j'ai demandé, ça n'a pas été au PV, qu'ils puissent se déplacer sur les différents territoires et qu'il y avait des lieux d'accueil notamment qui pouvaient être bénéfiques pour l'ensemble des stagiaires et faire bénéficier, notamment à des jeunes en perte de repères de pouvoir accéder à ce type de formations.

Et, on m'a dit qu'un calendrier peut-être serait mis en place. On a précisé aussi que, par exemple, dans des lieux comme le Ghjunsiani, on pouvait accueillir, puisqu'il y avait un lieu aussi qui pouvait les accueillir, une trentaine de jeunes, ou même à Asco par exemple aussi, en période autre que la période hivernale, une possibilité de pouvoir accueillir ces jeunes.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la réponse de Mme la Conseillère exécutive à ces deux interpellations sympathiques.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci pour vos interventions...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, on m'indique qu'Anne-Laure SANTUCCI avait demandé la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Rien de spécial, c'était pour m'excuser auprès de Cathy COGNETTI parce qu'effectivement il y avait deux petits paragraphes où elle s'exprimait, ce n'est pas les services, c'est moi qui ai oublié de lire.

Le Président TALAMONI

D'accord, donc Mme la Conseillère exécutive, pardonnez-moi cette interruption.

Mme Josepha GIACOMETTI

Donc, je disais merci aux deux intervenants.

Effectivement, c'est un dossier ardu, qui n'était pas simple et il faut encore, toujours améliorer ce que nous avons fait, nous pouvons encore, je crois, améliorer les choses.

Alors ça se rejoint un petit peu sur les deux interventions. C'est aussi bien se positionner par rapport au rôle que doit avoir le Centre d'art polyphonique, il ne doit en aucun cas se substituer à la volonté des acteurs, des artistes culturels, mais être vraiment un outil d'accompagnement à leur service. Donc, à un moment donné, bien sûr, on a des axes stratégiques, on les développe, mais on ne doit, à aucun moment, sinon c'est de la culture administrée à laquelle je m'oppose, donc voilà... C'est vraiment un outil facilitateur et d'accompagnement.

Mais sur la philosophie, j'adhère pleinement, et ce sont des échanges que nous avons déjà eus avec certains acteurs et certaines associations, dans de domaine de la paghjella, d'accompagner l'internationalisation de toute façon, et les échanges sur nos pratiques vocales, de la paghjella, mais aussi des pratiques monodiques qui ont parfois aussi été un peu oubliées et délaissées, et d'échanger dans l'axe pas seulement méditerranéen, et vous avez eu raison d'évoquer la Géorgie, il y a beaucoup de perspectives d'échanges et le centre, bien entendu, sera tout à fait disposé à accompagner ces initiatives.

C'est un peu de la même façon avec Cathy GOGNETTI, alors il y a des déplacements prévus sur le territoire, mais là encore, le centre ne veut pas se substituer, je le dis pour bien placer le rôle de notre Collectivité dans ce domaine, mais bien accompagner les initiatives.

Donc, c'est aussi mettre à disposition d'acteurs associatifs, d'acteurs culturels sur les territoires, la logistique et les outils du centre. Ça peut être dans ces deux sens. C'est, à un moment donné, ne pas confisquer l'action dans ce domaine, mais au contraire la faciliter par notre intervention. Mais il y a un calendrier qui est prévu, puisque je le disais un amont, les équipes du centre d'art ont fait le tour de Corse des acteurs culturels et des idées ont émergé, des collaborations dont on a pu voir certaines aboutir pendant le lancement : « A scelta artistica », j'ai évoqué FELI, j'ai évoqué Pierre GAMBINI, j'ai évoqué A Filetta, Lea ANTONA et d'autres. Et c'est vrai que c'est cette imbrication qui fera que nous arriverons à mailler le territoire et à aller chercher, je partage votre volonté d'aller chercher ces jeunes qui parfois s'éloignent de différente manière, je dirai, de ce que nous

voudrions pour eux, pour la société corse et pour l'avenir que nous voulons bâtir ensemble. Et, je crois que par la culture, en tout cas moi c'est une conviction, lier la culture et l'éducation toujours, nous pouvons réussir peut-être à aller les chercher et les maintenir avec nous.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

Rapport suivant :

*** Rapport n° 412 : Cuntinuità è sviluppu di l'operazione libru è lettura da u publicu giuvanile nantu à l'inseme di u territoriu : « leghje eleghje - lire élire » è « una nascita, un libru - une naissance, un livre ».**

*** Rapport n° 412 : Poursuite et développement des opérations livre et lecture en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire : « leghje e leghje - lire élire » et « una nascita, un libru - une naissance, un livre ».**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Effectivement c'était deux actions qui étaient précédemment conduites par les Conseils départementaux et que nous avons voulu poursuivre et étendre surtout à l'ensemble de la Corse.

« Una nascita, un libru » et « Leghje eleghje », je ne reviens pas sur le détail de ces prix, ils sont adressés pour « Leghje eleghje » du CP au CM2 à l'ensemble des élèves qui ont un ensemble d'ouvrages à lire et ils procèdent ensuite à l'élection du meilleur ouvrage.

¹ Délibération N° 19/473 AC

Et « Una nascita, un libru », comme son nom l'indique, c'est un livre que nous offrons aux parents pour tous les nouveau-nés sur notre île qui les guide dans leurs premiers pas et dans leurs premiers mots, vers l'importance du livre en objet, mais aussi ce qu'il dit et ce qu'il véhicule.

Et, ces deux actions, au-delà de simplement les poursuivre, nous avons voulu nous livrer aussi à un travail, qui j'espère vous sera présenté dans les prochains mois, c'est celui de créer un kit, je dirai, autour de la naissance avec bien sûr le maintien d'un livre en version bilingue, mais aussi, et je crois que la Ville de Bastia a d'ailleurs entamé ce travail, avec la création d'une œuvre littéraire spécialement dédiée aux enfants, avec la création d'un chant, mais aussi pourquoi pas, utiliser, il y a eu des initiatives, notamment des mini-entreprises qui avaient remporté le prix de l'EPA mini-entreprises, « U primu parulaghju ».

Et, nous étudions la possibilité, pourquoi pas aussi, de nous associer à cette initiative, puisque je crois que ce serait un beau message aussi de notre Collectivité de lier l'action de ces mini-entrepreneurs et notre volonté de créer un kit pè « a nascita, un libru ». Voilà.

Ça c'est ce que j'aurai certainement l'occasion de vous présenter dans les prochaines semaines, nous étudions les possibilités de mettre tout cela en place.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission de la culture.
Anne-Laure SANTUCCI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. COLONNA a souhaité rappeler son intervention pendant la dernière séance publique relative au fait que la population corse était la population de France ayant le moins accès aux bibliothèques. Il s'est félicité de l'augmentation de la politique liée aux livres. Il s'est interrogé sur la place de la Collectivité dans l'octroi du prix cité dans le rapport sachant que seule l'Education nationale est citée.

Les services ont expliqué que le partenariat avec l'Education Nationale était dû aux interventions dans les écoles, mais que ce prix était un bien une récompense de la Collectivité. Les services ont souligné que ce prix

était plutôt un travail collectif avec les enfants qui pouvaient définir leur ouvrage préféré.

Ils ont indiqué que ce travail était principalement mené dans les classes du rural qui sont desservies par les bibliobus. Ce dispositif, en plus d'être une sensibilisation à la lecture était un accès à la culture pour tous. Les services ont précisé que c'était l'acte de lecture, la lecture-plaisir et l'ouverture à la littérature jeunesse qui étaient récompensés.

M. COLONNA a souhaité savoir si parmi les trois ouvrages sélectionnés un ouvrage en langue corse pouvait être intégré.

Les services ont souligné que le souhait concernant ce prix était une action en direction des auteurs pour développer le livre jeunesse en langue corse et ont souligné que l'intérêt de ce prix était le choix des enfants, ce qui par conséquent impliquait la mise en concurrence de trois livres en langue corse pour chaque niveau de classe.

M. COLONNA a souligné que l'on pourrait imaginer une adaptation adéquate à la production éditoriale des livres en langue corse et a précisé qu'une réflexion devait être faite en ce sens afin de ne pas pénaliser l'édition in lingua nustrale qui, de fait est moins importante que celle en langue française.

J'ai souhaité savoir si seules les écoles du rural dépendantes du réseau des médiathèques participaient à ce prix ou s'il était accessible à toutes.

La commission a émis un avis favorable avec toujours non-participation de Mmes Catherine RIERA et Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

Le rapport suivant :

*** Raportu n^u 425 : Acquistu d'un opera di Matisse - Fondu Patrimoniu.**

*** Rapport n^o 425** : Acquisition d'une œuvre de Matisse.

Alors, il y a un délai abrégé, donc Mme la Conseillère exécutive, pourquoi le délai abrégé, même si nous avons beaucoup d'intérêt pour cette acquisition d'une œuvre de Matisse.

Mme Josepha GIACOMETTI

Voilà, c'est simplement que la vente aux enchères a eu lieu le 2 décembre dernier et que nous avons dû justement nous mobiliser parce que, lorsque j'aurai l'occasion de vous présenter cette opportunité, je crois que chacun saisira le fait que nous ayons dû le faire rapidement et que les délais de transmission à l'Assemblée de Corse étaient déjà dépassés lorsque la vente aux enchères a pu être réalisée.

Le Président TALAMONI

Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Vote favorable sur le délai abrégé. (Contre : « Per l'Avvene »).

Quand même, pour Matisse, vous auriez pu faire un effort !

Alors, maintenant la Conseillère exécutive va nous présenter le dossier au fond. Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

² Délibération N° 19/474 AC

Effectivement, je crois c'est une opportunité que nous avons saisie pour la Collectivité de Corse et dans la perspective de la création, puisque je l'ai noté au rapport, d'une collection corse qui est absolument nécessaire, « une collection » au sens véritable du terme, que nous sommes en train de travailler avec l'ensemble des musées, avec l'ensemble de nos œuvres déjà à la disposition de la Collectivité. Et, cette œuvre vient bien sûr enrichir considérablement la collection en construction.

Donc, après avis d'historiens de l'Art, nous avons pris la décision de participer aux enchères publiques de la maison de vente d'œuvres d'art ARTCURIAL, le lundi 2 décembre dernier, à la salle de ventes l'Hôtel Drouot, pour l'acquisition d'un tableau signé d'Henri Matisse sous le titre « La mer en Corse, le Scudo ».

Alors, je ne sais pas si vous allez très bien le voir, mais je le tiens à disposition de ceux qui voudront bien le découvrir.

Allez-y zoomez !

Voilà, ça ne rend pas honneur au tableau ce que je suis en train de faire.

Donc, acquisition très importante, d'abord bien entendu pour l'artiste, mais aussi dans la cohérence de ce lien avec la Corse, puisque lorsqu'il était en voyage de noce, Matisse a peint quelques tableaux sur la baie d'Ajaccio, dont celui-ci du Scudo. Il y a en tout 7 tableaux dans les collections publiques, nous en avons recensé quelques-uns dans les collections privées, nous espérons aboutir à une exposition Matisse et, sa rencontre avec la Corse qu'il a évoquée en des termes... C'est pour cela qu'il est absolument important de prendre la dimension de l'importance de l'intégration de ce tableau à nos collections puisqu'il est aussi pour l'artiste lui-même une révélation, il le dit, et dans sa biographie c'est rappelé. Sa biographe dit : « la secousse fut telle qu'elle transforma non seulement son regard, mais encore sa manière habituelle de penser et de réagir », on dit que dans la baie d'Ajaccio, je reprends ma casquette ajaccienne, il découvrit la lumière et les couleurs. Donc, pour l'artiste, ce fut vraiment une révélation et on le comprend.

« En Corse », dit-il, « j'étais ébloui, là-bas tout brille, tout est couleur, tout est lumière. J'ai senti croître en moi une passion de la couleur ». Donc, c'est vraiment important et il sera valorisé en tant que tel.

Et puis, nous avons pu en faire l'acquisition pour 180 000 €, le détail, vous est donné ensuite. Il y a le détail sur le transport, parce qu'il faudra qu'il soit transporté dans des conditions sécurisées ; ils ne vont pas nous envoyer le Matisse par Chronopost, vous vous en doutez bien...

Donc, je crois cela valait le coup.

Et, dans le futur programme scientifique des musées que j'aurai l'occasion de vous présenter prochainement, je le disais, grâce à cette acquisition, nous travaillons à une exposition et dans cette approche novatrice que nous voudrions donner, puisqu'il va y avoir un renouvellement des galeries permanentes, notamment du Musée de la Corse, nous voudrions ouvrir une porte sur un nouveau parcours et une entrée sur la Corse, une île en Méditerranée. Donc, nous développerons certaines thématiques comme « L'île espace de tensions, espace d'exception » ou encore « la Méditerranée et ses îles, des enjeux politiques », « la Méditerranée, symboles et représentation ». Et, je crois que le tableau de Matisse y trouvera toute sa place.

Donc, c'est une belle acquisition, je le crois, au-delà de la Collectivité de Corse, pour la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il n'y a pas de rapport écrit car la Conseillère exécutive nous a présenté ce rapport, fort important de notre point de vue, hier, donc avis favorable à l'unanimité des personnes présentes.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances. Il n'y a pas la rapporteure, mais il y a un vice-président, Paul LEONETTI.

M. Paul LEONETTI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vais demander s'il y a une demande de prise de parole ? Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Une question : 180 000 € l'acquisition, 5 000 € pour transport sécurisé par « Chronopost », mais inscription budgétaire 242 000 €. Alors, c'est peut-être des frais de commission de douanes ?

Mme Josepha GIACOMETTI

Il y a 52 000 € de frais de commission, 5 000 € effectivement vous l'avez rappelé de frais de transport et 180 000 € d'achat.

M. Xavier LACOMBE

On aurait pu presque y voir figurer la maison de Tino ROSSI...

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme SANTUCCI a demandé la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Juste deux mots, c'est vrai qu'il y a peut-être des élus plus intéressés par la culture que d'autres... Je plaisante...

Le Président TALAMONI

Tous les élus de Corse s'intéressent à la culture !

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Juste pour dire ce qu'on a déjà dit hier en commission, mais au nom du groupe quand même le notifier parce que je crois que dans une action politique de l'envergure de l'institution de la Corse, tout est important. Et, je

crois que cette acquisition elle est extrêmement importante aussi parce que d'abord Matisse est une figure majeure du 20^{ème} siècle avec le Fauvisme et le fait qu'il est rencontré la lumière et la couleur en Corse, je pense que ça nous remet au centre de quelque chose.

Et dire qu'au niveau de la culture, nous en avons parlé hier avec Mme la Conseillère exécutive, le fait aussi ce tableau, d'après ce que j'ai compris, rentre dans l'acquisition, je parle sous le contrôle de Josepha, du Musée et qu'il soit inaliénable, on est certain qu'il restera à la Corse pour toujours et à jamais.

Ça fait partie aussi, je crois, d'une réappropriation culturelle pour les futures écoles, les futurs lycées, et ça rentre dans un cadre qui existe déjà à travers le FRAC, d'acquisition vraiment d'œuvres d'art de très grande qualité internationale et nous sommes très fiers d'avoir pu faire ce geste pour à peine 180 000 €.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Simplement une précision, merci Anne-Laure SANTUCCI de me permettre de la faire. Effectivement, pour l'instant c'est la Collectivité de Corse qui est propriétaire. A ce stade, ce tableau peut être revendu, cédé, je vous rassure, nous n'en avons pas l'intention, mais le fait de l'inscrire à une collection d'un Musée, à ce moment-là, le rend inaliénable.

Donc, il peut y avoir des prêts, il peut y avoir un certain nombre d'opérations, mais il ne peut plus être cédé dans les mêmes conditions et il est donc sécurisé effectivement en rentrant dans la collection d'un Musée.

Il sera très certainement dans un premier temps, pour différentes raisons, notamment de sécurité, exposé au Musée de la Corse, mais nous souhaiterions qu'il puisse aussi être près de la baie d'Ajaccio. Donc, nous verrons comment nous pourrons, pas qu'il y reste, il n'y restera pas, mais qu'il y vienne un petit peu, qu'il vienne s'y retrouver pendant quelque temps...

Le Président SIMEONI

Dans mon bureau ?...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Dans le bureau de Président par exemple ou du Président de l'Assemblée de Corse....

Donc, il ira, bien sûr, retrouver le Musée de la Corse et dans la perspective d'une exposition, peut-être retrouver quelque temps la baie d'Ajaccio pour ensuite retourner dans la capitale cortenaise.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Quelques mots, moi je pense que c'est un geste culturel fort, bien sûr.

Je voudrais, entre notre nom à toutes et à tous adresser mes remerciements publics à Jean-Marc OLIVESI qui a attiré notre attention sur cette vente et a contribué à forger notre conviction qu'il fallait que la Collectivité de Corse se positionne, notamment à travers un argumentaire artistique et culturel extrêmement fort et convaincant.

Je voudrais également adresser en notre nom, mes remerciements à nos services qui ont fait preuve d'une très grande réactivité. Donc merci à eux.

Deux autres observations, une en forme de boutade, je ne sais pas si vous avez vu, il y a eu des articles dans Le Monde, c'est vrai que le marché de l'art est devenu fou, il y avait l'autre jour une banane accrochée à un mur qui a été vendue 120 000 € et qui a été achetée pour être mangée dans la seconde suivante, on se dit que finalement on a fait un investissement, et y compris d'un point de vue...

Je voudrais vous dire aussi que Jean-Marc OLIVESI m'a indiqué, ça été dit par la Conseillère exécutive, c'est vrai que c'est à Ajaccio que Matisse a rencontré la lumière qui a ensuite éclairé toute son œuvre. C'est un peintre majeur. Il y a de cette période Ajaccienne, c'est notamment un ouvrage de Jacques PONCIN auquel je renvoie aussi pour sa lecture, où ce tableau est commenté, et c'est véritablement d'une poésie extraordinaire.

Donc il y a une douzaine d'œuvres, certaines sont dans des collections privées, quelques-unes sont dans des collections publiques, et Jean-Marc OLIVESI me disait que l'équivalent du tableau que la Collectivité de Corse vient d'acquérir, se trouve comme une pièce centrale au Musée de San-Francisco.

Donc, c'est vous dire, en intégrant en plus cette pièce, cette œuvre dans cette logique de collection où nous allons mettre en valeur la Corse dans ses paysages, et notamment dans ses paysages méditerranéens, je crois que nous avons réalisé une opération qui est véritablement une plus-value extraordinaire pour nous, pour les générations à venir et pour la Corse et vraiment je suis heureux que nous ayons pu le faire ensemble.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je m'associe, bien évidemment, aux mots du Président pour remercier très chaleureusement Jean-Marc OLIVESI qui s'est beaucoup mobilisé, qui nous a alertés, qui nous a poussés à agir dans les délais abrégés. Donc, effectivement nos remerciements les plus sincères à Jean-Marc OLIVESI.

Et, bien évidemment, à nos services qui sont mobilisés, à la direction du Patrimoine, à son directeur Pierre-Jean CAMPOCASSO et à l'ensemble de nos services parce qu'ils ont vraiment été très réactifs pour que nous soyons en capacité de répondre. Et également, les services des finances parce qu'ils interviennent eux-aussi dans ce genre d'opération. Merci à vous.

Le Président SIMEONI

Et pour la petite histoire, c'est Pierre-Jean CAMPOCASSO qui a mené les enchères par téléphone, je pense que ce n'est pas tous les jours dans une carrière de directeur du patrimoine que l'on se porte acquéreur, pour la Collectivité de Corse, d'un Matisse. Voilà, ça fait partie de la petite histoire.

Merci à lui et merci à tous.

Le Président TALAMONI

Nous nous étions positionnés également pour la banane, mais nous avons été pris de court par...

Le Président SIMEONI

On s'est fait « bananer » !

Le Président TALAMONI

On peut dire les choses comme ça.

Donc nous allons mettre aux voix ce rapport important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Félicitations, Mme la Conseillère exécutive !

Rapport suivant :

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –
FORMATION – RECHERCHE**

* **Rapportu n^u 424** : A ricerca in Corsica – Situazione e prospettive.

* **Rapport n^o 424** : La recherche en Corse - Etat des lieux et perspectives.

M. Julien PAOLINI

Président, vous pouvez noter que je quitte l'hémicycle ?

Le Président TALAMONI

Oui, les services me disent que c'est un rapport d'information, vous préférez sortir ? Oui.

On va demander à Hyacinthe VANNI de venir présider pendant l'examen de ce rapport quand même.

³ Délibération N° 19/475 AC

M. Hyacinthe VANNI président la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, après la culture et le patrimoine, nous passons à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Ce rapport vous est parvenu tardivement, même si je ne suis pas tenue de motiver le délai, je crois, parce que c'est un rapport d'information, mais je tiens quand même à le faire devant cette Assemblée.

Nous nous étions engagés tout simplement, lors de la précédente session, à présenter ce rapport. Il a tardé dans sa finalisation de rédaction, voilà. En tout, honnêtement, j'ai tenu quand même à le présenter puisque nous nous étions engagés devant cette Assemblée. Voilà donc pourquoi il est arrivé tardivement.

Donc ce rapport, « la recherche en Corse : état des lieux et perspectives ».

La recherche et l'enseignement supérieur sont, vous le savez, un investissement lourd, nécessaire et indispensable parce qu'il est un investissement d'abord sur capital humain puisqu'un pays qui investit dans la recherche et dans l'enseignement supérieur, parie sur son avenir, un pays qui investit dans l'éducation, recherche et enseignement supérieur parie sur son avenir. Et, je crois que les retours sur investissement sont ici plus que précieux et indispensables à la construction du projet global d'émancipation que nous voulons mener.

C'est pourquoi, même en période contrainte, en période budgétaire contrainte, s'il y a bien des budgets qu'il ne faut sacrifier, la recherche, l'enseignement supérieur et l'éducation en font plus que partie.

Ce projet s'inscrit donc dans cette philosophie qui est aussi tournée vers la création de richesses et d'emplois, puisque la recherche n'est pas un objet déconnecté. Elle doit être tournée aussi vers une finalité entrepreneuriale, et nous l'avons inscrit également comme un principe dans

cet état des lieux de la recherche en Corse, de nos perspectives dans ce domaine pour l'année 2020, puisque nous avons souhaité accroître, vous l'avez voté il y a quelques semaines dans la convention tripartite, le soutien à l'université, notre soutien à l'Università de Corsica, mais aussi notre soutien aux organismes de recherche, notamment représentés sur les plates-formes.

Nous avons voté, à la dernière session notamment, le soutien à Corsic'Agropole, je le disais, un retour sur investissement aussi entrepreneuriale, puisque j'étais il y a quelques jours, d'ailleurs avec Catherine RIERA qui était également présente, nous étions sur la plateforme Stella Mare, nous avons pu assister à une journée d'échanges, d'études en présence d'un professeur canadien qui est venu, en résumé, nous parler de l'économie circulaire, de la nécessaire préservation pour la production des ressources halieutiques. Et, je crois qu'il y a des enjeux très forts pour la préservation de nos ressources, pour leur exploitation raisonnée et pour un développement durable et que la plate-forme Stella Mare a atteint un seuil aujourd'hui qui lui permet de se projeter vers un transfert, vers la société, vers la production, un défi que nous devons relever avec elle.

De la même façon, j'étais encore il y a peu à Corsic'Agropole, pour nos agrumiculteurs, pour nos viticulteurs qui doivent relever les défis des changements climatiques, qui doivent relever les défis des menaces diverses liées à de nouvelles pratiques et de production, et de récolte, être concurrentiels sur des marchés, être en capacité d'anticiper sur ces marchés. La recherche aussi peut donner les clés pour être en capacité de le faire, de le faire mieux.

Il y a un travail, et je vous invite à aller sur ces plates-formes, à aller voir le travail qui s'y fait, il y a un travail sur l'ADN des vins, il y a un travail sur l'agrumiculture, il y a un travail sur les différents types de production que nous pouvons avoir sur notre île et qui permettent à nos producteurs, à nos agrumiculteurs, à nos viticulteurs de se positionner aussi, puisqu'ils sont en échange permanent sur ces plates-formes, de manière pertinente et efficiente sur des marchés.

Donc, ce n'est pas la seule finalité de la recherche, bien évidemment et bien heureusement d'ailleurs, mais c'est une des finalités de la recherche que nous devons intégrer, je dirai, dans notre matrice de réflexion lorsque nous investissons sur ces plates-formes.

Il y a bien sur la préservation de l'environnement, nous avons hier décrété l'urgence climatique et écologique. Je crois que dans ce contexte-là, l'importance des activités de recherche, pour être toujours à l'anticipation de ces problématiques, est absolument indispensable.

Atteindre aussi un seuil critique de chercheurs, d'ingénieurs, de doctorants parce que derrière la recherche, il y a tout un écosystème qui se met en place, tout un écosystème qui rentre en résonance avec une actualité internationale puisque s'il y a bien un domaine où l'on ne peut être fermé sur soi, c'est bien le domaine de la recherche. Et, la Corse s'inscrit aujourd'hui comme un territoire d'excellence dans plusieurs domaines.

Il y a, bien sûr, la question de la transition énergétique, la plate-forme de Vignola, la plate-forme Georges PERI où l'on imagine aussi des solutions en termes d'énergie alternative. Et, là-aussi il faut que nous soyons conscients, puisque des multinationales le sont, je vous le confirme bien, conscients que nous détenons aussi des clés qui peuvent bien sûr répondre à certaines de nos problématiques, ici en Corse, mais qui peuvent aussi avoir valeur d'exemple sur d'autres territoires.

Donc, comme vous le voyez dans ce rapport, une année charnière.

Une année charnière aussi dans les différentes thématiques que j'ai effleurées en présentant les plates-formes.

Mais aussi une année charnière en matière de langue corse, puisque nous touchons aussi un enjeu : celui du transfert de la langue vers la société, celui de la construction d'outils didactiques.

Alors, nous avons voté deux rapports à la dernière session sur cette question, nous accompagnerons le projet B3C qui arrivera dans les prochains mois devant notre Collectivité. Ce projet se lie avec ce que nous avons acté dans la convention tripartite du redimensionnement, si vous vous en souvenez, de l'Inspe d'Aiacciu, où il va se construire un vrai laboratoire de transfert didactique autour de la question des langues. Et aujourd'hui, les équipes de l'université, les équipes qui sont associées sur le projet B3C, « Boost Cultural Competence in Corsica » - pardonnez-moi pour mon accent english very well - donc dans ce projet très important de l'Università di Corsica, je le disais, qui constituera une étape importante dans la logique de transfert dans la société, il y a une construction d'outils didactiques et c'est un axe aussi stratégique pour nous que nous voulons couvrir.

Donc, vous le voyez ces différents enjeux, et j'en ai très certainement oublié, au travers des plateformes de recherche, au travers du travail de l'Università di Corsica, d'autres partenaires, comme notamment l'Inra, qui sont présents sur le territoire, sont au croisement, au confluent de tout ce que nous votons ici.

Je me suis inscrite en résonnance de l'urgence climatique, des enjeux énergétiques, des enjeux de langues, des enjeux des professionnels agricoles et agrumicoles, de la préservation des ressources halieutiques pour essayer, mais je sais que vous en êtes bien conscients, de dire que la recherche elle s'inscrit en filigrane de chacun des actes que nous faisons et que si nous continuons à la soutenir très fortement, et c'est un choix pour notre Collectivité, c'est une anticipation sur l'avenir de la Corse, pas seulement de la Corse, de notre petite contribution que nous pouvons apporter au monde aussi sur ces questions d'excellence. Et, je crois que nous parvenons, alors je ne parlerai pas de sérénité puisque nous ne pouvons être sereins sur beaucoup de questions, mais en tout cas en misant sur la recherche, nous nous donnons aussi des outils d'anticipation qui nous seront très certainement précieux dans tous les défis que nous aurons à relever.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des rapports de commission ? Non. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI

Deux mots justement, déjà pour remercier la Conseillère exécutive d'avoir tenu son engagement de la session dernière et de nous présenter cet état des lieux et ces perspectives.

Ce n'est un secret pour personne, on l'a souvent plaidé, on l'a souvent martelé, que notre famille politique a toujours plaidé pour un investissement important dans les domaines, j'ai envie de vous dire, qui portent en eux le potentiel de la Corse, et la recherche en fait clairement partie.

Alors, un homme politique français, et pas Corse je le précise, a dit que la recherche était un élément essentiel de la souveraineté d'un pays. Et si

en France, on voit actuellement que la situation de la recherche et sa perte d'attractivité a de quoi alarmer, puisque la dépense publique en matière de financements diminue régulièrement, en Corse c'est exactement l'inverse qui se produit et depuis 2016, vous l'avez dit, vous avez fait le pari de l'avenir. Et, malgré un contexte en 2016, quand on est arrivé aux responsabilités, un contexte budgétaire plus que restreint, vous avez réussi à développer une véritable stratégie avec les acteurs.

Et ainsi, vous nous présentez un état des lieux très encourageant et des perspectives plus que prometteuses.

Alors la Corse, vous le mentionnez dans votre rapport, possède aujourd'hui dans ce domaine des outils structurants et performants, qu'il est important de souligner.

25 projets depuis 2016, dont 18 portés par l'Université dans des domaines divers et variés. J'ai presque envie de vous dire que le temps des étudiants chercheurs qui étaient contraints, pour une grande majorité d'entre eux, à l'exil, et j'espère et je pense que désormais est en passe d'être derrière nous. Et cela ne peut être que bénéfique à tous les niveaux, ne serait-ce qu'au niveau de l'emploi.

Et puis, on sait que sur le plan financier aussi il y a eu des études qui ont été menées et que l'OCDE a notamment mesuré que la différence entre le coût d'investissement pour un étudiant sur la recherche, sur la formation, et le bénéfice public qui va en résulter, était de 80 000 € par étudiant.

Donc, le capital humain apparaît clairement comme le principal levier de créateur de richesse. Et, j'irai encore plus loin en affirmant que nous restons persuadés qu'au-delà du domaine de la recherche, c'est dans tous ces domaines, comme l'éducation, l'enseignement, l'innovation, la formation, eh bien qu'il est essentiel d'investir, c'est ce que notre Collectivité fait, tout simplement, je pense pour permettre d'offrir à notre jeunesse un meilleur avenir et à l'heure où le débat justement est sur ce genre de question, où on a des inquiétudes plus que légitimes, sur l'avenir de notre jeunesse, sur l'avenir de notre pays, en ces heures plus que sombres, je pense que c'est une partie de la solution.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Anne-Laure SANTUCCI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Dans la continuité de ce que vient de dire notre collègue, merci pour ce rapport qui montre encore une fois pour ceux qui avaient des doutes, l'implication de notre Collectivité auprès de l'Université, surtout auprès de la recherche universitaire. Une recherche qui concerne les différents champs environnement, agriculture, préservation, langue corse aussi.

On voit la dynamique que peut apporter et la Collectivité et l'Université à toute la société corse. C'est un espoir pour nos jeunes, pour qu'ils soient les chercheurs de demain et c'est aussi un espoir, et c'est aussi un accompagnement financier important de l'institution, de la Corse entière, auprès des enseignants chercheurs qui sont des personnes extrêmement importantes dans les universités.

Donc, allons encore plus loin, on a déjà bien avancé, mais allons encore plus loin et on sait aujourd'hui qu'en plus l'Université, c'est l'institution qui accueille tout le monde. Donc, ça c'est important aussi. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. François-Xavier, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci. Juste un petit mot sur la partie « recherche agricole » : ce qui est mis en place est absolument indispensable, on est à la croisée des chemins. Il a des filières qui fonctionnent mais qui n'évoluent pas et finissent par être rattrapées et disparaissent. On voit par exemple sur la clémentine en Corse, pour l'information de nos collègues, qu'on a atteint à peu près la taille de la niche telle qu'elle existe, puisque le produit de la clémentine corse c'est quand même une niche avec un coût d'achat qui n'est pas aujourd'hui réservé à tout le monde, pourtant il y a des jeunes qui veulent planter, il y a des jeunes qui veulent investir. Et, concilier à la fois un marché qui ne doit pas être déstabilisé et en même temps permettre à tout prix aux jeunes qui ont envie de faire ça de le faire, ça passe par la recherche.

Un exemple simple : le projet Innov'Agrumes qui travaille sur des variétés un peu plus tardives peut répondre à ça, c'est-à-dire laisser aujourd'hui le volume tel qu'il est sur une période calendaire donnée, et rajouter peut-être un mois à côté qui permettra d'écouler une production sur des nouveaux arrivants, et Dieu sait qu'il y a l'air d'avoir de la motivation pour les jeunes de s'installer dans les agrumes.

Un autre exemple sur le pomelo. Le pomelo corse aujourd'hui, il ne fonctionne pas trop mal parce qu'il arrive à la fin des productions espagnoles et américaines et il y a une fenêtre de tir avant que les productions, notamment d'Afrique du Sud, ne débarquent. Donc là aussi c'est pareil, arriver en matière calendaire sur un produit qui peut permettre de mieux fonctionner, c'est très important.

Donc, ça montre le lien immédiat et prégnant entre la recherche et ses déclinaisons immédiates sur le terrain.

On pourrait parler aussi de Protect'Agrumes dans un monde qui aujourd'hui est soumis à des invasions de maladies extrêmement graves, comme le greening ou le fameux dragon jaune, la création d'un sanctuaire qui permettrait de protéger nos plants « indigènes », non pas endémiques puisqu'ils n'étaient pas là au début, c'est très important. Le jour où une catastrophe se produit et que tous les plants sont infectés, il est trop tard pour se dire qu'on aurait dû protéger.

Donc là-aussi, quand vous savez qu'aujourd'hui la collection de l'INRA, qui est l'une des plus importantes du monde, n'est pas protégée puisqu'elle est accessible quasiment par tous, ça laisse malheureusement rêveur ou cauchemarder. Donc, c'est vraiment très important que ça puisse se produire et bien sûr ces contrats pluriannuels peuvent permettre de donner une visibilité aux gens pour investir. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. La parole est à la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions dont certaines me permettent de préciser, effectivement, un certain nombre de choses.

Bien entendu, Mme la conseillère, ce pari sur la jeunesse et sur l'avenir que nous avons fait et que nous partageons, que nous devons poursuivre et ne pas se laisser dicter par les politiques de la statistique et des normes financières, uniquement une vision financière et comptable de la politique serait mortifère. Si nous devons faire des paris sur l'avenir, c'est bien dans ces domaines que nous devons les faire : l'éducation, la formation, l'enseignement, la recherche et bien sûr, la jeunesse, elle s'inscrit en filigrane dans ces domaines. Il faut continuer de le faire, il faut continuer de le faire beaucoup, cela ne veut pas dire trop, ni mal.

Vous avez eu, je fais le lien, M. le conseiller, vous me permettez de rebondir sur un aspect important. Vous avez évoqué, et je ne l'ai pas fait à l'oral, mais c'est effectivement un point important du rapport, ces contrats pluriannuels d'objectifs et de performance qui vont nous permettre, à nous Collectivité, d'avoir une visibilité, mais aussi et surtout de continuer à consolider cet écosystème d'acteurs engagés de la recherche et de leur permettre d'avoir une certaine sérénité dans leur projection, parce qu'on sait qu'un projet de recherche, ça dure 3, 5, 7 ans et qu'il faut être en capacité d'accompagner. Il ne peut pas y avoir de rupture de financements parce qu'une rupture de financements, c'est parfois un abandon d'un projet de recherche à un moment clé où on peut être sur des bascules, nous l'avons vu il y a encore quelques jours sur certaines plates-formes de recherche. Donc, c'est vraiment très important.

Vous avez rappelé aussi dans votre propos, trois aspects qui sont aussi importants et vous les avez illustrés de la bonne manière.

Vous avez parlé d'installation de jeunes, question directe. A un moment donné, on peut être à un seuil critique ou s'y installer pour ne pas qu'ils puissent produire et vivre, ça peut être ensuite un autre problème. Là, on voit que la recherche peut nous permettre d'être à l'anticipation, de pouvoir gagner du temps sur les productions. Ce sont des procédés complexes dans lesquels je ne m'aventurerai pas, mais effectivement ça a pu nous être expliqué il y a encore quelque temps sur les plates-formes, et qui permettent donc d'augmenter ce seuil et de donner la possibilité à des jeunes de s'installer. Donc directement, là, la recherche intervient sur les installations.

Sur la question sanitaire, faut-t-il encore dire l'indispensable travail sur ces questions-là ?

Sur la protection de nos banques de données, ça commence à être très bien fait sur les vins. Il faut effectivement, et je partage votre avis, que nous nous améliorions, pas sur la qualité des recherches parce qu'elles sont, je vous invite encore une fois d'aller sur la plate-forme de San Giuliano, je sais que vous la connaissez bien mieux que moi, mais aux autres conseillers, pour ceux qui n'y sont pas allés, allez voir ce qui s'y fait. Il s'y fait vraiment de la recherche de pointe comme sur l'ensemble de nos plates-formes. C'est vraiment, vraiment intéressant d'ailleurs, je me faisais la réflexion, si nous pourrions organiser un déplacement des élus qui sont intéressés sur les trois plates-formes de recherche. C'est vraiment très intéressant.

Et la question, bien entendu, de nos productions qui peuvent s'inscrire en anticipation, où nous sommes en concurrence mondiale avec les productions américaines, les productions espagnoles. Comment nos productions peuvent s'y inscrire, peuvent être concurrentielles ; un troisième élément où la recherche s'avère précieuse.

Saluer bien sûr et pour conclure, Anne-Laure SANTUCCI a parlé de l'importance aussi de l'investissement dans la recherche, je l'ai dit dans mon propos, derrière la recherche, il y a les chercheurs qui sont souvent pas suffisamment reconnus. C'est aussi un moment ici pour notre Collectivité, de rendre hommage à chacun de ces chercheurs qui investissent et s'investissent pour la Corse et bien sûr pour la contribution qu'elle peut apporter au monde, puisque le monde de la recherche n'a pas de frontières.

Nous nous inscrivons bien entendu dans l'avenir. Je vous remercie. Et avec le tableau MATISSE, la lumière qui s'est affichée !...

M. Hyacinthe VANNI

Qui est magnifique, je tiens à le souligner quand même, Mme SANTUCCI.

On va mettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

⁴ Délibération N° 19/476 AC

(MM. Julien PAOLINI, Président Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Romain COLONNA sont absents).

Rapport suivant n° 415.

INNUVAZIONE / INNOVATION

*** Raportu n° 415 : Creazione di CORSICALAB, u laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 415 : Création du CORSICALAB, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse**

Le Président SIMEONI

Iè. Un raportu nantu à a creazione pruposta di Corsicalab, laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica.

On ne peut pas faire un focus sur un projet relatif à l'installation immobilière d'un nouveau dispositif, sans avoir une présentation rapide d'ensemble de la question immobilière telle qu'elle se pose aujourd'hui à la Collectivité de Corse.

D'abord, dire que nous sommes dans une phase encore d'inventaire complet de la composition, mais surtout des contraintes et de la réalité de notre patrimoine immobilier, premièrement.

Deuxièmement, nous avons aussi à faire face à des événements nouveaux. Je pense, par exemple, à la résiliation du bail qui nous liait avec la préfecture de Haute-Corse qui permettait à un certain nombre de nos agents d'occuper des locaux à l'intérieur de la préfecture. Cette résiliation a conduit à chercher des locaux, soit par voie d'acquisition, soit par voie de location en centre-ville à Bastia, avec une situation globale dont nous avons héritée au niveau des trois collectivités, où il y a forcément aujourd'hui, un éclatement des sites et une nécessité à la fois de rationaliser notre patrimoine, de maintenir les installations, c'est un choix politique, plutôt en centre-ville, d'être dans une logique d'équité territoriale, non seulement entre Bastia et Ajaccio, mais entre l'ensemble des villes, communes et régions où sont implantés des bâtiments de la nouvelle Collectivité de Corse.

C'est un travail qui est véritablement complexe, avec des enjeux aussi en arrière-plan de ressources humaines qui sont extrêmement prégnants, puisque vous savez que ces questions-là font bien sûr l'objet de passage en CHSTC, de discussions avec les syndicats, avec les fonctionnaires et que souvent, ça peut être traumatisant que d'avoir à changer, en tout cas, c'est ressenti comme traumatisant, d'avoir à changer de cadre de travail au plan matériel.

J'ai demandé bien sûr au DGS et au DGA plus directement en charge de ces questions, d'être extrêmement vigilants, attentifs et de procéder en permanence, mais je sais qu'ils le font, avec une logique de concertation et d'explication des choix qui sont envisagés ou faits.

A titre d'exemples non exhaustifs, je citerai deux exemples récents : la foudre qui est tombée à Caldaniccia, on en a parlé ce matin, et qui fait qu'on a des locaux qui ne peuvent pas continuer à accueillir les personnels qui sont aujourd'hui dans des situations difficiles, premier exemple. Ou les locaux de Cala verde à Purtivechju où il y a un vrai phénomène ancien de vétusté, de défauts de sécurité, etc.

Je précise également, puisqu'on fait un focus là-dessus, que nous avons eu ces derniers jours, un certain nombre d'intrusions, voire d'agressions dans des locaux relevant de la Collectivité de Corse, ce qui crée un véritable problème de sécurité. Et je précise que c'est une justification supplémentaire du bien-fondé de la création de la direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole qui est notamment en charge d'avoir un regard interne endogène sur cette question de sécurisation des locaux.

Je prends un exemple : il y a eu, l'autre jour, dans une crèche, l'irruption de deux jeunes manifestement alcoolisés ou drogués, qui recherchaient quelqu'un, de façon assez agressive, avec le visage plus ou moins dissimulé. Donc, ça crée un sentiment d'insécurité chez les personnels, bien sûr. Inutile de vous dire que la consigne est à la fois de sécuriser au maximum, d'avoir donc un diagnostic sur les besoins, sur les urgences, sur les priorités. Egalement, la Collectivité de Corse se portera systématiquement partie civile dès qu'il y a une agression physique ou verbale contre un agent de la Collectivité de Corse. Je parlais tout à l'heure de Cala Verde, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est l'agression physique de deux agents, une femme et un homme, avec un homme qui s'est interposé et qui a eu le nez cassé suite à un coup de tête.

Il y a des services qui sont aujourd'hui, en tension, souvent ça crée un malaise réel. Il y a des données aussi qui sont exogènes : l'évolution de la société fait que par exemple, les agents des services sociaux travaillent en permanence avec un public qui peut être conflictuel, agressif. Il faut l'intégrer dans nos pratiques, dans la formation, dans l'organisation du travail et aussi dans la gestion de nos locaux. Exemple, il y a des locaux qui ne sont pas sécurisés, il y a des parkings qui ne sont pas éclairés, etc. Donc, j'ai demandé vraiment qu'on se préoccupe avec attention de ces points-là et qu'on réponde aux attentes avec une logique aussi de priorisation par rapport aux urgences. Croyez-bien qu'on va s'y attacher.

Ça, c'est pour dresser un peu le panorama d'ensemble devant les élus, mais aussi devant les citoyens qui nous écoutent et devant les agents qui travaillent souvent en prêtant oreille aux débats qui se tiennent devant votre Assemblée. C'était aussi ce message que je veux faire passer, c'est-à-dire qu'on a bien conscience que cette question immobilière, que ce soit sous l'aspect de la sécurisation ou sous l'aspect du confort, le travail est une question essentielle.

Ceci étant, je l'ai dit souvent, la nouvelle Collectivité de Corse ne peut pas être seulement ou ne doit pas être seulement l'addition des trois anciennes collectivités. Il faut que le nouveau tout soit supérieur à la somme des anciennes parties. Et c'est quelque chose qu'on est en train d'essayer de faire.

Parmi ces éléments d'innovation, il y a effectivement l'innovation territoriale. Vous vous rappelez que nous avons créé dans notre organigramme une direction générale adjointe, notamment en charge de l'innovation. Elle est placée sous l'autorité de Michel GAUDEAU-PACINI, ici présent. Je salue le travail de cette DGA, sous votre autorité, parce que le bien-fondé de sa création n'apparaissait pas évident au moment où nous l'avons décidée ensemble. J'ai essayé d'argumenter, de convaincre, je ne sais pas si j'ai réussi tout à fait à le faire, mais je crois que l'expérience plaidera mieux que ce que je n'ai su faire, sur le fait qu'il fallait impérativement que notre Collectivité de Corse soit véritablement l'administration du XXIème siècle dont la Corse a besoin. Cela devait se faire aussi en essayant en permanence d'innover dans l'action publique.

Innover dans l'action publique, notamment à travers un parangonnage, un benchmarking, voir ailleurs ce qui se fait.

Réfléchir aussi aux attentes et aux contraintes spécifiques de notre territoire : l'île montagne, la logique d'équité territoriale, la difficulté à avoir accès, par exemple, au numérique jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à attendre le déploiement total de notre plan du très haut débit. Le fait que nous soyons une Collectivité institutionnellement originale, le fait que la Collectivité de Corse intègre aujourd'hui les compétences du social exercées hier par les anciens départements, la situation économique, sociale de notre île, notre réalité culturelle aussi qui doit nous permettre sans doute d'inventer de nouveaux modèles d'interactions entre notre administration et les citoyens... Il me semble qu'il y a là un gisement quasi inépuisable pour la réflexion et pour l'action en matière d'innovation.

Ça s'est déjà traduit notamment, vous le savez, par une université de l'innovation qui a été menée en partenariat entre la Collectivité de Corse, le CNFPT et un certain nombre d'autres régions. Nous étions connectés par numérique et ça a duré trois jours; ça a été véritablement un succès. C'était non seulement un partage d'expérience entre les administrations, mais aussi, selon la formule consacrée, un bottom up, avec la participation de citoyens qui s'étaient inscrits et qui sont venus exprimer leurs doléances, leurs attentes, leurs souhaits, etc. Donc, on est dans quelque chose d'extrêmement innovant.

Cette proposition de création d'un laboratoire d'innovation territoriale, c'est la déclinaison physique de cette volonté d'être véritablement dans un processus innovant.

De quoi s'agit-il ?

D'abord, une mise en perspective. Il y a notamment un échange qui s'est fait entre les différentes régions au plan français et qui a débouché sur un document qui s'appelle « les chantiers ouverts au public » qui est paru en 2015 et qui disait que, je cite : « quelles que soient les méthodes utilisées pour améliorer l'action publique, tous les acteurs du design des deux politiques publiques s'accordent à dire que ces expériences ne seront innovantes et créatives que si l'institution réussit à construire des tiers lieux, des cadres, des espaces physiques ou virtuels où il est réellement possible d'essayer, d'innover, voire de se tromper ». En gros, des endroits physiques dédiés à l'innovation, à l'échange et aux nouvelles pratiques.

Que vous sachiez, nous innovons à notre échelle à nous, mais cela a déjà été fait ailleurs. Je ne parle même pas d'exemples en Italie, en

Espagne ou dans d'autres pays d'Europe. Mais il y a aujourd'hui, 34 laboratoires d'innovation publique dans les différentes régions de France.

Aujourd'hui, je vous propose que nous en créions un ici. Ça serait un lieu d'expérimentation de méthodes d'innovation qui sont généralement utilisées et expérimentées dans le domaine privé, notamment dans le domaine des start-up. Je précise qu'il ne s'agit pas de faire dériver l'institution vers des méthodes de management ou d'actions qui soient la transposition du privé. Il y a une culture de la fonction publique, il y a une culture de l'intérêt général, il y a une culture de la Fonction publique territoriale qui sont les données centrales de ce qu'est notre administration, de ce qu'elle doit être et de ce qu'elle va continuer à être.

Par contre, l'idée, c'est y compris en ayant recours à des méthodes qui peuvent être déployées dans d'autres domaines et notamment le domaine de l'économie privée, de réfléchir à une administration mieux connectée, plus réactive, plus interactive, avec par exemple l'idée de permettre à ce laboratoire d'innovation publique territoriale de créer ou de tester de nouveaux services aux usagers, par exemple dans le domaine des politiques culturelles, sociales, économiques.

Remettre au centre de notre action, la notion de créativité des agents. Il y a le cadre hiérarchique qui est le cadre structurant de l'administration. Mais ce tiers lieu, il a vocation à accueillir l'ensemble de celles et ceux qui ont des idées et qui veulent les faire partager. Ils les feront partager bien sûr par la voie hiérarchique, mais ils viennent aussi au sein du laboratoire d'innovation pour dire « voilà, est-ce que à votre avis, ça, c'est possible et comment ça peut devenir possible ? ». A charge pour le laboratoire de l'imaginer, de le mettre en forme et ensuite, de le répercuter dans le cadre du fonctionnement administratif territorial.

Etre aussi, je l'ai dit, à l'écoute des besoins sociétaux qui remontent du terrain et de faire œuvre de créativité, y compris par le benchmarking. Par exemple, on a un territoire isolé, on a des gens qui sont en situation de vulnérabilité sociale, on a un problème de mobilité, bien sûr, il y a aura les DGA compétentes qui travaillent là-dessus. Mais le but de la DGA de l'innovation et notamment de ce laboratoire, c'est d'apporter une plus-value qui soit une plus-value créative. On sait que l'administration est souvent prise dans la gestion du quotidien, de l'urgence, dans des contraintes

juridiques, dans des contraintes temporelles. Il faut, à mon avis introduire une dose de réactivité et d'agilité.

Enfin, ouvrir des possibles par la pluridisciplinarité, l'écoute, la proximité. On sait qu'on nous reproche souvent un fonctionnement en silo. L'idée, c'est d'introduire la transversalité. On sait aussi que c'est une chose de parler de transversalité, c'est une autre de réussir à la mettre en œuvre. Ce sont des choses qui ne se décrètent pas par un coup de baguette magique ou simplement par une incantation, une déclaration de principe. Et Je pense que ce laboratoire aura vocation à apporter une véritable plus-value dans le domaine.

L'innovation publique, par exemple au niveau politique. Je rappelle que certains pays de l'est ou du nord sont particulièrement innovants en matière de démocratie numérique. Donc, c'est un projet que nous avons déjà évoqué et je crois que de ce côté-là, on a beaucoup à faire. Je pense, par exemple, à l'Estonie, à la Lettonie, mais pas seulement.

Au niveau de la Collectivité, avoir aussi une démarche de test d'un certain nombre de dispositifs qui peuvent être innovants. Au niveau de chaque agent, c'est ce que je disais tout à l'heure, on est aujourd'hui dans une phase de construction, il faut répondre aux besoins premiers et essentiels : la notation, on en parlé au niveau de la CAP, les promotions, le cadre de travail, le sentiment d'équité, les conditions matérielles. On va dire que ça, c'est le cœur de ce que nous devons essayer d'améliorer en permanence, et c'est un immense chantier. Mais le fait que nous ayons encore à nous améliorer dans ces domaines-là, ne doit pas nous empêcher en temps masqué, concomitamment, de continuer à ouvrir des espaces nouveaux, y compris pour permettre à chacun d'exprimer sa créativité, son ingéniosité et de contribuer, quelle que soit la place dans la hiérarchie administrative, à faire que les idées remontent pour que la Collectivité de Corse s'améliore.

Enfin, ce laboratoire d'innovation a également pour vocation de créer des ponts et de la transversalité avec les acteurs des écosystèmes de formation, l'université de Corse par exemple, les acteurs dans le domaine économique et notamment, par exemple, les start-up, les instituts de formation, etc.

Je crois que vous avez compris la philosophie générale. Cette philosophie a vocation à se décliner à travers des services. Nous avons

notamment, par la voie interne principalement, mais aussi par des recrutements externes, constitué une équipe qui est une équipe de gens plus anciens, mais aussi des jeunes qui ont une vraie culture et une vraie passion de l'administration et qui, en même temps, arrivent avec leur regard neuf, avec leurs idées souvent anticonformistes, nourris d'échanges notamment par la facilité à s'emparer, par le Net, par le numérique, d'idées qui se passent ailleurs.

Je crois qu'on a vraiment un bouillonnement créatif extrêmement intéressant. L'idée, c'est de permettre à ce bouillonnement créatif de se déployer dans un espace physique, neutre, ouvert avec une équipe dédiée et avec un réseau de relais dans notre administration pour irriguer en permanence cette structure.

C'est donc ce qui vous est proposé de faire à travers un lieu qui a été identifié, 220 m². Il y a les photos de ce qu'il pourrait devenir, si votre Assemblée décide d'adopter ce rapport et la délibération annexée. Je crois qu'on est en même temps très fortement dans un quotidien qui est souvent un quotidien de difficultés et de contraintes que je ne sous-estime pas. Ça ne doit pas nous empêcher, ce quotidien que nous avons à gérer avec le plus d'efficacité possible, d'imaginer, d'ores et déjà, demain et après-demain.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Paul LEONETTI

M. Xavier LACOMBE a regretté l'absence de chiffrage prévisionnel et a sollicité des précisions notamment quant au montant du loyer et au coût du recrutement des personnels mentionnés.

M. CHARAVIN a indiqué qu'un prévisionnel d'investissement avait été établi. Il a toutefois précisé que l'équipement définitif du Lab n'était pas encore arrêté mais qu'il avait fait l'objet d'une estimation à hauteur de 110 000 €, par rapport aux équipements présents dans des Laboratoires similaires.

M. LACOMBE est revenu sur le recrutement de personnels dont il a souhaité connaître le montant des charges et s'il s'agissait de recrutement nouveaux.

Mme Valérie BOZZI a précisé que la question concernait plus le budget de fonctionnement que celui d'investissement.

Mme CASTOLA, a répondu qu'il s'agissait de recrutements internes dont les appels à candidatures étaient actuellement en cours et pour lesquels le chiffre ne pouvait donc être connu de façon précise.

Concernant l'investissement et bien que cela ne soit pas définitif, elle a souligné que la majorité des marchés avaient d'ores et déjà été attribués, ce qui permettait donc de disposer précisément du coût de l'équipement.

En soulignant le fait qu'on ne pouvait disposer de chiffre précis, le Président Guy ARMANET a sollicité les services afin que des précisions puissent être communiquées lors de la session de l'Assemblée de Corse.

Mme CASTOLA a répondu que serait transmis un prévisionnel relatif aux charges de fonctionnement en tenant compte de la catégorie des six personnels recrutés, dont trois catégories A.

Pour conclure, M. LACOMBE a regretté que la commission des finances soit saisie de l'examen de ce rapport sans pouvoir disposer du coût annuel du projet proposé.

Le Président ARMANET a indiqué prendre acte de la remarque afin que des réponses puissent être apportées.

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Ce n'est pas ma commission et c'est un sujet qui peut paraître au départ assez conceptuel. Donc, je me suis permise d'aller pianoter un petit peu sur Internet. Il y a un bilan à référentiel d'évaluation qui a été produit par les services de l'Etat. Je vous encourage à aller regarder ce qui s'y passe. Il est disponible en ligne. Je crois qu'il y a un peu plus de 12 labos (je vous fais profiter de ce que je viens de découvrir) d'innovation publique qui aujourd'hui existent, avec des exemples précis de réalisation. Mais dans le bilan, il est également bien précisé que la réussite de la démarche dépendra quand même de la capacité du labo à produire des dossiers concrets.

C'est vrai que pour illustrer, M. le Président, ce que vous avez expliqué, il y a des exemples assez « concrets » sur le Net disponibles. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Julien a la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Pour compléter aussi les propos. En effet, il y a un rapport de 2016 avec 94 actions concrètes et projets portés par ce type d'outil avec des concrétisations, par exemple « zéro non recours au droit » au laboratoire de Marseille.

Donc, un nouvel outil qui est proposé par le Conseil exécutif qui va permettre à la fois de transformer et de moderniser l'action publique de notre Collectivité, et faire évoluer les politiques publiques aussi dans des secteurs stratégiques. On l'a vu, on en a parlé tout au long de cette session sur le changement climatique, sur l'économie circulaire, sur l'économie sociale et solidaire, sur l'écologie industrielle territoriale, donc des thématiques qui sont forcément pluridisciplinaires, qui doivent forcément être menées dans le cadre de projets transversaux.

C'est un outil qui permettra de répondre à ces problématiques aussi en décloisonnant un peu entre les acteurs, c'est-à-dire entre les citoyens, entre les élus et entre l'administration, on a souvent des critiques relatives au manque de concertation entre ces différentes échelles.

Passer d'une logique descendante vers une logique ascendante, c'est aussi un des enjeux de la modernisation de l'action publique. Donc, tester et expérimenter des idées nouvelles sans avoir peur de se tromper, c'est précisé dans le rapport, et en sortant un peu parfois d'une forme de technocratie qui bride les initiatives.

Bien sûr que nous soutiendrons ce rapport qui permet de sortir des sentiers battus en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies, sur le numérique, sur la formation et sur concertation.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Muriel a la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Je voudrais souligner un point positif, mais plutôt d'ordre général. Tous les groupes de travail que nous avons mis en place à la Collectivité de Corse ont vraiment été suivis de faits. On le voit avec la création de ce laboratoire, mais je l'ai vu hier aussi avec un groupe de travail qui a donné ce rapport sur l'économie sociale et solidaire. Tous les groupes de travail, que ce soit la jeunesse, le sport, la culture, la conférence sociale, bien souvent on dit « oui, on se réunit, on parle, on échange, mais après ? », eh bien, après ça donne lieu à des rapports, à la création de ce laboratoire, par exemple, et je voudrais souligner ce point positif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Muriel.

Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

M. le Président de l'Exécutif, vous avez mis en place lors de la fusion de ces trois collectivités qui est assez unique, cette fusion de trois collectivités différentes, une direction dédiée à la stratégie et à l'innovation.

Ce Lab, c'est une démarche concrète qui permet effectivement, de moderniser notre institution, notamment autour d'une notion qui me paraît importante et extrêmement moderne, qui est une notion qui est aujourd'hui utilisée dans ce qu'on appelle le design thinking sur les réorganisations des systèmes qui est la notion de faire ensemble. Donc, on répond par ce rapport à la formation, à l'apprentissage, à la montée en puissance.

Je voudrais insister et vraiment insister sur ce qui me paraît essentiel, c'est de passer de la verticalité à la transversalité et cette transversalité, elle est gage de confiance. Je crois qu'une politique publique au service de notre société corse qui se base sur la transversalité de ses acteurs et de la confiance, c'est déjà un énorme pas en avant.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Le Président veut dire un mot ?

Le Président SIMEONI

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets le rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

On va passer au rapport suivant n° 396.

RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

⁵ Délibération N° 19/477 AC

* **Raportu n^u 396 : Armunizazioni di i reguli di gistioni chì s'appiegani à u parsunali in u quatru di criazioni di a CdC/ Tempu di travaddu**

* **Rapport n^o 396** : Harmonisation des règles de gestion applicables au personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse / Temps de travail

Le Président SIMEONI

Rapport important s'il en est.

L'Assemblée de Corse a défini par sa délibération n^o 19/204 AC du 27 juin 2019 les temps de travail et l'harmonisation des règles de gestion des conditions d'emploi de la très grande majorité des agents de la Collectivité de Corse.

Il reste quelques situations qui ne sont pas tout à fait réglées, nous le savons. J'espère vivement que cela sera réglé au plus vite et que personne ne doute de la détermination à aboutir et à aboutir à des solutions satisfaisantes. Je pense notamment et je le redis aux secrétariats généraux, je l'ai évoqué hier et je le redis à l'occasion de ce rapport.

Les métiers et services qui n'avaient pas fait l'objet d'une harmonisation au terme de la délibération susmentionnée relèvent de situations particulières identifiées, je viens de le dire.

Pour le reste, l'ensemble des populations – « populations », c'est le terme technique retenu dans la matière - fait l'objet d'une attention particulière qui a permis de définir aujourd'hui une organisation du temps de travail pour la plupart des métiers et services. Je vous rappelle qu'une des conséquences de la fusion, c'est que nous avons aujourd'hui une diversité de fonctions, de métiers et potentiellement d'organisations qui est véritablement sans précédent.

Par exemple, les agents du Centre de service de la Direction du digital et des systèmes d'information, les agents des Secrétariats généraux, j'en ai parlé, les agents du Service laboratoire, les agents du FRAC, les agents d'accueil, etc.

Les spécificités, je vais y venir.

Dans certains cas, là où ce n'est pas encore réglé, les régimes antérieurs applicables sont maintenus en l'état. J'ai parlé, par exemple, des agents du secrétariat général de l'Assemblée de Corse, des contrôleurs des transports publics, les agents des plates-formes des partages de véhicules, les agents de ports et les agents du service d'ouvrage d'art.

L'ensemble des dispositions du règlement du temps de travail ainsi modifié sera applicable au sein de la Collectivité au travers de trois axes principaux que sont la durée du temps de travail, les congés et absences, l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

La mise en œuvre effective des dispositions contenues en annexe interviendra au 1^{er} janvier 2020.

Vous savez sans doute, parce que nous sommes une petite société, qu'un certain nombre de points continuent à faire débats, ou difficultés, notamment avec les organisations syndicales ou certains agents concernés.

J'ai demandé bien sûr au DGS et au DGA plus directement en charge de ces questions, d'être particulièrement attentifs aux points qui sont soulevés. Je n'hésiterai pas moi-même à m'impliquer en tant que de besoin pour faire les arbitrages nécessaires.

La volonté, elle est claire, je le redis.

Premièrement, être dans le respect des textes. Ce n'est pas une option, c'est nécessaire et indispensable, y compris pour la sécurité juridique, voire pénale, des agents, de ceux qui décident, voire des élus. Donc, premièrement être dans le respect des textes.

Deuxièmement, être dans une logique d'efficacité et de rationalité.

Troisièmement, une fois que les deux premiers principes sont respectés, construire en concertation avec les organisations syndicales et les agents, des modèles d'organisation du temps de travail qui permettent à chacun de trouver une réponse adaptée à sa situation en fonction de la réalité du métier exercé.

On a déjà commencé à le faire largement puisque sur le droit commun, chaque agent a le choix entre 4 modalités d'organisation de son temps de travail. On a essayé véritablement d'offrir une palette qui tienne

compte de la diversité des situations. Je pense que globalement, on a beaucoup avancé.

Restent des situations structurellement spécifiques. J'ai parlé des secrétariats généraux, par exemple, puisqu'on en a parlé hier. On a des textes qui ne sont pas forcément faits pour s'adapter à la réalité du fonctionnement de notre institution.

Aujourd'hui, nous considérons, et c'est un regard politique que nous avons sur nos institutions, que le fait que l'Assemblée de Corse prenne le temps d'une expression aussi complète que possible, fait partie de la logique de notre institution. Il n'est pas question pour nous d'interrompre ou de continuer à interrompre nos débats avec une régularité de métronome, lorsque nous avons des débats importants qui peuvent, par exemple, se prolonger jusque tard dans la nuit. Cela implique des suggestions et des contraintes pour les agents du secrétariat général. Il faut qu'on réussisse, soit à moyen terme par des évolutions réglementaires, mais ça, ça passe par une discussion avec le gouvernement ; soit à court terme, par un aménagement du temps de travail respectant les règles, mais en même temps, prenant en compte la réalité de ce qu'est ce fonctionnement et de ce qu'il implique pour les agents et fonctionnaires concernés. Ça, c'est un exemple.

Deuxième exemple, on peut en parler aussi, aujourd'hui, on a des modalités d'organisation du temps de travail sur un certain nombre de situations d'urgence, par exemple sur la voirie hivernale. On a une discussion qui est une discussion ouverte. Je l'ai dit, y compris en CT aux agents, on n'est pas là pour faire systématiquement des économies. Le problème n'est pas celui de faire des économies. Le problème est celui d'avoir une organisation du temps de travail qui respecte les prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Par exemple, quand vous avez des agents qui conduisent, vous savez qu'il y a un impératif de ne pas avoir de dépassement horaire. S'il y a le moindre accident sur un dépassement d'horaires, vous engagez la responsabilité pénale et de l'agent, et de sa hiérarchie. Donc, là, il faut qu'on soit respectueux.

Par contre, on a attiré mon attention puisqu'il y avait la question de patrouille systématique en fonction des conditions météo. Je le dis et je le répète ici, il ne s'agit pas d'économiser sur les patrouilles lorsqu'il y a un risque quelconque. Le principe de précaution va s'appliquer là aussi. On sait, par exemple, qu'il peut y avoir des variations de température rapides et qu'on

ne va pas être au trébuchet pour dire, à - 2° annoncé, « on sort », ou à + 2°, « on ne sort pas ». Ce n'est pas celle-là la discussion.

Par contre, ce qui est certain, c'est qu'à + 15° ou à + 10°, on ne va pas systématiser les patrouilles pour voir s'il y a du verglas. Je pense que personne ne le demande, y compris chez les personnels.

Je pense qu'il faut trouver des points d'équilibre qui sont des points d'équilibre intelligents, respectueux des textes et respectueux des contraintes des agents et de la nécessité de les faire travailler dans de bonnes conditions.

Je précise et je termine, ce rapport-là qui est un rapport non définitif et pas tout à fait complet a été adopté très largement en CT et qu'il a été aussi le fruit et la conséquence d'un travail de fond qui a été mené par le DGS et par le DGA et ses services concernés, en concertation avec les organisations syndicales.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il y en a plusieurs. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président.

A l'occasion de ce rapport, concernant l'harmonisation du temps de travail, nous nous rendons compte qu'il reste des agents qui ne sont pas fixés sur la durée du temps de travail, sur les congés et absences et sur l'organisation et l'aménagement de leur temps de travail.

Nous sommes quand même à 2 ans de la création de notre nouvelle Collectivité. Je comprends qu'il y a certains métiers et services qui relèvent de

situations particulières. Néanmoins, à l'aube de 2020, je pense qu'il faut que nous terminions ces travaux concernant l'harmonisation du temps de travail.

Ce sera bénéfique bien sûr pour les agents, mais aussi pour l'organisation de ces travaux, je l'ai déjà dit, au sein de cet hémicycle. Vous en avez parlé, Président, concernant les agents du secrétariat général. Nous l'avons vu hier soir, lorsque le Président de l'Assemblée nous a demandé à 19h45, d'accélérer autant que faire se peut nos échanges. Je pense que ce n'est pas aux élus à accélérer, à bâcler si je puis dire, nos échanges en fonction des rapports. Il faut que l'administration, enfin, termine l'organisation de ces travaux, détermine le temps de travail pour tous les agents.

Je sais et je ne doute pas, Président, je suis à vos côtés au comité technique, que vous avez la volonté de réussir. Je participe à vos côtés et je vous fais confiance pour que dès le début de 2020, nous puissions terminer pour le bien des agents et de nos travaux, l'harmonisation de ce temps de travail.

Concernant le vote, notre groupe votera pour ce rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole. Vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais profiter de ce dossier, je m'excuse, je n'ai pas pu me rendre à Bastia pour la CAP et cette intervention, je devais la faire devant la CAP.

Je voulais rebondir par rapport à ce dossier sur le devenir de certains agents qui, par rapport à la Collectivité unique, ont perdu leur emploi. J'en ai déjà parlé précédemment avec le secrétariat général et même avec vous, M. le Président. Je prends l'exemple de toutes les secrétaires qui étaient secrétaires des chefs de service ou qui étaient dans les cabinets aussi bien en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse et qui ont perdu leurs primes et leurs astreintes et ont donc été versées dans d'autres services, parce qu'on ne pouvait pas les caser selon les fonctions qu'elles occupaient.

Je vous rends attentif une fois de plus à ce problème pour l'avenir, pour que ces agents puissent récupérer dans le temps, la perte des astreintes et des primes qu'elles avaient et qu'elles ont perdues.

Je vous rends attentif au-delà de ce sujet, à ce problème épineux et important pour ces agents.

Je vole aussi au secours des personnels du secrétariat parce que je sais que lorsqu'on ne peut pas travailler dans de bonnes conditions, ça amène des frictions avec l'administration. Vous avez dit que vous feriez tout votre possible pour améliorer ces conditions de travail, mais aussi des personnels que je viens de citer et ils sont quand même assez nombreux. Je pense une bonne vingtaine, si ce n'est une trentaine d'agents qui ont été touchés par cette loi, dont je dis et je répète que pour nous, les présidents des conseils départementaux, a été une loi scélérate.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Hyacinthe VANNI a demandé la parole. Il l'a.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot puisque, comme le disait Chantal, il y a beaucoup de débats qui se font en CT et on se rejoint sur tous les points pour prendre les décisions qui me semblent de bonnes décisions.

Mais au-delà de ça, c'est vrai qu'il y a des règles aujourd'hui, qui nous sont dictées au niveau national, qui ne correspondent plus à notre Collectivité unique, un certain nombre de compétences qu'on ne retrouve pas en France, au niveau national.

Aujourd'hui, le travail qu'il faut faire, c'est d'adapter ces règles à notre Collectivité afin de permettre de déroger à ce que nous impose la Fonction publique nationale, qui ne correspond pas du tout à nos travaux et à notre Collectivité.

Pour faire un petit parallèle, c'est ce que nous avons fait aux Chemins de fer de la Corse puisqu'on a voté un statut qui est aujourd'hui au Journal officiel de la France pour adapter un certain nombre de spécificités aux cheminots corses qui ne sont pas des cheminots français, qui n'ont pas les mêmes contraintes, qui n'ont pas le même mode de travail.

Ce travail-là il faut faire, et on va le faire en CT, afin qu'on arrive à solutionner le problème du secrétariat général, le problème qu'il y a quelquefois sur les routes, parce que peut-être quand il fait 15° à Ajaccio, peut-être qu'à Ortiporiu, il fait - 2 ou à Asco.

Tout ce travail-là aujourd'hui, on doit le faire et l'adapter à nos spécificités.

Le Président TALAMONI

Merci. M. ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Président.

Je m'associe aux inquiétudes, en tout cas, à l'attention que veut attirer notre collègue et ami Pierre-Jean LUCIANI, un peu moins sur le partage du « nous » et de la loi « scélérate ». Je ne sais pas si c'est un « nous » de majesté. Je ne considère pas que cette loi soit scélérate, mais en revanche, j'insiste comme tout un chacun ici, et c'est une volonté largement partagée, sur toute l'attention nécessaire qu'il faut porter à l'évolution du statut des agents, la considération qui leur est due dans la prise en compte de leur souhait et de l'adaptation de leur poste dans cette nouvelle Collectivité.

Nous partageons tous cette volonté. Je crois que quelquefois, c'est peut-être un peu mal ressenti et le Président de l'Exécutif a eu l'occasion de dire que, même s'il n'y avait pas de problèmes dans la mesure où certains ressentaient qu'il pouvait y avoir un problème, ça devait être pris en compte, je crois que ce travail-là doit être mené, continué et surtout, apporter de la considération.

J'ai forcément une pensée un peu plus particulière pour les agents de la Haute-Corse en règle générale qui souvent ressentent cette situation, ce déséquilibre. On va nous dire que dans le sud, on ressent un peu le même déséquilibre. Il faut être attentif, y répondre et surtout faire en sorte que l'équité entre les deux départements, mais surtout sur l'ensemble du territoire soit véritablement respectée.

Le Président TALAMONI

Ce n'était pas un pluriel de majesté, je suppose, mais un pluriel de modestie. Je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits. Donc, la parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci.

Je voudrais vous remercier pour vos interventions et donner quelques éléments de réponse.

D'abord et très sincèrement, saluer le travail et l'implication des élus de la majorité comme de l'opposition dans le cadre du CT. Il y a un travail de fond qui est fait, une attitude d'ensemble qui est cohérente, que nous essayons de partager, y compris lorsque les situations ne sont pas faciles, les arbitrages douloureux, on essaye toujours d'échanger. Je voudrais dire que les CT, qu'ils se tiennent à Aiacciu ou à Bastia, majorité et opposition sont toujours représentées par des élus qui sont très impliqués avec un sens de l'intérêt général et de l'écoute qu'il faut vraiment souligner parce que c'est aussi un signe de notre implication à nous, en tant qu'élus, et c'est aussi un signe de bonne santé de l'institution. C'est la première chose.

Deuxièmement, pour répondre au Président LUCIANI, je suis très attentif à ce qu'il n'y ait pas de situations d'iniquité. Je pense que vous faites référence aux personnels qui étaient au secrétariat des différents présidents, qui avaient des primes ou des astreintes liées à cette fonction, c'est vrai qu'on a supprimé, en tout cas d'un point de vue statutaire, les présidents de conseils départementaux. Donc, il n'y a plus de secrétariats des présidents et ces personnels se sont retrouvés avec une perte de rémunération mais qui est quasi mécanique. Heureusement, et c'est normal, ils n'ont pas perdu leur emploi.

Il y a un certain nombre, mais c'est marginal, d'un point de vue quantitatif, encore des agents ou des fonctionnaires qui considèrent qu'ils ne sont pas à des postes qui correspondent à leurs attentes ou à leurs aspirations. Croyez-moi, on essaye véritablement de trouver des solutions qui soient des solutions adaptées. C'est la deuxième chose.

Troisièmement et sur le fond, vous avez voté une délibération qui a entériné des critères pour la CAP. Je pense qu'il est important, en quelques minutes, que je vous resitue ce qui s'est passé à cette CAP de la façon la plus loyale possible et synthétique aussi.

Je crois que cette CAP, elle a été un moment important pour la mise en œuvre concrète de la logique d'équité, même si cette logique reste à parfaire, au sein de notre institution.

La CAP, c'est un moment attendu par l'ensemble des agents. Il n'y en a qu'une par an, c'est un moment où chacune et chacun espèrent de bonne foi être reconnus et valorisés dans son travail et dans son investissement. Mais c'est aussi un moment de frustration, vous le savez, parce qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, y compris pour des raisons qui sont légales. Vous avez par exemple des grades dans lesquels il y a 3 postes pour 260 promouvables, donc vous vous imaginez la frustration que ça peut générer.

Ensuite, il y a aussi les choix politiques qu'on a faits. Vous vous rappelez qu'on avait ouvert des ratios théoriques à 100 %, ça avait été l'initiative prise par les deux présidents des conseils départementaux en amont de la fusion. Moi-même, j'avais suivi pour ne pas créer un sentiment de discrimination ou d'iniquité entre les agents des trois collectivités. C'est un ratio théorique. Ce n'est pas parce qu'on vote 100 % qu'ensuite, on promet 100 %.

J'avais dit aussi que c'était exceptionnel. Là, on est allé vers des ratios qui ont été réduits, trop pour les syndicats, mais qui ont été réduits aussi par rapport à ce que sont nos possibilités budgétaires. On a quand même, notamment dans les agents de maîtrise, des ratios de 60 % là où avant, on était uniquement à 20 %. Donc, on était quand même dans une logique sociale importante.

Je veux dire un mot aussi sur le fait que cette CAP, en amont, il y avait eu des choix importants qui ont été faits en termes de régime indemnitaire. Je vous rappelle notamment que nous avons aligné la rémunération des ATTE sur leurs collègues de la Fonction publique territoriale. Vous savez que lorsque les ATTE, anciens ATOS, ont été transférés de l'Etat aux régions en 2004, il n'y a pas eu le transfert de ressources correspondantes. A part la région du Doubs qui a réglé le problème, toutes les autres régions françaises continuent d'avoir une distorsion importante entre la rémunération, à même grade et même échelon,

entre les gens de la Fonction publique territoriale de droit commun et les agents techniques de l'enseignement, des différences qui peuvent aller jusqu'à 400 ou 500 € sur des petits salaires.

Le problème, c'est que ça crée des difficultés budgétaires pour les régions qui n'ont donc pas du tout réglé ce problème. Nous, nous avons fait le choix de le régler. On avait commencé avec Paul PELLEGGRI, DGS de la Collectivité territoriale à l'époque, on a continué avec Jean-Louis SANTONI, DGS de la Collectivité de Corse. On l'a fait par palier. Aujourd'hui, on a aligné les ATTE sur la rémunération de leurs collègues. C'est-à-dire que ça fait un gain sur la fiche de paie de 500 € à partir du 1^{er} janvier.

Ce régime indemnitaire va bénéficier aussi aux contractuels, c'est-à-dire que les contractuels, sur leur rémunération, vont bénéficier du même régime indemnitaire. Je crois que c'est un geste social fort, normal dans une logique d'équité, qui a du sens. La Collectivité de Corse est la seule collectivité, à part le Doubs, à l'avoir fait à ce niveau-là.

Je reviens sur la CAP. La CAP, c'est donc un moment d'attente, de choix et c'est un moment aussi souvent de frustration.

L'année dernière, ça avait été un moment de frustration parce qu'on était dans la continuité de la fusion, on n'avait pas pu arrêter de critères et on était aussi avec un certain nombre d'éléments qui nous manquaient, y compris sur les carrières parce qu'on avait un problème d'uniformisation, d'harmonisation informatique, etc. Donc, les syndicats avaient été mécontents, nous l'étions nous-mêmes et il y avait une frustration importante.

Vous savez qu'in fine, la CAP est indicative et in fine c'est le Président, chef des personnels, qui décide. En gros, nous avons fait le choix de critères qui soient des critères objectifs. Ces critères ne lient pas le Président de façon définitive, mais par contre je vais bien sûr les respecter de façon totale après la vision de la CAP qui permet, grâce à l'intervention des syndicats, d'attirer l'attention sur des situations qui ne peuvent pas être systématiquement prévues par les critères. Une combinaison de critères, ça fournit un algorithme. L'algorithme, il vaut dans la plupart des cas, mais il ne peut pas prévoir ou où anticiper la totalité de situations individuelles, notamment parce que nous avons encore des améliorations à apporter. Mais il n'empêche que le choix qui a été fait, c'est de définir des critères qui soient des critères objectifs. Ça, on l'a fait en concertation avec les organisations

syndicales. Ça ne veut pas dire que toutes l'ont validé, mais ça veut dire que ça a été discuté avec eux pendant des mois.

On a choisi 3 critères. Vous l'avez voté, mais je le rappelle parce que la CAP s'est tenue :

40 % à l'ancienneté, l'ancienneté, c'est un élément objectif, non discutable ;

30 % les responsabilités exercées, la réalité du poste ;

30 % la notation.

On a à la fois et les éléments objectifs liés à l'ancienneté et à la réalité des fonctions exercées, et la valorisation du travail fait. Donc, on a un cadre qui permet de se prémunir de toute iniquité.

Où est-ce qu'on peut améliorer ? Sur deux postes : la cotation des postes où il faut qu'on aille un peu plus loin dans la précision parce qu'il y en a certains qui disent « moi, je considère que la fonction que j'exerce aurait dû être mieux appréciée, mieux valorisée par rapport à tel collègue dans le cadre du 2^{ème} critère à 30 % et la notation ».

La notation, l'administration, c'est la hiérarchie. Il faut qu'il y ait une notation, il faut aussi que cette notation se fasse sur la forme et sur le fond dans un processus qui garantisse l'équité, c'est-à-dire des critères objectifs, la possibilité pour l'agent d'accéder à sa notation, éventuellement de la contester, de la discuter, etc. Mais globalement, les critères ont été posés et ils ont été appliqués et respectés. De ce côté-là, ça a été une avancée considérable. Je dirai que la sérénité des débats que nous avons eus en CT, y compris avec les organisations syndicales, montre que ça a été une progression importante.

Dernier point de frustration à évacuer et à améliorer, c'est la question de la formation. Le fait de remplir ses obligations de formation est une condition impérative pour pouvoir bénéficier d'un avancement. Il se trouve donc que celles et ceux qui n'avaient pas rempli leur obligation de formation n'ont pas pu être dans les promouvables.

Certains agents nous ont fait remarquer, soit qu'ils n'avaient pas eu l'information, alors que normalement tout le monde a dû avoir au moins une

fois le rappel de l'obligation de formation, soit que leur charge de travail ou des conditions matérielles ont empêché d'accéder à la formation alors qu'ils souhaitaient la faire. Donc, je comprends très bien qu'un agent qui est dans cette situation et qui ne peut pas être promu dise que ce n'est pas juste. On en prend acte, on va essayer de l'améliorer.

Pour le reste, la combinaison de ces critères et du respect des règles a conduit, me semble-t-il, à des décisions de la CAP ou en tout cas des propositions de la CAP qui répondent à des choses qui sont argumentables, justifiables et l'application de règles qui avaient été définies en amont. Donc, on est sur une avancée importante.

Je termine, et je m'adresse notamment aux deux ex-présidents des conseils départementaux parce qu'ils ont eu à gérer plus directement, mais je m'adresse à tous les élus. La logique de l'équité territoriale qui a été mise en avant notamment plus particulièrement par un syndicat, je l'entends la logique de l'équité territoriale. On a un vrai problème, mais je vais vous dire, on est confrontés pratiquement à un indépassable et je vous le soumetts pour que vous y réfléchissiez aussi.

Bien sûr qu'il faut une logique d'équité entre le nord et le sud. Mais je vais vous prendre un exemple précis. Sur la CAP, les critères dont je viens de vous parler sont des critères équitables, objectifs, applicables à tout le monde qui conduisent à réduire la part de subjectivité et notamment, parce qu'ils font que l'ancienneté, c'est un élément indiscutable, est valorisé à 40 % et le poste occupé est valorisé à 30 %, ce qui veut dire que globalement, la notation n'a jamais exclu quelqu'un du caractère promu pour la CAP.

Donc, même si on doit améliorer la notation, les gens qui ne sont pas contents de leur notation doivent avoir en tête que ce n'est pas leur notation qu'il conteste à la marge qui a conduit à les exclure de promotions.

Ceci étant posé, je prends un exemple. Je ne cite pas le corps, il y a un corps où il y a 130 personnes promouvables, 70 venus de Corse-du-Sud et 60 de Haute-Corse. L'application des critères fait qu'il y a 25 personnes de Corse-du-Sud promouvables et 5 de Haute-Corse. Pourquoi ? Parce que dans ce cas-là, c'est principalement l'ancienneté qui a joué parce qu'ils sont sur les mêmes cadres d'emploi et les notations sont toutes bonnes. Ce sont donc les gens les plus anciens qui sont devant. Il se trouve que les gens les plus anciens

se trouvent principalement en Corse-du-Sud. Donc, situation apparente d'iniquité.

Mais le problème qui se pose à nous, c'est de voir qu'est-ce qui va se passer à $n+1$ et $n+2$.

A $n+1$, on va revenir, selon les projections et sous réserve des notations à une égalité, 15/15.

Et à $n+2$, on va avoir un renversement, si on prend en compte l'ancienneté, il y en aura plus de Haute-Corse. Sauf que le problème de frustration ou le sentiment d'iniquité, il se pose cette année avec 5/25.

Mais si vous choisissez de réintroduire le critère géographique comme le proposent certains, vous allez sortir dans le sud des gens que les critères objectifs avaient mis devant.

Et puis, si vous le faites pour cette catégorie-là, où l'argument est understandable, vous allez devoir le faire ailleurs. Mais ailleurs, par exemple chez les ATTE, vous avez eu 80 promouvables avec 68 pour le nord... Je finis s'il-vous-plaît ! Donc pour les mêmes raisons, parce que les gens sont plus anciens dans le nord.

Alors, on me dit : oui, mais, dans un cas ce sont des cadres A ou des cadres B, dans l'autre ce sont des cadres C. Mais ça ne fait rien, le sentiment d'iniquité dans un cas comme dans l'autre, il est le même que l'on soit A, B ou C.

Donc voilà, je voulais vous faire partager ce problème que la CAP a posé, qu'il m'appartiendra in fine de trancher, mais je voulais vous le faire partager, me semble-t-il, et je l'ai fait de façon loyale, puisqu'on s'est posé les questions en CAP, y compris en intégrant dans notre réflexion ce qu'ont dit les différents syndicats, pour vous dire qu'il y a les principes, il y a leur mise en œuvre et puis, à un moment donné, même quand on a essayé de faire au mieux, on se trouve confrontés à des situations qui juridiquement et humainement sont extrêmement difficiles.

Voilà, je voulais vous le dire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

M. LUCIANI, en principe vous n'avez pas la parole, mais allez, exceptionnellement.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voulais simplement demander pourquoi aussi vous n'avez pas retenu tous les agents dans certains domaines qui ont passé des examens et qui n'ont pas été retenus dans le choix de l'avancement, vous ne l'avez pas évoqué.

Le Président TALAMONI

La réponse du Président du Conseil exécutif et puis on vote.

Le Président SIMEONI

Vous parlez d'un grade où il y a un nombre de postes fixes, que l'on ne peut pas augmenter, qui est fixé par la loi, ils étaient 4, il y avait deux voix d'accès au grade : soit l'ancienneté, soit le concours.

Donc, il y avait trois possibilités : soit on faisait primer totalement l'ancienneté et on ne mettait pas ceux qui avaient le concours ; soit on faisait primer totalement le concours et ça excluait ceux de l'ancienneté, et il y avait la proposition que j'ai faite, c'est de faire moitié ancienneté et moitié ceux qui ont eu le concours, étant précisé que ceux qui ont eu le concours n'en perdent pas le bénéfice et bien sûr reviendront la prochaine fois.

M. Pierre-Jean LUCIANI

C'est une réponse qui me satisfait.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre aux voix ce rapport du Président du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Rapport suivant :

*** Rapport n° 397 : Missa à disposizioni di parsunali di a CdC pressu à a MDPHCC.**

*** Rapport n° 397 : Mise à disposition de personnel de la CdC auprès de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse.**

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de la mise à disposition à titre gratuit auprès de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, d'un fonctionnaire de la CdC. Il s'agit d'un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière sociale et chargé d'exercer les fonctions d'évaluateur consistant à effectuer l'évaluation globale des besoins de compensation au regard des projets de vie/attentes exprimées par les personnes et de leur environnement.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Pas de demandes de prise de parole.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Rapport suivant :

⁶ Délibération N° 19/478 AC

⁷ Délibération N° 19/479 AC

* **Raportu n° 402 : Cunvinzioni d'auturizzazioni d'assenza d'aghjenti di a Cullittività di Corsica pà intarvinzioni di succorsu fatti à titulu di a SNSM.**

* **Rapport n° 402** : Convention d'autorisation d'absence d'agent(s) de la Collectivité de Corse, pour les interventions de sauvetage conduites au titre de la SNSM.

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, vous connaissez la SNSM qui est une association reconnue d'utilité publique. L'importance de ses missions particulièrement en Corse où vous vous rappelez que, une fois encore et cet été, et cet hiver, les bénévoles de la SNSM se sont portés au secours de personnes en difficulté et ont notamment évité beaucoup de noyades.

Donc il s'agit de passer une convention aux fins que nos agents qui sont membres de la SNSM puissent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour participer à des interventions de sauvetage.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un rapport oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant :

⁸ Délibération N° 19/480 AC

*** Raportu n^u 403 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u sindicatu mistu di u gran situ « Conca d'Oru, Vignetu di Patrimoniu - Golfu di San Fiorenzu ».**

*** Rapport n° 403 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site « Conca d'Oru, Vignoble de Patrimoniu - Golfe de San Fiorenzu ».**

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Cette mise à disposition reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil. Elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions. Ça serait pour une durée de 2 ans à compter du 3 octobre 2019 avec un caractère onéreux de la mise à disposition.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe de cette mise à disposition et ses modalités et j'en profite pour saluer le travail qui a été mené par Louis POZZO DI BORGIO en sa qualité de Président de ce syndicat mixte, ainsi que l'implication bien sûr de toutes les personnes qui concourent à l'exercice des missions de ce syndicat.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Juste pour dire que j'ai le pouvoir de Louis POZZO DI BORGIO qui est Président du syndicat, qui ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il faut que je sorte ?

Le Président TALAMONI

Non, il faut juste que vous ne votiez pas avec ce pouvoir.

Très bien. Donc, je vais mettre aux voix se rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité⁹

(Absent : M. Louis POZZO DI BORGO).

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 404 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale di l'accessu à u dirittu di u Cismonte.**

*** Rapport n^o 404 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Haute-Corse.**

Le Président SIMEONI

Mise à disposition d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 avec le caractère gratuit de la mise à disposition.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

⁹ Délibération N° 19/481 AC

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

*** Rapportu n° 388 : Mudifica di u muntante di a convenzione cù l'Associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ghjenirali di u Pumonte ».**

*** Rapport n° 388 : Modification du montant de la convention avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud ».**

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il s'agit d'une association qui avait été mise en place pour assurer un complément de retraite pour les anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud. Nous avons acté le principe du versement de subvention pour l'exercice 2018 et l'exercice 2019, avec un peu de retard parce qu'il avait un certain nombre de difficultés juridiques qui ont conduit à une régularisation.

Et donc là en fait il y a une petite majoration qui est prévue, 169 109 € pour les exercices 2018 et 2019 au lieu des 163 552 € inscrits initialement.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président. Un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre-Jean LUCIANI vous avez la parole.

¹⁰ Délibération N° 19/482 AC

M. Pierre-Jean LUCIANI

Juste pour apporter une précision, ce sont de très vieux conseillers généraux, mon collègue et moi-même, on n'en fait pas partie. Nous on est jeunes...

Le Président TALAMONI

Merci, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Rapport suivant :

*** Rapportu n° 386 : Missa à dispusizioni gratisi di un scagnu situatu in PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) da a Cumunità di Cumuni di u Sartinesi Valincu Taravu à u binifiziu di a Cullitività di Corsica - Puteri datu à u Prisidenti di u Cunsigliu isicutivu di Corsica di firmà a cunvinzioni.**

*** Rapport n° 386 : Mise à disposition à titre gratuit d'un bureau sis à PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) par la Communauté de Communes du Sartinesi-Valincu-Taravu au profit de la Collectivité de Corse - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante.**

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

C'est la mise à disposition d'un bureau. Cela participe de la politique globale de présence de la Collectivité de Corse dans les territoires. Là, c'est un exemple, mais cela permet d'assurer notre présence à Pitretu è Bicchisgià et donc dans l'ensemble du territoire du Taravu.

Je vous rappelle que vous aurez à statuer, à débattre et à délibérer sur un rapport qui organisera ou qui vous proposera une forme de

¹¹ Délibération N° 19/483 AC

territorialisation des politiques publiques et des services de la Collectivité de Corse lors des toutes premières sessions de janvier 2020.

Je remercie, bien sûr, la communauté de communes pour cette mise à disposition dont vous aurez noté qu'elle se fait à titre gratuit.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

A émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Rapport suivant :

**BUGETTU – FINANZE – FISCALITA / BUDGET – FINANCES –
FISCALTE**

*** Rapport n° 405 : Chjusura di i bugetti annessi, Parcu stradali, Ciucciaghja Letizia, Bagni de Petrapola**

*** Rapport n° 405 : Clôture des budgets annexes, Parc de la Voirie, Crèche Letizia, Bains de Petrapola**

Vous avez la parole.

¹² Délibération N° 19/484 AC

Le Président SIMEONI

Vous rappelez que dans un premier temps, au lendemain du 1^{er} janvier 2018....

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, il faudrait que Pascale SIMONI et le Docteur BENEDETTI quittent l'hémicycle, ainsi que Romain COLONNA et Julien PAOLINI. Merci, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Alors au lendemain de la fusion au 1^{er} janvier 2018, nous avons reconduit et recréé à l'identique l'ensemble des budgets annexes départementaux.

Donc, cette reconduction nous apparaît plus nécessaire, ni pertinente à l'issue de deux exercices budgétaires puisque d'une part cette individualisation n'est pas requise d'un point de vue règlementaire, et d'autre part, elle n'est pas plus pertinente qu'une intégration concernant le suivi des activités concernées.

Donc, nous allons réintégrer ces éléments budgétaires au sein du budget principal. Par ailleurs, certains éléments de contexte conduisent et confortent ce choix de clôture des budgets annexes.

Alors parc de la voirie, c'était un budget annexe de l'ex-CD 2A. Aujourd'hui, du fait de la fusion des deux collectivités, le maintien de ce budget annexe n'est plus pertinent.

Crèche Letizia : budget annexe créé en 1985, il existe un programme crèche dans la structure budgétaire de la Collectivité de Corse.

Les Bains de Petrapola : ce budget annexe avait été créé en 2016 pour suivre l'activité thermale de l'établissement. Vous avez que de lourds travaux d'investissement requièrent la fermeture provisoire du site et l'arrêt de toute activité, ce qui conduit à la clôture corrélée du budget annexe pour la durée de ces travaux.

Je précise, bien évidemment, que le financement de ces travaux a été inscrit au budget principal de la Collectivité de Corse.

Ces dissolutions, dès lors que vous en déciderez, impliquent la passation de certaines opérations budgétaires et comptables qui sont décrites dans la délibération qu'il vous est proposé d'adopter.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, l'avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité¹³

(Absents : Mme Pascale SIMONI, MM. François BENEDETTI, Romain COLONNA et Julien PAOLINI).

Rapport suivant :

*** Rapportu n° 408 : Dicisioni mudificativa n° 2 Laburatoriu d'analisi Pumonti.**

*** Rapport n° 408 : Décision modificative n° 2 Laboratoire d'analyses Pumonti.**

Vous avez la parole.

¹³ Délibération N° 19/485 AC

Le Président SIMEONI

Donc, il s'agit à la fois d'un document proposant un correctif au BS 2019, pour lequel une anomalie au niveau de l'affectation du résultat avait été constatée, et un document opérant un réajustement de crédits.

Donc, le détail de l'erreur matérielle est porté dans le rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 21 387,05 € inscrits au compte 1068 du chapitre 922 ; d'opérer les réajustements de crédits décrits page 3 et enfin, d'adopter la DM du Laboratoire d'analyse Pumonte de l'exercice 2019 arrêtée in fine à moins 41 259,76 €.

Le Président TALAMONI

Merci. La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Le rapport suivant :

* **Raportu n° 410 : Custituzione di pruviste à u bugettu supplementariu 2019.**

* **Rapport n° 410** : Constitution de provisions au budget supplémentaire 2019.

¹⁴ Délibération N° 19/486 AC

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est une proposition de constitution de provisions pour risques et charges, notamment par rapport à un certain nombre de contentieux en cours dont la liste vous est détaillée page 3 du rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. L'avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement, en marge de ce rapport puisqu'il s'agit de provisions. M. le Président, je m'excuse par avance, c'est une question de commission mais qui pourrait peut-être nous éclairer.

Vous savez, pendant le débat sur la compagnie régionale maritime, vous avez fait un exercice de rétrospection en indiquant la charge qui incombait à cette nouvelle Collectivité sur la problématique des recours et vous avez fait une addition un peu rapide. J'aimerais simplement être éclairé.

J'entends bien qu'il y a deux contentieux : l'un est, vous l'avez rappelé, de 84, on est sur des estimations ; l'autre de 47, on est sur 120 millions. Et puis, vous passez à une addition pour arriver à 510. Les 370, est-ce que ça relève de quelque chose qui est provisionné ? Vous l'avez introduit au sens où ça plomberait les finances de la Collectivité, et vous avez même indiqué que ça nous envoyait au fond, dans une sémantique très maritime. Mais ça, ça n'a pas à être provisionné, c'est soldé.

Le Président SIMEONI

C'est une condamnation qui pèse, y compris sur la Collectivité de Corse et à propos de laquelle nous devons justifier des recours que nous avons engagés pour recouvrer les sommes qui avait été indûment versées. Et, le risque est inhérent d'une part à la poursuite de ces recours et à leur issue.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Alors dans la poursuite, si vous permettez M. le Président, sur les deux contentieux maritimes, on va dire, les 84 et les 47, est-ce que l'on est provisionné ? Est-ce vous avez obligation de le faire ? La réponse est un peu dans la question. Comment vous organisez ce qui relève du réglementaire et ce qui relève des limites de l'exercice ?

Le Président SIMEONI

C'est un débat que l'on a déjà eu, vous le savez, je dois identifier dans les comptes des provisions par rapport à ce qui me semble être le risque raisonnable par rapport à l'issue du procès.

Donc c'est un débat que nous avons, y compris avec la Préfecture puisque lorsqu'elle exerce son contrôle de légalité sur le budget, elle doit apprécier sa sincérité. Donc, il est évident que si nous devons inscrire en provision la totalité du risque que nous fait courir les deux procès en cours, sans parler du troisième, les deux qui sont actuellement en cours d'examen devant la cour administrative d'appel de Marseille, il est évident que nous aurions un budget qui ne pourrait pas passer la rampe, sauf à nous conduire à un emprunt qui soit un emprunt totalement disproportionné.

Donc nous, le choix que nous avons fait, c'est de présenter des sommes qui nous paraissent être ce que nous considérons être le risque raisonnable, c'est-à-dire de mémoire 15 ou 20 M€, et nous l'avons provisionné comme cela, et le contrôle de légalité pour l'instant n'a pas émis de réserve là-dessus.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Excusez-moi, la question sur ces provisions : est-ce qu'aujourd'hui les capacités financières de la Collectivité nous permettraient, au-delà du risque raisonnable ou évalué, de provisionner un peu plus ? Ce qui nous mettrait à l'abri et qui nous rapprocherait des obligations réglementaires.

Le Président SIMEONI

Il ne faut pas être plus royaliste que le roi.

Le contrôle de légalité considère que nous sommes dans les clous en termes de provisions, premièrement.

Deuxièmement, il est évident que plus les provisions sur risques et charges augmentent, plus le budget est déséquilibré. Donc, nous essayons de le mettre à l'étiage exact le plus haut possible pour être dans l'appréciation d'un risque raisonnable, et le plus bas possible pour déséquilibrer le moins possible notre budget.

Maintenant, troisième et dernière chose, et je le redis publiquement, il y a une décision judiciaire qui est en cours, elle sera ce qu'elle sera, mais il est évident que si nous devons être condamnés, ce que je ne pense pas et je n'espère pas bien évidemment, et que nous devons rentrer en voie de règlement pour des sommes aussi conséquentes, je vous laisse imaginer le cataclysme budgétaire que ça pourrait représenter.

J'attends l'issue des procédures. Je vous rappelle que je considère que l'Etat a une responsabilité, une coresponsabilité juridique et politique dans cette affaire. Donc, laissons aller les procédures judiciaires à leur terme et puis nous aviserons, à ce moment-là, au plan juridique, budgétaire et politique.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, mais a priori l'Exécutif c'est exprimé.

M. François ORLANDI

Oui mais si vous aviez un peu regardé à votre gauche dans l'hémicycle, vous auriez vu que j'avais demandé la parole depuis un certain

temps, M. le Président et vous avez toujours les mêmes difficultés avec cette gauche de l'hémicycle, pourtant on ne peut pas vous soupçonner d'être...

Le Président TALAMONI

Non, j'ai la même difficulté à droite avec Lionel MORTINI, je n'ai pas une amplitude visuelle suffisamment importante, c'est tout.

M. François ORLANDI

Vous êtes plus vigilant sur le côté droit de l'hémicycle que sur le côté gauche.

Le Président TALAMONI

Je crois que le groupe « En marche » est mal placé pour tenir ce genre de propos.

M. François ORLANDI

Je vous remercie. Très brièvement, M. le Président, juste peut-être deux ou trois points d'éclaircissement.

On voit un montant important de provisions qui sont portées et qui sont quelque part un héritage potentiel ou avéré, on le verra par la suite, on espère qu'il sera le moins lourd possible pour les finances de la Collectivité.

Simplement, première question, on est 5 500 000 € inscrits au mois de décembre, est-ce qu'une somme importante n'aurait pas pu légitimement être prévue plus tôt dans l'année ? Est-ce que l'on ne pouvait pas en être instruit un peu plus tôt ? Il y a bien, on l'a remarqué, une reprise à travers des provisions qui sont, en quelque sorte, tombées, qui n'avaient plus lieu d'être, qui représentent, je crois, à peu près 500 000 €. Donc, dans l'équilibre des budgets, on a 5 500 000 €, j'arrondis les chiffres, d'un côté et en recettes 500 000 €, alors je ne suis pas un expert des finances publiques à ce point initié, mais je m'interroge. On inscrit sur un compte de passage des montants, mais ils manquent quand même à l'équilibre, alors j'imagine que dans le budget ils ne manquent pas, mais dans l'explication pour le moins, ça n'apparaît pas clairement, on a 5,5 M€ d'un côté en dépenses en quelque sorte, et 500 000 € en recettes. Comment sont équilibrés ces montants ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la réponse du Président du Conseil exécutif et puis nous votons.

Le Président SIMEONI

Un mot de réponse. Ces provisions il est évident que ce sont des contentieux pour la plupart d'entre eux, pour la totalité d'entre eux, qui sont antérieurs au 1^{er} janvier 2018, qui auraient dû être provisionnés, qui ne l'étaient pas, on les provisionne maintenant dans la juste mesure, s'ils avaient été provisionnés avant, on n'aurait pas eu besoin de les inscrire maintenant.

Le Président TALAMONI

Bien. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE¹⁵

(Abstention du groupe « Andà per Dumane »).

Rapport suivant :

* **Rapport n° 411 : Ripresa nantu à pruvisiune.**

* **Rapport n° 411** : Reprise sur provision Budget supplémentaire 2019.

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Ce sont là-aussi la reprise de provision sur des contentieux ou des procès qui étaient en cours et qui sont énumérés dans le rapport.

¹⁵ Délibération N° 19/487 AC

Le Président TALAMONI

Merci. L'avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix puisqu'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant :

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Rapportu n^u 419** : Aghjustu a u mercatu conclusu tra a Cullettività di Corsica è l'associu « Inseme » pà a messa in ballu di u numeru verde, numeru d'urgenza pà i spiazamenti medicali.

* **Rapport n° 419** : Avenant au marché conclu entre la Collectivité de Corse et l'association «INSEME» pour la mise en place d'un numéro vert, numéro d'urgence pour les déplacements médicaux.

Le Président TALAMONI

C'est un rapport de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

Alors, c'est un rapport qui apparait comme, je dirai, technique mais il est très important dans le cadre des travaux du comité des déplacements médicaux urgents. Il a été établi que l'amplitude horaire prévue pour les

¹⁶ Délibération N° 19/488 AC

numéros verts d'appels d'urgence pour les déplacements médicaux urgents, n'était pas suffisamment en adéquation avec les besoins des usagers.

Donc vous avez ce rapport devant les yeux, je ne vais pas vous le lire intégralement.

Le comité des déplacements médicaux urgents a conclu ses travaux en considérant que la plage horaire initialement arrêtée devait être étendue, et qu'une amplitude allant de 5 h à 23 h serait préférable.

C'est sur ce point qu'il vous est demandé de délibérer.

Donc, l'avis de l'Exécutif sur ce rapport ?

Le Président SIMEONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Juste pour apporter quelques précisions.

Comme vous l'avez dit, M. le Président, c'est une avancée majeure dans l'aide aux familles dont un proche a été évacué par avion sanitaire ou dont un membre de la famille, un malade devrait partir notamment par le premier avion du matin parce qu'il relève d'une urgence relative, mais dont le pronostic vital n'est pas engagé, donc qui ne nécessite pas une évacuation par avion sanitaire.

Suite à nos nombreuses réunions au sein du comité de suivi des déplacements médicaux, après le vote de la motion en mai dernier concernant les déplacements médicaux, après les nombreux échanges que nous avons eus avec les compagnies aériennes, notamment avec Air Corsica mais aussi avec le délégué régional d'Air France en Corse, le numéro vert, le marché en tout cas avait été ouvert avec l'amplitude horaire de 6 h du matin à 22 h le soir.

Et nous avons pu le constater, y compris avec l'association « Inseme », puisque vous le savez aujourd'hui les proches et les malades se dirigent et s'orientent vers l'association « Inseme » dès qu'ils rencontrent une difficulté à pouvoir se déplacer sur le continent pour aller se faire soigner, il était difficile de pouvoir effectuer une réservation à 6 h du matin, sachant que le vol décolle à 7 h et que, d'ailleurs la Présidente d'Air Corsica pourra le confirmer, dès la saison estivale le vol est bien plus tôt, il me semble que c'est aux alentours de 6 h du matin.

Donc, c'est pour ça qu'on a demandé à ce que l'amplitude horaire soit modifiée et qu'on puisse donc débiter à 5 h du matin et aller jusqu'à 23 h le soir.

Mais ce qui est très important aujourd'hui, c'est de pouvoir modifier l'horaire du matin pour permettre à l'association « Inseme » d'effectuer une réservation auprès des compagnies aériennes sur le premier vol du matin. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Effectivement, c'est un rapport très important et il est bon que Vannina ANGELINI-BURESI ait pu insister sur ce point.

Christelle COMBETTE a la parole.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, merci.

Effectivement, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que c'est une avancée très importante. Mais juste une petite précision par rapport à ce qu'a dit Vannina, il me semble que c'est uniquement pour les familles accompagnantes et pas pour les malades qui partiront eux, malheureusement, par évacuation sanitaire. C'est pour les familles accompagnantes, alors que la précision a été donnée plutôt pour l'ensemble des familles et notamment les patients.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Ca concerne également les malades puisque ce numéro vert, en fait, va être à disposition de l'ensemble du corps médical, donc que ce soit auprès

des SAMU quand ça concerne une évacuation par avion sanitaire, les SAMU vont pouvoir se rapprocher auprès de l'association « Inseme » pour dire qu'il y a eu une évacuation par avion sanitaire et donc qu'un membre de la famille doit partir par l'avion du matin rejoindre le malade qui a été évacué.

Mais les médecins généralistes aussi pourront bénéficier de ce numéro vert de façon à pouvoir faire partir au plus tôt un malade qui serait suivi, notamment en service d'oncologie, on le sait, que ce soit sur Marseille ou sur Nice ou sur Paris, qui aurait besoin, on va prendre un exemple, après un mauvais bilan, d'aller consulter son professeur au plus vite, mais dont l'urgence ne relèverait pas d'une évacuation par avion sanitaire. C'est l'ensemble du corps médical, ce n'est pas uniquement à destination des SAMU. Les généralistes pourront donc se rapprocher auprès de l'association « Inseme » et composer ce numéro de téléphone, ce numéro vert, ou envoyer un mail auprès de l'association « Inseme ».

Le Président TALAMONI

Mme CASANOVA-SERVAS va prendre la parole.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. le Président, merci.

Effectivement, je rejoins les propos tenus par Vannina BURESI en ce qui concerne Air Corsica. On ne voit, bien évidemment, aucun inconvénient à ce qu'il y ait une amplitude horaire et je m'associe tout à fait ce qui vient d'être dit, notamment pour les urgences relatives qui concernent véritablement les patients et non pas seulement leur famille, puisqu'il s'agit de personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une évacuation par avion sanitaire et qui pourtant nécessitent un déplacement en urgence.

Donc c'est vrai qu'avec les horaires des vols qui sont modifiés, notamment durant la période estivale qui va d'avril à octobre, il est préférable que cette amplitude soit faite et qu'on commence à 5 h du matin jusqu'à 23 h pour permettre aux familles de pouvoir joindre quelqu'un et que les réservations puissent être effectuées dans des délais d'urgence. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme RIERA, vous avez la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci Président. Juste pour être sûre que tout le monde a bien compris, et je comprends l'inquiétude de Christelle COMBETTE. Ce numéro vert est accessible à tout le monde : le public, les médecins, tout le monde peut appeler ce numéro vert dans l'amplitude qui a été indiquée par Vannina.

Ensuite, l'association « Inseme » se tourne vers les relais, des assistants d'escale des compagnies aériennes qui effectueront cette réservation.

Mais ce numéro vert est bien accessible à tout le monde, grand public et médecins, ensuite l'association fait la démarche vis-à-vis des numéros de téléphone qui eux restent confidentiels auprès des compagnies aériennes ou des prestataires aéroportuaires qui sont chargés d'effectuer la réservation dans des timings un petit peu plus compliqués que ceux effectivement d'une ouverture grand public normale.

J'espère que c'est plus clair pour tout le monde.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Merci Catherine d'avoir apporté cette précision.

Effectivement, ce numéro est accessible à tous, mais si j'ai insisté en disant que ce numéro vert était vraiment à destination de l'ensemble du corps médical, c'est-à-dire que si c'est une famille qui compose ce numéro vert et qui rentre en contact avec l'association « Inseme », dans un souci et après avoir échangé avec les compagnies aériennes, pour qu'il n'y ait pas d'abus, puisqu'on sait très bien que les gens peuvent parfois essayer de partir et de faire du forcing, excusez-moi, mais on sait très bien que ça arrive, pour pouvoir partir sur un vol qui est complet, il faudra automatiquement une ordonnance d'un médecin généraliste ou d'un SAMU.

Ça nous l'avons bien acté lors de nos réunions. Parce que si demain on a un rendez-vous auprès d'un professeur ou dans un service sur le continent et qu'on veut partir en urgence alors que ce n'est pas le cas, on ne va pas téléphoner à l'association « Inseme ». C'est pour ça que quand je dis que c'est à destination de l'ensemble du corps médical ce numéro vert, c'est parce qu'il va falloir qu'un médecin généraliste ou que le SAMU, un médecin

en tout cas envoie par mail une ordonnance qui justifiera ce déplacement en urgence.

Mme Catherine RIERA

Oui, mais bien sûr, « Inseme » sait gérer ce genre de demandes. Mais c'était pour rassurer parce que la demande est quand même venue des familles qui se retrouvaient sans réponse, et donc la réponse est maintenant apportée à travers ce numéro.

Donc, c'est bien une réponse à toutes les familles qui se trouvaient jusqu'à maintenant démunies et qui désormais, à partir de 5 h du matin et jusqu'à 23 h, trouveront une écoute auprès d'Inseme pour se rendre sur le continent pour raisons médicales.

Donc tout le monde, je pense, a en tête que c'est bien pour raisons médicales. Et ensuite, « Inseme » fera effectivement la procédure qui a été convenue avec l'ensemble des compagnies aériennes pour faire en sorte que le dossier aboutisse. Voilà.

Le Président TALAMONI

Vous voulez reprendre la parole ? Vous l'avez.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

C'était juste pour dire que de toute façon, si on a organisé toutes ces réunions et si le comité de suivi, comme son nom l'indique, va continuer à se réunir, c'est évidemment pour soulager les malades et leurs familles dans les difficultés qu'ils rencontrent à se déplacer pour aller se faire soigner.

Le Président TALAMONI

Le docteur ANTONINI a demandé la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Juste un petit mot, une petite précision. Je rejoins Vannina, effectivement, il y a raisons médicales et raisons médicales. On sait très bien qu'il y a des gens qui peuvent demander pour une consultation qui est réglée,

ils n'ont pas de billet d'avion parce que l'avion est plein, essayer de passer en force.

Le Président TALAMONI.

Nata a legge, nata a malizia...

Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer, c'est un rapport important, tout le monde doit avoir bien compris ce dont il s'agit.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Je vous remercie.

Alors, nous en arrivons aux motions, il y en a quelques-unes. On pourrait commencer dans les 10 minutes qui nous séparent de l'heure du déjeuner...

M. Xavier LACOMBE

Au nom du groupe, nous souhaitons une suspension de séance.

Le Président TALAMONI

A ce moment-là, on suspend pour déjeuner, parce qu'à 13 h normalement on doit suspendre.

M. Xavier LACOMBE

Comme vous le souhaitez.

Le Président TALAMONI

On pourrait prendre une motion, et on suspend dans 10 minutes de toute façon.

¹⁷ Délibération N° 19/489 AC

Moi je vous propose d'utiliser les 10 minutes pour essayer au moins d'évacuer une ou deux motions, enfin « évacuer »... « traiter ». Vous êtes d'accord ? Bien.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse.**

M. LUCCHINI, vous avez la parole pour défendre le cerf.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Elle est reportée.

Le Président TALAMONI

Très bien.

Motion suivante. M. LACOMBE, est-ce que vous voulez que nous prenions votre motion sur l'enfouissement du réseau ?

M. Xavier LACOMBE

Pas spécialement.

Le Président TALAMONI

Disons qu'elle viendrait naturellement. Vous avez la parole pour la défendre.

* **Motion n° 2019/O2/099** déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Enfouissement du réseau haute tension à Aiacciu.**

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Donc cette motion qui avait fait l'objet lors de la dernière session d'un avis favorable et d'un accord de principe par cette Assemblée, qui est repassée en commission permanente, en commission

développement économique et qui a eu un avis favorable, me semble-t-il unanime.

Donc, c'est tout simplement dans le cadre de l'abandon du projet de cycle combiné destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzino qui a été abandonné, le renouvellement par un nouveau système de production qui a été acté lors du décret de la modification de la PPE et qui a été voté lors de notre dernière session. Mais cette ancienne mouture, je dirai, du cycle combiné, engendrait l'enfouissement de toutes les lignes HTB sur la ville d'Ajaccio, et ça débordait un peu sur le pays ajaccien, en raison de la distribution d'énergie aux vues de ce système de production et qui aujourd'hui n'est plus imposé, je dirai.

Donc, l'objet de cette motion, qui n'est qu'une motion pour émettre le souhait de, est tout simplement de continuer à permettre les études, et cela a déjà été engagé entre l'EDF et la CAPA, des réunions ont eu lieu, les avancées sont très claires. Tout simplement pour permettre d'abord, le point de départ c'est la construction du téléphérique qui impose l'enfouissement de ces lignes HTB, mais pour permettre aussi d'étudier toutes les possibilités pour pouvoir continuer ce projet d'enfouissement des lignes HTB sur la ville d'Ajaccio.

Alors, cela ne peut pas s'inscrire dans la PPE puisque ce n'est pas comme cela que les choses doivent se passer, mais il n'est pas exclu cependant que l'on puisse étudier toutes les possibilités avec les participations des différents partenaires, pour aboutir à ce projet d'enfouissement total des lignes HTB sur la région ajaccienne.

Voilà en gros le principe, on en a déjà discuté, il a été évoqué et présenté en commission.

Donc il est demandé tout simplement l'enfouissement du réseau haute tension au sein de la commune d'Ajaccio (ça peut déborder sur la commune de Sarrola), tel qu'il était prévu dans la version initiale de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricanto qui sera alimentée au gaz naturel, nous l'espérons.

L'inscription donc dans la future PPE de l'enfouissement des réseaux haute tension au sein de la commune d'Ajaccio.

Le Président TALAMONI

En fait, il y a une motion et un amendement substitutif que vous avez déposé qui concerne votre propre motion.

M. Xavier LACOMBE

Je ne sais pas s'il a été distribué...

Le Président TALAMONI

Oui, tout à fait, il a été distribué. C'est un amendement substitutif.

M. Xavier LACOMBE

Dans le quatrième « considérant » : « concernant l'enfouissement des lignes, la société EDF a fait savoir que celui-ci n'aurait plus lieu d'être du fait de la modification du projet de centrale initial ».

Non, tout simplement c'est de permettre à EDF de poursuivre les études pour permettre l'enfouissement de ces lignes HTB.

Voilà l'amendement, mais moi je ne l'ai pas en ma possession.

Le Président TALAMONI

En fait, nous n'avons pas le même dispositif. Dans l'amendement substitutif, il n'y a pas le même dispositif que dans la motion.

M. Xavier LACOMBE

Tout à fait ! C'est tout simplement au quatrième « considérant » que concernant l'enfouissement des lignes, la société EDF a fait savoir que les études complémentaires étaient nécessaires pour savoir si celles-ci étaient encore utiles du fait de la modification du projet de la centrale initial et de la limitation de la puissance qui en résulte de 212 mégawatts.

Donc, à travers cette motion, nous souhaitons que le schéma directeur EDF, intègre la problématique de l'enfouissement du réseau haute tension, HTB, au sein de la commune d'Aiacciu.

Le Président TALAMONI

C'est la nouvelle version de votre motion. Amendement substitutif, en fait c'est une nouvelle motion.

Très bien. Tout le monde a compris l'état de cette motion après l'amendement. Il faudra quand même faire voter l'amendement sur le plan de la forme et de la procédure.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre ? Non. Alors je demande au Conseil exécutif ce qu'il pense de cette motion ? Favorable.

Donc, je vais d'abord mettre aux voix l'amendement substitutif et ensuite la motion.

Qui est pour l'amendement substitutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement substitutif est adopté.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée, je rappelle qu'elle bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.¹⁸

Nous allons suspendre pour déjeuner, comme ça nous allons du même coup faire droit à votre demande de suspension. Comme le buffet est servi juste à côté, nous pouvons reprendre dans une heure.

Rendez-vous à 14 heures dans l'hémicycle.

La séance suspendue à 13 h est reprise à 14 h 25.

¹⁸ Délibération N° 19/490 AC

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Nous sommes en retard par rapport au retard que nous avions prévu.

Donc, nous allons reprendre l'examen des motions.

* **Motion n° 2019/O2/101** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Habitat participatif.**

Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président. Dans un contexte de décrochage des prix de l'immobilier par rapport aux revenus des Corses, alors même que la demande de logement est bien présente et en l'absence de cadre légal du statut de résidents, l'habitat participatif représente une innovation sociale très intéressante pour lutter contre la flambée des prix.

En effet, ce dispositif protéiforme permet à plusieurs personnes ou organismes de se regrouper pour définir un projet d'habitat commun. Ensemble, ils participent à la définition de leurs besoins, répartissent les espaces communs et privés et ensemble, ils définissent les priorités de leur projet d'habitat souvent résolument tournées vers l'écocitoyenneté.

Ce type de projet d'habitat porté directement par les habitants à de multiples avantages, économiques, sociales, architecturales, écologiques et fonctionnels.

Mais l'originalité vient également de la possibilité de scinder la propriété en deux, le foncier d'une part et le bâti d'autre part. Cette solution anti-spéculative, est utilisée par d'autres pays, comme je le rappelle dans les considérants de ma motion, en Suisse où ce modèle d'habitat est éprouvé, les loyers sont de 20 à 30 % inférieurs à ceux du privé, avec un coût de la construction d'environ 15 à 20 % moins cher qu'une promotion immobilière classique.

Nous pouvons donc voir que ce dispositif élargit le champ des possibles, d'autant plus quand on sait que le coût des terrains à bâtir a connu une augmentation moyenne de 138 % entre 2006 et 2017.

De plus, il est à noter que dernièrement a été présentée à l'Assemblée nationale une proposition de loi adoptée en première lecture le 28 novembre dernier, visant à réduire le coût du foncier et à augmenter l'offre de logements à prix raisonnable. Ce projet de loi propose d'aller plus loin que la loi Alur en supprimant la condition sociale du bail réel et solidaire. Du coup ce dispositif est donc élargi à la population.

Cela démontre bien que face à la spéculation immobilière, il s'agit de prendre en compte la difficulté à se loger à un coût acceptable en mobilisant toutes les solutions permises.

Tout ceci étant dit, il est donc nécessaire que la Collectivité travaille sur ce sujet pour étudier la faisabilité de son intégration dans nos dispositifs anti-spéculatifs et au-delà pour apporter une solution au problème d'accès au foncier que rencontrent beaucoup de Corses.

Alors je ne sais pas si je relis les demandes telles qu'elles sont formalisées dans la motion ? Alors, je relis :

« DEMANDE au Président du Conseil Exécutif et au Président de l'Assemblée de Corse de procéder à la création d'un groupe de travail pour l'habitat participatif auquel participeront le CAUE, l'ADIL, l'Office foncier, l'AUE, l'OPH, les associations des maires 2A et 2B et les élus de notre Assemblée souhaitant y participer.

DEMANDE à ce groupe de travail de présenter un rapport d'information à l'Assemblée de Corse dans un délai de six mois, comportant une étude pour l'intégration de l'habitat participatif aux dispositifs existants en matière de soutien à la politique de l'habitat ». Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, il y a un rapport de la commission développement. C'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter de façon succincte, si possible.

M. Julie GUISEPPI

Merci Président. Au regard de l'objet porté par la motion visant à créer un groupe de travail sur l'habitat participatif, au regard de la multiplicité de motions et rapports en lien avec la thématique du foncier et les mécanismes de lutte contre la spéculation foncière, au regard, enfin, de

l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le 28 novembre 2019, d'une loi visant à la création d'un bail réel libre et d'un office foncier libre, Mme PROSPERI a jugé opportun de mettre en œuvre la délibération adoptée par l'Assemblée de Corse en mai 2018.

En effet, la délibération susvisée portant adoption d'une motion relative à la mise en œuvre d'une opération expérimentale de bail réel et solidaire sur le territoire insulaire avait pour objet de missionner « la commission du développement économique, pour réaliser une étude en synergie avec le Conseil exécutif et l'office foncier sur les conditions de mise en œuvre du bail réel et solidaire et la création d'un office foncier solidaire, ainsi que sur tous les autres dispositifs qui pourraient favoriser l'accession à la propriété en renforçant les mécanismes de lutte contre la spéculation ».

Aussi, dans un souci de cohérence, elle a estimé pertinent d'élargir l'objet défini par cette délibération à la thématique générale du foncier afin d'englober la diversité des dispositifs destinés à favoriser l'accession à la propriété en renforçant les mécanismes de lutte contre la spéculation, dans un format qui restera à définir, commission ad hoc ou groupe de travail.

Cela permettra de prendre en compte les différentes demandes récurrentes formulées au travers des motions et rapports et de réfléchir au catalogue des diverses mesures qui sont aujourd'hui mis à disposition des élus et des collectivités locales en la matière.

La Présidente NIVAGGIONI a accueilli favorablement cette proposition.

Elle a estimé judicieux de réfléchir à l'instance la plus appropriée pour engager cette réflexion au regard de la diversité des parties prenantes (OFC, AUE, M. Le Président du Conseil exécutif de Corse).

La commission a émis un avis favorable sur cette motion (Non-participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane » ; Absence du groupe « La Corse dans la République »).

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Donc est-ce qu'il y a intervention ? Oui, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour préciser ce que j'ai indiqué en commission.

Effectivement, on se rend compte que depuis plusieurs mois, un certain nombre de motions, questions orales, voire rapports sont relatifs à la question du foncier.

Or, au mois de mai 2018, une motion de l'Assemblée de Corse, devenue délibération, prévoyait la création d'un groupe de travail missionnant la commission du développement économique en synergie avec le Conseil exécutif et l'office foncier de Corse, pour travailler sur cette question et notamment sur tous les mécanismes de lutte contre la spéculation.

Cette demande devait être présentée en commission permanente, nous avons jugé qu'un tour de table était nécessaire. Lors de la session, nous avons échangé avec la Présidente, avec le Président de l'AUE également sur cette question.

Moi, sans trouver ou demander de solutions à cette heure, je vous propose que cette question soit mise officiellement à l'ordre du jour de la commission permanente qui précèdera nos travaux de la session de janvier, de sorte que nous puissions proposer à l'Assemblée un groupe de travail ou une commission ad hoc, ce sera l'objet de nos discussions, et qu'elle soit mise en place avec un certain nombre de membres que les groupes désigneront, de sorte à pouvoir débiter ses travaux dès le début de l'année.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, j'ai une demande de prise de parole de Marie-Anne PIERI, mais comme nous sommes dans le cadre d'un examen normal de motion, c'est-à-dire que normalement il y a un pour, un contre... Vous voulez intervenir contre ? Alors, vraiment une minute, si vous n'intervenez pas contre parce qu'en principe c'est un pour, un contre.

Mme Marie-Anne PIERI

Déjà je vais aller dans le sens de Rosa, effectivement, au mois de mai j'avais porté le bail réel solidaire et une commission de travail devait se constituer, on est toujours en attente de cette commission. Effectivement, il y

a des outils aujourd'hui anti-spéculatif, alors on vote, on vote, on vote et puis on voit que le travail ne vient pas.

Alors nous, on a envie de travailler et d'apporter des solutions aux Corses pour qu'ils puissent se loger décentement.

Concernant l'habitat participatif, je dirai juste un mot. Effectivement ça découle de la loi ALUR, mais la mise en pratique, chers collègues, est difficile dans les mesures où la législation concernant le droit à la construction est très normée, notamment concernant la copropriété ou là où il n'y a pas d'existence de copropriété. Au départ, l'habitat participatif, il faut une communauté de vie, donc c'est un sens particulier.

Alors moi, je prends toujours comme exemple un couple quand il fait une maison, il ne fait qu'une maison, quand il met le portail et qu'il a fini la maison, il divorce. Alors, j'imagine l'habitat participatif quand on est plusieurs, ensemble, à vouloir faire un projet commun, cela me paraît compliqué sans l'intervention d'experts et surtout le coût, car il y a quand même certaines assurances qui doivent être souscrites quand on fait ce genre de construction, notamment au moins une « dommage ouvrage », je n'irai pas plus loin, ça a un coût. Donc, les 15 % au les 10 % à l'arrivée, je ne sais pas si véritablement il y aura le résultat escompté.

C'est ce que je voulais dire. Ça existe, mais je ne sais pas si c'est véritablement adapté. C'était ce qu'on appelait dans les années 60 « la théorie des castors », ça a été les hippies qui ont également utilisé l'habitat participatif. Mais actuellement, je ne vois pas très bien la mise en forme de ce type d'habitat, parce que ça demande une façon de vivre qui est particulière et qui me paraît compliquée.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Finalement, c'était une intervention contre et c'est donc, procéduralement tout à fait admissible. Nous allons demander l'avis de l'Exécutif et ensuite, nous allons mettre aux voix cette motion. L'Exécutif a-t-il un point de vue ?

Le Président SIMEONI

Un point de vue extrêmement favorable.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cette motion qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée ¹⁹

(Non-participation du groupe « Per l'avvene »).

Motion suivante :

* **Motion n° 2019/O2/103** déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine Orientale et la Castagniccia.**

Mme Paola MOSCA

Cette motion nous amène à nous prononcer sur un projet de modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine orientale et la Castagniccia.

La Direction générale de l'aviation civile a décidé de modifier cet espace aérien au mépris des populations et des activités sportives de la microrégion. Il est donc question d'utiliser de nouvelles routes dédiées aux avions de ligne qui jusqu'à présent survolaient la mer et il est donc question leur faire prendre un autre trajet.

Ce nouveau découpage engendrerait de nombreuses nuisances sonores et environnementales et des risques pour les populations qui seront survolées et interdire également toute activité de vols libres sur la région.

Au regard de ces considérations, cette motion propose à l'Assemblée de Corse de demander la suspension de ce projet de modification d'espace aérien, afin de travailler conjointement à la définition d'un nouvel

¹⁹ Délibération N° 19/491 AC

espace aérien et de mandater le Président de l'Exécutif et le Président de l'office de l'environnement, afin d'engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une nouvelle consultation à ce sujet.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement du groupe « Andà per dumane » et il y a aussi un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Président.

Sur ce rapport, la présidente NIVAGGIONI a souhaité se voir préciser la procédure habituellement suivie en termes de modification de l'espace aérien et a souligné la nécessité d'entamer des démarches complémentaires au dépôt de la motion, dans un souci d'efficacité.

Mme Paola MOSCA a indiqué que les seules informations dont elle disposait avaient été relayées par les fédérations et associations sportives. Elle a souligné, par ailleurs, que ni les communes, ni les intercommunalités concernées par les zones de survol n'avaient été conviées, consultées ou encore informées de cette éventuelle modification.

Mme PROSPERI a souligné, de surcroît, l'absence de consultation de l'Office des Transports de la Corse pointant que le nouveau découpage serait justifié par la gestion de moins de 0,16 % du trafic aérien sur l'aéroport de Bastia.

Mme MOSCA a relevé l'intérêt de cette motion pour solliciter une consultation sur cette question, considérant qu'en cas d'adoption de la motion, cette dernière sera relayée auprès des communes, communautés de communes et associations sportives.

Relevant la nécessité d'une médiatisation de la motion, Mme CASALTA s'est dite favorable, à une saisine officielle de la Préfète de Corse afin de répercuter, d'une part, la demande de suspension et de concertation, d'autre part, le mécontentement suscité par cette éventuelle modification de l'espace aérien.

Pour sa part, M. PAOLINI a souhaité relayer ses échanges avec les représentants de la Fédération ULM dont les activités aériennes de loisirs pourraient être impactées par la modification envisagée.

Il en ressort, en effet, une concertation insuffisante avec les représentants insulaires de l'aéronautique, instance dont l'avis est néanmoins requis et qui pourrait utilement être sollicitée par le Conseil exécutif.

Ces mêmes représentants ont, par ailleurs, fait état d'une connaissance très partielle de la DGAC, dont le pilotage est assuré depuis la ville d'Aix-en-Provence, du relief montagneux insulaire et des spécificités du territoire.

En conclusion, Mme MOSCA a fait valoir l'urgence à se saisir de cette question au regard notamment de l'absence d'information quant à l'application éventuelle de cette modification, l'état d'avancement de ce dossier étant méconnu de tous.

La commission a émis un avis favorable sur cette motion.

Non-participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane ». Absence du groupe « La Corse dans la République ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement du groupe « Andà per dumane » qui vise la suppression d'un élément du dispositif « dénonce le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision ». Je peux donner la parole au groupe « Andà per dumane » pour une intervention en quelque sorte, contre.

M. Antoine POLI

On voudrait sous-amender notre amendement pour en avoir parlé avec Paola. Au lieu de carrément supprimer « le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision », supprimer « le mépris » et rajouter « le manque de concertation ».

Juste un petit mot pour dire que nous sommes pour cette motion. Il aurait été souhaitable que la DGAC présente ce projet avec ses avantages et ses inconvénients. Il va y avoir des impacts même au niveau de l'urbanisme sur le secteur.

Le Président TALAMONI

D'accord. Personne n'intervient contre ? Nous allons mettre aux voix ce sous-amendement à l'amendement. D'abord, peut-être demander au Conseil exécutif ce qu'il pense de l'amendement, du sous-amendement,

Le Président SIMEONI

Très bien !

Le Président TALAMONI

Sous-amendement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

L'amendement ainsi sous amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix la motion ainsi sous-amendée et amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée.²⁰

Non-participation du groupe « Per l'avvene ».

Motion suivante n° 105.

Nous commençons par donner la parole à François BENEDETTI.

²⁰ Délibération N° 19/492 AC

* **Motion n° 2019/E4/105** déposée par M. François BENEDETTI, Mme Pascale SIMONI et M. Francis GIUDICI : **Demande d'implantation d'un hôpital public local en Plaine Orientale.** (*Avec débat*).

Le Président TALAMONI

Cette motion fera l'objet d'un « mini débat », selon l'expression utilisée en commission permanente.

Qui présente la motion ? François BENEDETTI. Ensuite, Annette PIERI aura la parole au titre du groupe. De toute façon, votre groupe est associé à travers Francis GIUDICI qui est signataire.

M. François BENEDETTI

Je vous remercie, Président.

A cette motion, je voudrais associer Francis GIUDICI et Pascale SIMONI, également le Conseil exécutif membre de la communauté de communes, Xavier LUCIANI, qui a participé à la dernière réunion de la communauté de communes et Annette PIERI qui fait partie du groupe de Francis GIUDICI qui souhaitait s'associer à cette motion. Je pense que Julien est également solidaire dans la mesure où il fait partie du territoire. C'est vraiment un problème de santé publique qui touche le territoire de la Plaine orientale.

Pour cette motion, je voudrais d'abord rappeler que la Plaine orientale, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Déjà en 2016, j'avais posé une question orale sur l'éventualité de la création d'un hôpital rural, à l'époque qu'on appelait un « hôpital de proximité » ; question orale qui s'adressait à l'Exécutif qui n'a pas la compétence pour ce genre de chose. Mais on espérait relancer le débat au niveau de l'ARS et essayer d'obtenir enfin que la population de la Plaine orientale puisse avoir une égalité de chance au niveau des soins, à la fois sur les urgences et également sur les soins quotidiens que nécessitent un certain nombre de patients qui partent sur l'hôpital de Bastia dans des conditions parfois difficiles, loin de leur famille, pour des maladies qui pourraient être soignées en quelques jours à côté de chez eux, et qui gagneraient beaucoup dans les chances de guérison.

En 2008, on avait déjà posé le problème à la fois sur le plan de l'urgence vitale, puisqu'il n'y avait pas de SMUR et nous avons obtenu la

création d'un SMUR qui a été provisoire pendant quelques années. Ça a été un combat difficile mené à l'époque avec la préfecture qui en avait les compétences.

On avait demandé l'obtention de l'agrément d'un scanner sur la Plaine orientale et la création de ce qui était à l'époque une antenne médicale d'urgence, du style de celle qu'il y avait à Calvi.

Nous avons obtenu de manière provisoire, assez rapidement, un SMUR transitoire, uniquement pour la période estivale et également l'agrément pour le scanner. L'antenne médicale, on n'en a jamais plus parlé.

En 2011, s'est créé un collectif « Per a difesa di a salute in Piaghja orientale » qui a mobilisé à la fois les professionnels de santé, les élus, la population et qui a permis d'amener le débat beaucoup plus loin. On a obtenu la pérennisation du SMUR dans un premier temps, l'agrément du scanner qui a été confirmé. Mais on n'a pas pu encore obtenir l'inscription d'un hôpital public local sur la Plaine orientale.

C'est quelque chose qui est de la responsabilité de l'Etat au niveau sanitaire. Si demain, il y a un problème grave, actuellement ou en période estivale où la population qui est à peu près de 25 000 habitants maintenant, qui augmente de trois ou quatre fois en période saisonnière, ça va poser un problème sanitaire considérable et la responsabilité de l'Etat sera engagée clairement. Nous ferons tout d'ailleurs à ce moment-là pour le dénoncer si ça se produit.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous demandons ?

Il y a une volonté politique actuelle qui est claire. En juillet 2019, l'Etat et le Gouvernement ont voté une loi pour favoriser le développement de structures de proximité un peu partout en France, donc j'espère aussi chez nous, et alloué une enveloppe conséquente de 420 M€ pour mettre en place ces structures. Nous avons la possibilité donc d'obtenir ces financements si la volonté politique se confirme.

Nous demandons donc à l'Assemblée de Corse de se mobiliser pour demander à l'ARS de lancer ce projet et ce plan politique pour la création de cet hôpital.

Je précisais, c'est important, que les patients qui partent comme ça, loin de leur domicile, sur Bastia, et je ne mets pas là-dedans les compétences et le dévouement des services hospitaliers qui ne sont pas en cause. Mais il est certain qu'il y a une situation délétère, notamment pour les personnes âgées qui passent parfois deux ou trois jours dans des conditions difficiles, loin de leur famille et qui pourraient largement être soignées chez eux.

L'installation de l'hôpital permettra également de mettre une structure d'urgence 24/24, de petite urgence, sur place. Un tri des patients sera fait.

Il y avait une réunion avec les médecins et notamment le responsable du service d'urgence de Bastia, le Docteur de CAFFARELLI qui constatait que les patients qui arrivaient de Calvi et de Corti, qui étaient triés sur les urgences dans leurs territoires, n'engorgeaient plus les services d'urgence. Ils passaient relativement souvent directement dans les services quand il y avait la place (pneumologie, orthopédie, pédiatrie, etc.). Pour le Fium'Orbu, ce n'est pas le cas, les patients partent directement dans les urgences, on s'en occupe comme on peut parce qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire toutes les arrivées en même temps.

Ce que nous demandons maintenant, c'est donc que l'Assemblée de Corse réaffirme la volonté politique de voir le territoire de la Plaine orientale doté d'un hôpital public local.

Nous demandons au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif de soutenir auprès de la direction de l'ARS cette demande d'implantation de l'hôpital public, portée depuis des années par le collectif « Per a salute in piaghja orientale » et soutenue par la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu qui a voté une motion déposée par Estéban SALDANA. Cette motion a été votée à l'unanimité, légèrement modifiée par rapport à celle qu'on a aujourd'hui.

On demande également que le ministère de la santé et l'agence régionale de santé allouent prioritairement les dotations financières nécessaires à l'implantation d'un hôpital public local sur le territoire de la Plaine orientale.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Cette motion a été présentée au nom des trois signataires. Elle doit faire l'objet d'un court débat. Est-ce que Marie-Anne PIERI, qui avait levé la main, veut ajouter quelque chose ? Non. M. ORSUCCI a donc la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Nous avons déposé un amendement.

Sincèrement, il est facile dans cet hémicycle de lever la main en disant « évidemment, nous souhaitons la construction d'un nouvel hôpital public dans tel ou tel territoire », ça serait facile de lever le bras et de le faire sans même y réfléchir.

J'aimerais quand même entendre avec beaucoup d'attention - la conseillère exécutive en charge de la santé n'est pas là – même si ce n'est pas véritablement, on l'a encore dit et répété, notre compétence, mais j'aimerais quand même entendre la conseillère exécutive nous donner son point de vue vis-à-vis d'une collectivité de 300 000 personnes où nous proposons la construction d'un cinquième hôpital.

Partout en France, aujourd'hui, on en supprime.

Partout en France, aujourd'hui surtout, et je vous parle non pas en tant que président du conseil de surveillance, mais quand même je suis assez attentif de ce qui se passe à l'hôpital de Bonifacio, pour vous dire qu'il y a quelques jours, les fournisseurs n'étaient encore pas payés, que la question d'avoir du linge propre pour les malades et les soignants étaient sur la table et qu'il a fallu intervenir au plus haut niveau pour qu'on arrive à solutionner ce problème.

Aujourd'hui, est-ce que nous devons, parce que j'ai lu aussi attentivement ce qui est écrit, implanter un hôpital local dans tous les territoires de 25 000 habitants. C'est la question qui se pose parce que, je répète, il y a un élément qui me dérange, c'est sûr, c'est celui qui consiste à

dire « d'allouer prioritairement les dotations financières nécessaires à l'implantation d'un hôpital public sur le territoire de la Plaine orientale ».

Dans ce même hémicycle, on nous a fait voter aussi en disant, et c'est vrai, nous avons pris un peu du recul parce qu'un plan était annoncé par le Gouvernement, que les services d'urgence de Bastia ressemblent à la Roumanie. On entend dire que l'hôpital de Bonifacio... Pardon, lapsus révélateur, celui-là est déjà en grande difficulté... Que l'hôpital d'Ajaccio, le nouvel hôpital, va avoir de grandes difficultés à fonctionner normalement.

Alors, oui, on peut dire que Sartène ce n'est forcément toujours une situation extraordinaire, on peut toujours se dire qu'il faut un hôpital dans le Fium'Orbu. L'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que j'ai essayé de faire le maillage territorial de Corse et c'est vrai, il me semble que dans une région qui en plus a une forte dynamique en population, celle qui serait le plus éloigné d'un hôpital public, est effectivement le Fium'Orbu. C'est un argument qui joue en votre faveur.

A l'inverse, je donne d'autres arguments. J'ai pris plaisir, un jour, à me retrouver en campagne électorale dans le Cap corse, chez Marie-Hélène, et à la fin de la réunion, voir arriver une dame venant me saluer et me féliciter – je me suis dit que c'était en tant que maire de Bonifacio, pas de chance – c'était pour me dire qu'elle avait eu à suivre des soins à l'hôpital public de Bonifacio, des soins de suite, et que ça avait été formidable, que c'était très bien, que ça s'était bien passé. Il m'est arrivé assez souvent d'ailleurs de recevoir des coups de téléphone, soit de gens qui sont dans cet hémicycle, soit de gens qui sont partout en Corse, pour me demander d'intervenir auprès de l'hôpital de Bonifacio parce qu'on y faisait des soins de suite de qualité et qu'il fallait aller dans ce sens.

Moi, je nous invite quand même collectivement à nous poser la question. On n'arrête pas de se le dire dans cet hémicycle qu'il y a sûrement trop de ports, d'aéroports en Corse. Je vous prends un exemple, pour aller à Paris aujourd'hui, quand vous êtes habitant de l'extrême-sud, il vous faut trois jours, sinon, il faut aller à Bastia ou à Ajaccio. Est-ce que pour autant, je vais trépigner en disant que ce n'est pas normal ? Oui, il y a une rupture d'égalité pour nous, habitant l'extrême-sud, et on utilise heureusement fort plus l'avion que l'hôpital. Mais pourtant, la présidente d'Air Corsica est là, je vous le dis comme je le pense, souvent de façon assez facile on fait la comparaison entre un vol entre Miami et Paris à 50 € et celui entre Paris et la Corse qui serait à

300 €. Sauf que d'un côté, vous avez 10 millions d'habitants, 10 millions de l'autre et que nous, dans l'extrême-sud, on est 25 000 ! Et à un moment donné, je comprends aussi ceux qui ont dirigé, ceux qui dirigent encore aujourd'hui la Collectivité de Corse, Air Corsica, à un moment donné, on ne pourra pas tout mettre de partout à des tarifs qui descendent.

Est-ce qu'aujourd'hui, la vraie question, ce n'est pas de permettre aux gens du Fium'Orbu d'aller dans l'hôpital de Bonifacio qui est en situation financière critique. Quand je dis « critique », c'est-à-dire qu'il y a des lits vides parce que trop chers. Est-ce qu'on ne ferait pas mieux de se poser la question ici, si au lieu de payer 2 700 € pour être hospitalisé à Bonifacio, on pouvait faire en sorte que ces lits soient utilisés aujourd'hui pour permettre aux gens du Fium'Orbu, rapidement, de pouvoir, si on fait un petit effort sur le réseau routier, ils sont à une demi-heure, 35 minutes de notre hôpital. C'est la question que je vous pose.

Sur l'urgence, je n'ai pas bien compris, il faudra m'expliquer, est-ce qu'il y a un service d'urgence, dans le Fium'Orbu, efficace ? Là, on vous suit à 300 % ! On sait qu'il ne faut pas plus d'une demi-heure, d'après ce que dit la loi et ce que disent les médecins. Sur l'urgence au mois d'aout qui fait qu'on ne peut pas se rendre à Bastia ou à Porto-Vecchio, là, on vous suit à 200 %.

Sur les questions de soins de suite, sur les questions d'autres services, je pense qu'il nous faut réfléchir. Et je vais écouter ce que dit l'Exécutif sur cette motion, à un maillage territorial insulaire qui fait qu'aujourd'hui, quand vous êtes hospitalisé ou que vous vivez à Bonifacio ou à Figari ou à Pianottoli, quand voulez suivre une chimiothérapie, eh bien vous allez à Castelluccio. C'est sûr qu'on préférerait et on espère que la science va avancer et qu'on va pouvoir progresser, la faire à Bonifacio. Mais aujourd'hui, il n'est peut-être pas économiquement tenable, et vous le savez parce que c'est une actualité qui n'est pas régionale.

La réponse que vous allez pouvoir me faire, je l'anticipe, celle de dire qu'il faut que l'Etat alloue davantage de moyens à la santé en Corse. Oui, on peut vous suivre sur cette notion-là, mais est-ce que ça suffira aujourd'hui, par rapport à nos 300 000 habitants et si on veut être aussi des élus locaux raisonnables et sérieux ? Voilà la question telle que nous la posons.

Bien sûr, je le dis en conclusion, on ne votera pas contre cette motion parce que ça serait un peu stupide aussi. Demain, il continue à y avoir une démographie galopante dans le Fium'Orbu, la question pourra se poser.

Demain l'Etat dit « nous avons largement les moyens de faire et nous voulons faire », on n'est pas contre philosophiquement, bien évidemment. Mais si notre amendement n'est pas pris en considération, nous nous abstenons dans le pire des cas.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Les interventions sont limitées à 5 minutes, on a un peu dépassé... D'abord Marie-Anne PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Juste un mot pour Jean-Charles : u techju ùn capisce micca u famitu. C'est tout.

Le Président TALAMONI

C'était éloquent, concis mais éloquent. François a la parole.

M. François BENEDETTI

Je comprends les arguments de M. ORSUCCI.

Il faut savoir d'abord ce qu'est un hôpital public local. J'avais posé la question orale au Président de l'Exécutif et il m'avait répondu « on ne va pas faire un centre hospitalier dans le Fium'Orbu ». Il s'agit de faire un centre hospitalier dans le Fium'Orbu, il s'agit de faire une structure qui va comprendre une part de lits d'EHPAD, c'est-à-dire environ 75 % et 25 % de lits d'hospitalisation.

Je vous prends un exemple médical : une personne âgée qui fait une détresse respiratoire ou un enfant qui fait un trouble, une bronchiolite qui nécessite des soins que ne peuvent plus donner les médecins généralistes, que peuvent donner les pédiatres ou les spécialistes, mais pas les médecins généralistes (des aérosols, des choses comme ça...). Vous gardez cet enfant ou cette personne âgée à côté de chez pendant 2 jours avec l'oxygène, les infirmiers qui vont être là, les médecins hospitaliers ou les internes qui vont venir là s'occuper des patients 24/24 heures, c'est une garantie d'amélioration au lieu d'éviter 2 heures de route, parfois même plus.

J'ai des patients de 90 ans qui vont à l'hôpital de Bastia, qui partent de chez eux à 3 heures du matin, qui arrivent là-bas à 5 heures du matin, qui rentrent la nuit d'après à 5 heures du matin. Ils ont perdu 5 ans de vie, ces gens-là, vous comprenez ?

Donc, à un moment donné, il ne s'agit pas de faire des interventions à cœur ouvert à Ghisonaccia, il faut être raisonnable. Il s'agit de mettre une structure qui soit à l'échelle de ce qu'on doit offrir à la population au XXIème siècle, dans un pays où on a complètement négligé la santé en Corse, depuis des décennies.

Quand on parle de l'Etat que vous défendez de manière... l'Etat a une responsabilité historique. Vous savez que les hospices, au milieu du XXème, il y a environ 80 ans, presque un siècle, l'Etat français, le gouvernement de l'époque avait décidé de changer les hospices et de créer des centres hospitaliers régionaux dans chaque chef-lieu de département, sauf en Corse. En Corse, ça ne s'est pas fait. On a déjà 80 ans de retard.

Entretemps, je crois que c'était en 1958 ou 1960, chaque fois qu'il y avait une université à côté de ces CHR, ils ont transformé ces CHR qui avaient toutes les structures hospitalières qu'il fallait, tous les services, en CHU qui était une convention avec l'université d'à côté pour assurer à la fois la recherche, et à la fois la formation des médecins. Nous, on n'avait ni CHR, ni université. On s'est trouvés sans rien.

Il faut peut-être maintenant que l'Etat français que vous défendez bec et ongles, à un moment donné, prenne ses responsabilités et nous sorte de cette dépendance totale que nous avons, un véritable marché ouvert au Marseille et Nice d'une population de 300 000 habitants qui méritent d'avoir des structures hospitalières dignes de ce nom. Ce n'est pas normal qu'on soit comme ça !

Je vois les associations qui se battent pour les jours pour obtenir des billets d'avion, il faut que cela disparaisse un jour, il faut que ça disparaisse ! On ne doit plus, à notre époque, envoyer nos enfants à l'hôpital à Marseille ou à Nice, sauf des cas très particuliers, rarissimes. Si on continue comme ça, dans un siècle, on en sera au même point, M. ORSUCCI, pas nous mais ceux qui nous suivront.

A un moment donné, regardons la réalité en face, la population du Fium'Orbu, c'est 25 000 habitants à peu près, sur la zone. Quand on va à

Bonifacio, en général on s'arrête à Porto-Vecchio, c'est à un quart d'heure, ça nous fait gagner un quart d'heure pour les urgences et un quart d'heure pour les urgences, c'est beaucoup, je vous le garantis.

Donc, à un moment donné, il faut être réaliste. Je comprends qu'il y a des frais, qu'il y a des difficultés financières, qu'il y a un prix pour la gestion des hôpitaux, mais la santé n'a pas de prix. A un moment donné, on doit arriver à apporter ces soins nécessaires à la population. C'est fondamental.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Nous allons demander son avis à l'Exécutif. Oui ? Vous vous êtes exprimé.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Exceptionnellement, ça prendra une minute.

Le Président TALAMONI

Un peu moins même, parce que vous avez largement épuisé votre temps de parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ça me paraît important, ça changera le vote de notre groupe.

Les précisions qui ont été apportées par le Docteur concernant la ventilation des lits qu'il souhaite sur les Fium'Orbu, concernant de l'EHPAD et du lit médicalisé et non pas soins de suite, c'est important ce qu'il dit. Il nous a expliqué que c'était une médicalisation rapide en complément ce que peut faire le SMUR, cette version-là de l'hôpital local, nous la cautionnons et nous pensons qu'elle est nécessaire pour le territoire du Fium'Orbu. Voilà ce je voulais préciser.

Le Président TALAMONI

Mais c'est toujours important ce que dit le Docteur BENEDETTI. L'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

L'Exécutif, rapidement.

D'abord saluer le combat exemplaire qui a été mené par le collectif « Per a salute in piaghja orientale », combat de longue haleine depuis longtemps, mené aussi sous d'autres formes dans d'autres régions de Corse. Le souci de la couverture optimale de l'ensemble du territoire est commun et partagé par toutes et tous ici. Donc, coup de chapeau à ce combat citoyen soutenu aussi par beaucoup d'élus.

Au-delà de la méthode, je voudrais vous dire au lieu et place de Bianca FAZI, qui est absente lors de cette session pour des raisons de santé, que bien sûr, la conseillère exécutive en charge de la santé suit de près ce dossier. Elle travaille en étroit contact avec l'ARS sur le cas de la Plaine orientale. Un certain nombre de garanties en cohérence d'ailleurs avec la motion qui avait été votée à la communauté de communes, sur la création de lits, de SSR ont été d'ores et déjà données. Ce combat va continuer et il n'est pas exclusif d'une réflexion globale et mutualisée. On ne va pas le faire à l'occasion de cette motion, ça a été rappelé. Je pense qu'il y a à la fois une aspiration ancienne et légitime de la population du Fium'Orbu et en même temps, il y a un appel à un raisonnement d'ensemble qui doit être celui porté par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour construire une politique de l'offre de soins, notamment publics, qui soit cohérente et soutenable à l'échelle de la Corse toute entière.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Oui ? Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

En complément de ce que disait le Président, avec Mme FAZI qui a appelé, on souhaiterait faire un amendement qui reprenne les termes des amendements par rapport au fait qu'on a des retours de l'ARS et de la DG, puisqu'on a échangé tout à l'heure, parce qu'un hôpital, ça prend des années. Entretemps, je me tourne vers le Président qui a la note sous les yeux de Bianca FAZI, on a quand même le fait qu'on va avoir certainement raison.

Puisqu'on évoquait la motion votée à l'unanimité par le Fium'Orbu, il y avait un autre point qui était important parce que c'est la transition. La transition, ça peut être l'Ospedale di Corti qui est plus près que Bunifaziu, si on parle de temps, on est à 40 minutes. Donc, la transition c'était dans l'attente de la mise en place de l'hôpital public pour lequel on se bat depuis des années, c'était la création, assez rapidement, dès 2020, et c'est apparemment le retour qu'on a de la DG de l'ARS, de lits d'hospitalisation publique sur le territoire.

Après, la formule, François BENEDETTI a évoqué l'histoire des 75 % d'EHPAD, ça peut être une formule mixte. Mais l'idée, c'est qu'on ait assez rapidement et conformément à ce qui a été retenu par la conseillère exécutive avec la DG de l'ARS, dans l'année qui vient, des lits d'hospitalisation publique sur notre territoire.

C'était une proposition d'amendement qu'on a voté ensemble à la communauté de communes, qui est demandée par la conseillère exécutive en charge de la santé.

M. François BENEDETTI

Président, deux petites secondes par rapport à cela...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas possible ! Non, non c'est terminé...

M. François BENEDETTI

Je peux répondre, deux secondes. On a voté effectivement cet amendement en communauté de communes, mais moi, j'ai peur, je vous le dis sincèrement, je l'ai voté cet amendement, parce que c'est une offre, mais le danger, vous savez, j'ai peur du provisoire qui dure. Si on installe 2 ou 3 lits, voire 5 lits d'hospitalisation en EHPAD, c'est dangereux parce qu'on va nous dire « vous allez tenir encore 5 ans comme ça ou 10 ans comme ça » et je n'ai pas envie. Je vous le dis franchement.

M. Xavier LUCIANI

On le retire. C'était une préconisation de la conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

Cet amendement est retiré. L'amendement du groupe « Andà per dumane » est retiré également, d'après ce que j'ai cru comprendre.

Donc, nous allons mettre la motion telle quelle aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.²¹

Merci.

La motion suivante qui, elle, ne fera pas l'objet d'un débat, est la motion n° 106. Vous avez la parole.

* **Motion n° 2019/E4/106** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Motion de soutien au peuple Kurde.**

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Cette motion fait suite aux rencontres que nous avons eues fin novembre avec les représentants du peuple kurde.

Considérant le conflit armé qui oppose le peuple kurde à la Turquie et qui fait rage depuis plusieurs décennies,

Considérant que les Kurdes et plus particulièrement le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) constituent le seul rempart contre l'Etat Islamique et Daech,

Considérant le véritable désastre humanitaire que connaît le peuple kurde depuis le début de l'offensive turque, conflit débuté le 9 octobre 2019 et toujours en cours,

Considérant la rencontre entre les différents groupes de la majorité territoriale, les représentants du comité CORSICA-ROJAVA et M. AGIT

²¹ Délibération N° 19/493 AC

POLAT, Porte-parole du Conseil démocratique kurde en France (CDK-F), le 28 novembre 2019,

Considérant que ces derniers ont fait part aux élus territoriaux des situations politique, sanitaire et humanitaire catastrophiques que subissent les citoyens kurdes au Rojava,

L'Assemblée de Corse,

Condamne, à nouveau, l'offensive turque à l'égard du peuple kurde.

Demande à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Européenne, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique de retirer le PKK de la liste des organisations mondiales terroristes.

Mandate le Président du Conseil Exécutif pour prendre contact avec le CDK-F et le comité CORSICA-ROJAVA afin de participer à l'aide humanitaire mise en place pour venir en aide aux populations kurdes blessées et en état d'urgence sanitaire sur leur territoire.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Est-ce qu'il y a une intervention contre. Jean-Martin MONDOLONI va intervenir en faveur de M. ERDOGAN, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, on ne va pas vous faire ce plaisir !

Simplement, et toujours sur la même ligne, qu'on ait une indignation qui soit dans le registre de l'humain, tout cela peut s'entendre et l'humanisme qui fait partie de la condition humaine ne peut pas habiter certains et être déserté par d'autres. Donc, on est aussi indignés par ce qui se passe.

Simplement, on dit que le législateur nous a confié un certain nombre de compétences, que nous avons esquissées depuis hier avec bien des

difficultés à y répondre. On a parlé de l'érosion du littoral, c'est compliqué ; on a parlé des déchets, c'est compliqué ; on a parlé des finances de la Collectivité, c'est compliqué. Du reste, je fixe des yeux et du regard le Président, ce n'est pas le propre de cette majorité que d'avoir des sujets complexes à résoudre.

A la fin de ces sessions systématiquement faire œuvre de diplomatie en allant, je cite, « jusqu'à faire une demande aux Etats-Unis d'Amérique », ça fait un spectre tellement large pour nous, qu'on ne va pas s'engouffrer dans cette faille.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons eu cette intervention contre et nous allons demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion.

Le Président SIMEONI

Favorable, mais je vais quand même annuler mes vacances à Istanbul...

Le Président TALAMONI

Très bien. Nous allons mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.²²

(Abstention du groupe « Andà per dumane », non-participation des groupes « Per l'Avvene » et de Pierre GHIONGA).

(Intervention de M. GHIONGA inaudible, sans micro).

Le Président TALAMONI

De toute façon, le vote est acquis.

²² Délibération N° 19/494 AC

Le Président SIMEONI

Ceci étant, je précise. Je rigolais, parce que nous sommes près de l'échéance de Noël, mais ce qui vit le peuple kurde et ça, c'est au-delà des positions des uns et des autres, historiquement et ce qu'il a vécu ces derniers mois mérite véritablement que nous nous engagions, et comme citoyens, et comme élus.

Le Président TALAMONI

Et la position de l'Assemblée de Corse, quoi que puissent en penser certains de nos collègues, elle mérite d'être formulée, même si elle n'est pas de nature à changer radicalement la géopolitique mondiale. Mais, à notre petit niveau, nous avons le droit de donner notre point de vue collectif.

Il y a une motion n° 107.

* **Motion n° 2019/E4/107** déposée par MM. Romain COLONNA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Développement de l'économie circulaire en Corse.**

C'est Julien PAOLINI qui va nous présenter cette motion, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Un sujet complexe concret, pour répondre à Jean-Martin qui nous disait dans la motion précédente que ce n'était pas suffisamment concret. Là, on va parler du sujet des déchets, mais pas seulement, d'économie circulaire.

Rappeler très brièvement que depuis la loi NOTRe, notre Collectivité est chargée d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets. L'Office de l'environnement, sous la présidence de François SARGENTINI, a commencé à travailler sur le futur plan. Dans le cadre de ce futur plan, un volet spécifique d'actions en faveur de l'économie circulaire doit être élaboré. Toutefois, ce plan ne pourra être élaboré à terme et mis en application pas avant 2021, voire 2022.

Rappeler aussi le cadre réglementaire qui s'applique aujourd'hui sur cette problématique des déchets au niveau français, avec la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, et la nouvelle directive européenne récente de 2018 qui fixe des objectifs très ambitieux de diminution des quantités des déchets.

Quelques exemples, baisse de 50 % des tonnages destinés à l'enfouissement. Aujourd'hui, en Corse, on est à 170 000 tonnes, il faudra qu'en 2025, on soit à la moitié si on veut respecter cette réglementation.

La collecte des bio-déchets qui est un axe fort de notre plan doit être généralisée en 2023. 2023, c'est demain.

Enfin, l'objectif d'atteindre 25 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2025. Aujourd'hui, on est environ à 5 millions, donc multiplier par 5 les habitants qui seront soumis à la tarification incitative. Vous voyez que les objectifs de notre plan sont ambitieux mais qu'ils correspondent à des objectifs ambitieux au niveau européen.

Je vais rappeler quelques chiffres, très brièvement, sur les taux de collecte et le taux de tri à aujourd'hui.

Rappeler aussi qu'il a considérablement progressé depuis 2015, c'est vrai, pas assez vite, on en est conscients et ce constat est partagé, mais qu'il a quand même considérablement progressé. Aujourd'hui, sur les déchets valorisables qui sont actuellement triés (papier, emballages verts), on est à peu près 23 000 tonnes de déchets collectés sur un gisement sur ces déchets-là de 60 000 tonnes.

Par ailleurs, sur les bio-déchets, on est encore en retard, seulement 1 800 tonnes pour un gisement potentiel de 35 000 tonnes. On voit là tout le potentiel de déchets, mais finalement de ressources, puisque tous ces déchets sont recyclables et valorisables, qui peuvent être mobilisées.

Cette motion, elle s'inscrit aussi dans le cadre de l'examen d'un projet de loi qui a été adopté hier relatif à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage, actuellement adopté à l'Assemblée nationale française avec un certain nombre d'amendements qui ont été défendus par les députés « Pè a Corsica ». Je crois que Romain, je l'espère, interviendra pour cette motion, détaillera peut-être par la suite.

Que dit cette motion ? Plusieurs actions à mener à très court terme sans attendre l'élaboration du plan qui serait mis en application en 2022, spécifiquement sur cette économie circulaire.

Premier point, la valorisation des biodéchets (compostage ou métallisation, valorisation matières, voire énergétique). Quand on parle de valorisation énergétique, la production de méthane, la finalité peut être énergétique. C'est une valorisation de matières mais qui peut se transformer en une valorisation énergétique. C'est pour ça, l'opposition systématique de dire « c'est soit de l'enfouissement, soit de l'incinération, soit du tri », non, c'est une somme de solutions. On ne peut pas opposer ces différentes solutions. Dans l'incinération, il y a aussi de l'enfouissement, les mâchefers sont enfouis. Je ferme la parenthèse.

Ensuite, mettre en place des filières territoriales pour recycler les matériaux d'intérêt (le polyéthylène, les verres, les métaux). Aujourd'hui, vous le savez, ces déchets, ces 25 000 tonnes dont je parlais, sont exportés sur le continent avec les coûts que ça représente aussi.

Le déploiement de la tarification incitative, je l'ai dit, c'est aussi le principe du pollueur/payeur. Si on veut inciter les gens au tri, il faut que tout ce qui est trié, bien sûr ne soit pas taxé, mais tout ce qui est poubelle grise, les gens qui ne font pas l'effort ne soient pas récompensés.

La redevance spéciale, c'est une redevance à destination des administrations et des entreprises lorsque ce sont les collectivités qui prennent en charge la collecte de ces déchets. Pour que les collectivités puissent atteindre un équilibre financier, même si c'est difficile, une redevance est fixée et est payée par les administrations ou les entreprises pour participer aux charges relatives à la collecte de ces déchets. Ça a été mis en place à Calvi et ça a déjà donné des résultats très intéressants.

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, cher collègue, mais là, vous avez déjà épuisé votre temps de parole tout seul et vous nous annoncez aussi...

M. Julien PAOLINI

Je termine, M. le Président.

Pour terminer, dernier point, mandater le Président de l'Exécutif pour que tous les surcoûts liés aux contraintes de la Corse (l'exportation des déchets, la saisonnalité, le surcoût des transports notamment dans l'intérieur) puissent être pris en charge à 100 % par les éco-organismes. C'est le cas pour les collectivités d'Outre-mer, ce n'est pas le cas en Corse. Aujourd'hui, les éco-organismes reversent aux collectivités 80 %, mais en réalité on est à 50, voire 30 ou 40 % du coût réel qui est celui des collectivités, donc 100 % des nouvelles recettes pour les EPCI afin de déployer tous les dispositifs que j'ai exposés précédemment.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

Pour, une minute et ensuite quelqu'un contre ? Oui, mais attendez, là, il y a quelque chose qui ne va pas. Qui intervient pour ? Romain COLONNA. Ensuite, quelqu'un contre ou pas ? Non, donc, pas d'intervention contre. Romain a la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Je sens tout le monde très intéressé et je vais lire tous les considérants et les visas, il y a 5 pages... Non, c'est une boutade !

Il y a beaucoup de considérants et de visas, parce que c'est vrai qu'on a fait une motion qui était assez complète, elle fait près de 5 pages. Ces considérants et ces visas nous renseignent sur quelque chose, c'est l'extrême complexité du sujet. Il faudrait arrêter de penser que c'est simple. Ce n'est simple pour personne. Une extrême complexité en Corse, en France et en Europe. Ça nous montre aussi la constante évolution des textes de loi qui régissent un peu toute cette matière.

Cette évolution nous voulions, avec mon collègue Julien, aussi à travers cette motion un petit peu l'anticiper puisque ça a été dit, mais je complète le propos, il y a un examen d'un projet de loi, hier et aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Nous voulions aussi en appui des députés de la Corse, bien évidemment des députés « Pè a Corsica », mais aussi des députés qui

parlent au nom de toute la Corse, aller dans le sens des amendements qui étaient portés, notamment la prise en compte à 100 % des coûts de traitement des déchets par les éco-organismes en vertu du principe du pollueur/payeur.

Il faut dire que la ministre, Brune POIRSON, a émis un avis défavorable et du coup, l'amendement n'a pas été retenu. Mais je voudrais quand même souligner qu'il a été soutenu par l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale.

Brune POIRSON a quand même, et plus largement le Gouvernement, un double discours à l'égard de l'écologie. Elle déclarait le 7 septembre – je ne passe pas mon temps libre à écouter les universités d'été, ni le débat de Cozzano, cher Jean-Charles – mais elle déclarait le 7 septembre à l'université d'été des LREM, devant ses militants, « n'ayez pas l'écologie timide ». Et au même moment, ils établissaient une ligne pour les épandages à 5 mètres ou à 10 mètres. On avait donc en même temps « n'ayez pas l'écologie timide » et un épandage à 5 mètres. Chacun jugera.

Là, la réponse qui a été donnée aux députés et à l'ensemble de la représentation en France, c'est de dire « la Corse n'est pas assez éloignée ». D'ailleurs, un quotidien local s'en fait l'écho.

Je terminerai là-dessus, M. le Président, lorsqu'on dit que la Corse n'est pas assez éloignée par rapport à l'Outre-mer, peut-être, mais il y a quand même une mer qui nous sépare.

Je dis simplement que le cadre de référence pour le Gouvernement, ça ne doit pas être les cartes météorologiques de France 2 ou de TF1, la Corse n'est pas aussi rattachée que cela, elle est un peu plus éloignée.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. S'il n'y a pas d'interventions contre, je vous rappelle qu'il y a une alerte orange, la position du Conseil exécutif.

M. François SARGENTINI

Cette motion pose la question de l'économie circulaire uniquement sous l'angle du traitement des déchets. L'ensemble des points qui sont soulevés rentrent dans le cadre de la révision du plan qui est en cours. Tout est en discussion et tout repassera bien sûr devant notre Assemblée.

Dans le cadre de l'économie circulaire, qui va au-delà de la question des déchets, c'est une question qui est beaucoup plus large, nous sommes en train d'y travailler en transversalité avec l'ensemble des agences et offices, la Collectivité de Corse, la Chambre des territoires, les EPCI, les chambres consulaires, nous sommes en train de travailler sur un appel à manifestation d'intérêt assez large, où nous comptons avoir un vingtaine de projets et de gros projets qui vont s'inscrire dans le cadre de l'économie circulaire. Ce projet qui est au stade de la finalisation, passera devant notre Assemblée, sous forme de rapport, à la session de février.

D'accord pour la motion.

Le Président TALAMONI

Je mets donc cette motion aux voix. Elle a le soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.²³

Motion suivante n° 108. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2019/E4/108** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Etude de la DGCCRF relative à la situation de la distribution des carburants en Corse.**

M. Julien PAOLINI

Encore moi, M. le Président.

Pour gagner du temps parce que j'en ai trop utilisé sur la précédente, dire simplement que cette motion demande à la Préfète de Corse de rendre publique l'étude relative à la situation de la distribution du carburant en Corse, qui avait été annoncée en novembre 2018. De nombreux mouvements citoyens en demandent la publication qui est à la disposition de la Préfète depuis quelques mois, mais qui malheureusement à ce stade n'a pas été rendue publique. Donc, on n'explique pas la cherté des carburants en Corse ou en tout cas le différentiel par rapport au continent et les mécanismes qui entraînent cette hausse de carburant.

²³ Délibération N° 19/495 AC

Demander donc simplement, que cette étude soit rendue publique le plus rapidement possible. Je vous remercie.

Je continue pour compléter puisque j'ai un peu de rab ! A moins que quelqu'un veuille intervenir contre ?

Donc, souligner simplement que de nouvelles études sont en cours par l'autorité de la concurrence de manière plus large sur les secteurs des transports, sur le secteur des déchets, sur le secteur de la grande distribution. On espère que ces études-là aient des résultats plus rapides que celle de l'étude sur le prix des carburants qui était annoncée par la préfecture.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Vous avez la parole.

Mm Marie-Hélène PADOVANI

Merci, M. le Président.

Notre intervention ne sera pas contre, bien entendu, mais c'est juste une explication de vote.

Le sujet est très important et notre groupe a d'ailleurs déposé au mois de mai dernier, une question relative justement à la problématique du prix du carburant.

Pour autant, à la lecture de cette motion, nous avons interrogé la préfecture qui nous a répondu que cette enquête n'est pas propriété de la préfecture. Elle a donc été transmise au Gouvernement qui attend le retour de l'autorité de la concurrence pour publier une étude finalisée.

On nous explique donc que c'est normal aujourd'hui que cette étude n'ait pas été publiée.

Au vu de cette explication qui nous a été transmise par la préfecture, il n'y a pas lieu, pour l'heure, d'interpeller la préfète à travers cette motion. Nous pensons qu'il faut attendre que l'enquête soit finalisée par l'autorité de la concurrence.

C'est pour ces raisons-là, aujourd'hui, que la préfecture n'a pas publié le rendu de l'enquête.

Bien entendu, notre groupe, au vu de la question déposée au mois de mai, attend avec impatience cette enquête et ce rapport qui devrait être publié le plus rapidement possible.

Notre groupe ne participera pas à ce vote pour les explications que je viens de vous donner.

Le Président TALAMONI

Quelle est la position de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTE²⁴

(Non-participation du groupe « Andà per dumane »).

Motion suivante n° 109. C'est Romain COLONNA qui va la défendre. J'indique au secrétariat général qu'Anne-Laure SANTUCCI est sortie.

* **Motion n° 2019/E4/109** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Politique d'enseignement de la langue corse dans le premier degré.**

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Rappeler un principe essentiel de la politique de l'enseignement de la langue corse dans le premier degré de manière générale, c'est le fait qu'il y ait une concertation entre notre Assemblée, l'Exécutif et l'Etat, notamment de manière conventionnelle, depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Il y a un dispositif qui est assez complet concernant le premier degré et qui, je crois, d'accompagnement d'IEN LCC « mission académique »

²⁴ Délibération N° 19/496 AC

avait un rôle central. Ils ont un rôle très important dans l'élaboration de la politique, le suivi pédagogique qui était globalement satisfaisant aux yeux des différents acteurs.

Or, récemment, visiblement il y a un changement opéré du côté du rectorat de Corse au niveau notamment de cette mission académique IEN LCC et nous ne pouvons, nous en satisfaire, d'autant que ce changement intervient à la suite du plan exceptionnel de formation des enseignants qui est porté à la fois par l'université, le rectorat et par notre Collectivité qui est cofinanceur du plan.

Face à cette insatisfaction, nous nous interrogeons sur la nouvelle politique de développement et d'enseignement de la langue corse qui prévoit un redécoupage administratif de tout l'appareillage administratif lié à la langue corse, l'Assemblée souhaite voir abandonner ce projet et remettre en lieu et place l'IEN LCC « missions académiques ».

Enfin, mandate le Président du Conseil exécutif pour faire valoir cette position auprès de la rectrice et rouvrir une discussion quant à tout l'appareillage pédagogique et administratif lié à la langue corse, notamment dans le premier degré.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Un peu comme précédemment d'ailleurs, on utilise cette opportunité de la non-participation pour l'expliquer, puisqu'on sait bien que souvent ces motions sont totalement majoritaires, juste pour dire que là encore, nous avons fait, premièrement... On est assez modestes dans le groupe sur cette question-là, parce que c'est très technique. Pour avoir un point de vue sur ces questions très techniques, il est difficile d'avoir dans un groupe de 6, des gens qui maîtrisent parfaitement la chose. Nous nous sommes bien évidemment rapprochés du rectorat qui défend une volonté d'améliorer l'apprentissage de la langue corse sur le territoire, parce qu'on peut partager un diagnostic, celui qu'aujourd'hui, les résultats ne sont pas à la

hauteur de ce qu'on en attend. On a un souci d'efficacité d'être au plus près du terrain, avec des gens qui peuvent davantage apporter leur pierre à l'édifice de la construction linguistique que cette proposition faite par le rectorat.

Par contre un élément qui nous amène aujourd'hui à ne pas voter pour et plutôt être sûrs de notre fait quant à nous abstenir, c'est qu'on reproche des fois à ce Gouvernement, voire donc à ceux qui peuvent le représenter localement de faire fi des corps intermédiaires, nous savons que les organismes paritaires ont été sollicités. Dans ces organismes paritaires, il y a quand même un syndicat, le STC, dont on ne peut pas penser qu'il soit farouchement opposé à la majorité territoriale et totalement dans les papiers de la rectrice. Ce syndicat, sur cette question-là, s'est abstenu.

Don, nous pensons qu'en nous mettant en retrait comme nous le faisons, on fait confiance aux organismes paritaires qui ne se sont pas opposés à ce projet. C'est la raison pour laquelle, nous n'allons pas participer au vote.

Le Président TALAMONI

Merci, pour cette précision et cette intervention contre.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Xavier LUCIANI

Deux mots quand même, parce que ça a fait l'objet d'une communication plus ou moins mal interprétée.

D'abord vous dire que les filières bilingues ont été créées en 1996, il me semble, qu'il y avait un inspecteur de circonscription qui était dévolu à la langue corse, qu'on a quand même, avec la pression populaire, y compris syndicale, obtenu la nomination d'un inspecteur de langue corse détaché de toute circonscription. C'est un point qui était important pour nous.

On a signé une convention en 2016 avec l'Etat et le recteur de l'époque dont l'article 11, Romain COLONNA l'a évoqué, annonçait la création du conseil académique territorial, que l'on a réuni un lundi matin et que la décision a été prise un mardi matin sans qu'on soit au courant à 24 heures d'intervalle.

Déjà, c'est important de vous dire qu'il n'y a pas forcément une communication très intéressante, en tous les cas constructive de la part de la rectrice dans ce domaine-là puisqu'on n'était au courant de rien, la veille.

Je ne rentre pas dans les votes des commissions paritaires. Ce qui est important quand même, c'est qu'il y a un grand plan de formations que nous finançons autour de 1,5 M€, que ce grand plan de formation du primaire, que nous attendons aussi dans le secondaire, il est sous la responsabilité de cet inspecteur de la de langue corse. On est extrêmement dubitatifs quant à l'efficacité du plan parce qu'on en demande bien sûr l'amplification et que si on le détache, il serait « assigné à résidence » en quelque sorte, passez-moi l'expression, sur Corti avec des écoles sous son autorité de circonscription. En gros, on lui enlève déjà un champ d'action, on l'accapare au moins voire un ou deux jours par semaine sur sa circonscription.

Pour nous, c'est un recul. Je vous le dis très honnêtement. Je pense que la motion de « Femu a Corsica » a été inscrite dans ce sens-là.

Il y a aussi, depuis ce matin, puisque notre groupe y participait, une nouvelle tout aussi alarmante pour nous, qui rentre dans une stratégie de recul de l'Etat, c'est CANOPE. En 2021, CANOPE n'existe plus. On est en train de décomposer tous les outils que nous avons créés patiemment les uns et les autres. Je rappelle que CANOPE en 24 ans, on est passés de 200 000 € à 400 000 €. Donc, il y a un soutien effectif et il y a une efficacité de l'outil.

Si on fait un ajout de tout ça, on arrive quand même à une espèce de corrélation entre une lettre de préfète et une attitude du rectorat qui va à l'encontre de l'idéal qu'elle prétend défendre, puisqu'apparemment, elle est tout aussi favorable que nous au développement de la langue corse.

Je m'arrêterai là. Simplement pour vous dire qu'il y a un problème de gouvernance et de cogestion entre l'institution que nous représentons de par l'article 7 que tu as évoqué et qui est donc important pour nous dans la gestions des choses.

Je précise aussi que le « Pianu 2020 » de l'époque proposait déjà ce conseil académique territorial que nous avons mis en place en 2018. Tout ceci pour vous dire qu'on va soutenir la motion.

Il y a un point sur lequel on souhaiterait peut-être un amendement, c'est le point 2 « souhaite voir abandonner ce projet de redécoupage ». On ne

conteste pas le redécoupage en tant que tel qui peut être d'une meilleure efficacité, y compris en demandant aux IEN, aux inspecteurs de circonscription donc, de prendre part à ce grand plan de formation et de s'occuper aussi de la langue corse. Ce ne doit pas être l'apanage d'un seul inspecteur. Il doit couvrir l'académie, on ne doit pas le réduire à un moment donné à un rôle d'inspecteur de circonscription. C'est réduire son rôle et réduire de par la même, l'action qu'il porte et l'action que nous portons, nous, en direction de la langue corse, c'est ça qui nous dérange. Le redécoupage en lui-même, ne nous dérange, c'est peut-être un souhait de la conférence des inspecteurs. J'ai eu la rectrice hier après-midi, je lui ai expliqué, j'ai dit « il y a maldonne », on ne peut pas demander à un inspecteur de reculer, l'inspecteur de Corse, il y a l'IA-IPR de Corse du secondaire qui est sous la rectrice au rectorat, l'inspecteur en langue corse du primaire, doit être aussi sous la rectrice au rectorat. Les deux sont la gouvernance pour nous et nos partenaires, je dirai, privilégiés dans cette politique, on ne peut pas, par des moyens spéciaux, l'assigner à résidence à Corte et nous dire après : il va s'occuper de 10 écoles à Corte et de langue corse. Ça, ça ne peut pas marcher. C'est un recul pour nous par rapport à cette revendication et à ce que nous avons acquis tous ensemble et que vous avez voté avant 2015.

Le Président SIMEONI

Et, une phrase de complément pour dire qu'au-delà des aspects techniques qui sont bien maîtrisés, et par le Conseil exécutif et par les Conseillères et les Conseillers territoriaux qui suivent de près ce dossier, on est dans une logique de recul incontestable par rapport à des avancées qui sont des avancées anciennes et qui pouvaient paraître à tout le monde totalement et définitivement acquises.

Donc, c'est difficilement compréhensible et difficilement acceptable.

M. Xavier LUCIANI

En termes d'amendement, soit on retire carrément le point 2, parce que le redécoupage en lui-même, on n'a rien contre ; le redécoupage il répond peut-être à une autre stratégie, à un redéploiement des inspecteurs, on passerait de 7, je crois, à 9 circonscriptions. Pourquoi pas... Le problème c'est qu'on y met dans ces 9, l'inspecteur de Corse, l'inspecteur de Corse il doit sortir. Alors, elle me dit : il est hors-sol, l'IA-IPR aussi est hors-sol.

Le problème, c'est que l'on doit avoir un inspecteur qui a vocation à couvrir l'ensemble de l'académie, y compris, parce que nous on le souhaite ardemment, développer l'immersion et si on le met dans ce territoire-là, il sera en partie condamner à la gérer et à perdre, enfin en tous les cas à oublier un ou deux jours par semaine sa vocation, qui est sa vocation territoriale et académique.

Voilà, c'est uniquement ça. Après, je pense que si les syndicats se sont abstenus, c'est parce que je pense qu'il y avait dans la proposition de délibération, à la fois le redécoupage et à la fois... C'est pour ça, je pense, qu'ils se sont abstenus, je pense qu'ils n'ont aucun intérêt, comme nous, à voir réduire ce rôle-là et sa vocation.

Le Président TALAMONI

Si j'ai bien compris, votre amendement consiste à supprimer le deuxième alinéa du dispositif de la motion ? C'est ça ? Très bien.

Je vais interroger Femu a Corsica sur le point de savoir s'il acquiesce à l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Donc, je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté (Non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per dumane »).

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE²⁵

(Non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per dumane »).

Motion suivante :

²⁵ Délibération N° 19/497 AC

* **Motion n° 2019/E4/111** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Ratification pleine et entière de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et levée des réserves.**

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président. Lors de la dernière session, il y avait une exposition dans le hall de la Collectivité de Corse, défendue notamment par la Conseillère exécutive, Bianca FAZI et relative à la convention internationale des droits de l'enfant, qui est fêtée depuis 30 ans maintenant, tous les 20 novembre puisque c'est le jour où elle est rentrée en vigueur.

Donc, je me suis un petit peu intéressé à la question et je suis allé voir cette convention et j'ai pu apprendre, suite à cet anniversaire, que cette convention-là relative aux droits de l'enfant était le texte, ou l'un des textes, au monde qui avait été le plus ratifié, notamment au sein de la l'Organisation des Nations-Unies, puisque 196 pays et parties l'avaient signé ou ratifié. Et seuls deux pays ont porté des réserves, lors de l'instrument de signature ou de ratification, ont émis des réserves par rapport à un article, pas par rapport à toute la convention mais par rapport à l'article 30 de cette convention qui évoque des minorités ethniques, religieuses, linguistiques, culturelles, avec des personnes d'origine autochtone, c'est l'article 30. Le Sultanat d'Oman qui a émis des réserves, c'est une monarchie absolue d'Arabie, pour des raisons religieuses. Et, j'ai poursuivi mes recherches, le gouvernement d'Oman a retiré ses réserves en 2011.

Ce qui fait par conséquent de la France, le seul pays de l'ONU à émettre encore des réserves par rapport à l'article 30 de cette convention relative aux droits de l'enfant qui évoque des minorités.

Alors, j'entends les remarques qui ont été faites précédemment sur notre propension à mener une politique insidieuse au niveau international ou à émettre des souhaits relatifs à l'ordre international. Je crois que dans cette Assemblée on a aussi été élus pour cela, pour gérer les affaires courantes, pour gérer des affaires liées aux budgets, liées aux personnels, liées aux politiques publiques territoriales, mais aussi notre Assemblée, puisque nous sommes encore une fois les représentants légitimes du peuple Corse, est là

aussi pour jalonner notre action publique avec un certain nombre de souhaits et de positions d'ordre philosophique, d'ordre éthique.

Et, il est proposé à travers cette motion, au nom de l'Assemblée de Corse, même si ça n'a pas une portée juridique, et ce n'est pas pour autant dire qu'en France les droits relatifs aux enfants ne sont pas respectés. En tout cas, l'article 30 relatif aux minorités lui n'est pas retenu par la France. Et, j'insiste encore une fois, le Sultanat d'Oman et la France, les deux seuls pays au monde qui ont émis des réserves et aujourd'hui, la France demeure le seul pays au monde à émettre encore des réserves par rapport à cet article 30.

L'équivalent, on dira, du comité économique et social des Nations-Unis, a demandé à la France de lever ses réserves, c'était, de mémoire, en 2008.

Donc, nous, notre Assemblée, se déclare, si vous votez cette motion, et j'espère que vous le ferez, pleinement soucieuse de la protection des droits de l'enfant, mais approuve sans réserve aucune, et que nous le disions ici d'un point de vue éthique, philosophique, approuve sans réserve aucun la Convention internationale des droits de l'enfant.

Par la même occasion, vous l'aurez compris, désapprouve les réserves émises par la République française, à l'égard notamment de l'article 30.

Et suggère au Gouvernement Français, encore une fois, de lever ces réserves.

Et, se dit prête, comme nous l'avons toujours fait, à participer à tout processus politique pour envisager la reconnaissance pleine et entière de tous les droits des enfants, y compris les droits culturels.

J'insiste un petit peu sur cette motion puisque depuis quelques jours nous fêtons les 30 ans, donc il y a une dimension, bien évidemment, symbolique, vous l'aurez compris, à voter cette motion aujourd'hui pour les enfants de ce peuple. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

M. Pierre GHIONGA

Président, avant de partir, une note d'humour, j'espère qu'elle sera bien acceptée, vous savez que la France est connue comme le pays de 400 fromages, et le Sultanat d'Oman, comme que le pays des 400 dattes, et le fromage est plus long à affiner que les dattes.

Le Président TALAMONI

Bien.

Le Président SIMEONI

Ca sent les 13 desserts...

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre ?
Personne. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je mets donc cette dernière motion de l'année aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE²⁶

(Non-participation des groupes «Per l'Avvene » et « Andà per Dumane »).

Nous avons épuisé notre ordre du jour, je vous souhaite de bonnes fêtes...

²⁶ Délibération N° 19/498 AC

M. Jean-Charles ORSUCCI

Excusez-moi, Président, je crois avoir déposé une motion qui a été validée par la commission permanente, et ça m'étonne que cette motion vous ait échappé, je suis quelque peu surpris, mais bon... Si pour vous c'était une évidence que de la voter, je suis stupéfait.

Le Président TALAMONI

J'ai souvenir effectivement d'une motion, maintenant que vous me le dites, effectivement, mais franchement ça nous était complètement sortie de l'esprit...

M. Jean-Charles ORSUCCI

C'est votre subconscient qui a parlé.

Le Président TALAMONI

Non, il y a effectivement une autre motion :

* **Motion n° 2019/E4/110** déposée par le groupe « Andà per Dumane » : **Enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année.**

Vous avez la parole, cher collègue, pour exposer votre motion.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, j'ai évidemment la parole pour exposer cette motion, mais vous n'allez pas être surpris, au regard de ce qui s'est passé ce matin sur le territoire de ma commune, je voudrais ici profiter de la situation, pour apporter tout mon soutien à Pierre FERRACCI, non pas que je veuille m'immiscer ici dans le contentieux juridique qui l'oppose à des tiers, je n'ai pas vocation à le faire et pas ici, mais je crois que la transition sera toute trouvée pour évoquer cette motion, que la violence, quelle qu'elle soit, ne peut pas être aujourd'hui sur notre territoire, un mode de règlement des conflits. Encore moins, j'ai envie de vous dire, même si je suis très précautionneux sur le sujet.

Pour moi, il n'y a pas de hiérarchie, il n'y a pas les bons ou les mauvais attentats, les bons ou les mauvais actes de violence, ils sont tous condamnables et à condamner, mais quand même.

Là où je suis assis, a siégé par le passé un certain Albert FERRACCI, et n'en déplaise, Pierre FERRACCI est le fils d'Albert FERRACCI et, à ce titre et peut-être même qu'à ce titre, il ne méritait pas ce qu'il a subi ce matin.

Je le répète, notre société ne peut pas se plonger dans ce que nous observons ces derniers temps, une société de la délation, une société dans laquelle certains vont s'ériger en procureur, en bourreau, sans même que les victimes puissent s'expliquer, apporter le contradictoire, ou peut-être même d'ailleurs elles n'ont pas à le faire.

Et, c'est dans cet esprit nous avons déposé cette motion, avant même que cet acte ait lieu.

Nous avons condamné les attentats de début d'année, parce que là encore nous pensons que ce n'est pas un moyen de régler les problèmes liés à notre île. Chacun peut avoir une vision, une appréhension différentes de tel ou tel sujet, sur l'urbanisme, sur tel ou tel sujet, sur les déchets, sur ce que l'on veut, mais je ne crois pas que l'on puisse utiliser ces moyens-là, ou en tout cas en 2019, je ne pense pas que l'on puisse utiliser ce genre de moyens.

A l'inverse, cette motion, vous l'avez vu, elle a vocation à condamner toutes les violences, les violences clandestines, mais aussi à se poser des questions sur l'action de la police et de la justice parce que c'est vrai, au regard de ce que nous avons pu observer nous-aussi sur les réseaux sociaux, sur des images qui ont été diffusées, nous ne pouvons admettre qu'il puisse y avoir une suspicion sur le fonctionnement de la police dans ce pays qu'est la France, dans cette République.

Nous devons demander à l'Etat que toute la lumière soit faite sur ce cliché qui semble, j'emploie le conditionnel ou je suis très précautionneux sur le sujet, qui semble avoir été pris devant cet avion qui transportait des gens soupçonnés, mais qui aujourd'hui bénéficient de la présomption d'innocence, qui sont transportés sur Paris. Et ça, nous ne pouvons l'accepter aussi. J'ai employé hier lors de mon intervention télévisuelle, le terme de safari, c'est vrai que c'est un peu le terme qui nous vient à l'esprit. Et ça, ce serait

inacceptable pour les démocrates que nous sommes et dans l'esprit qui est le nôtre.

Donc voilà, tout simplement, cette motion elle a un objectif, rappeler que nous condamnons toute forme de violence et dire que ceux qui ont vocation, dans cette parcelle de la République, à faire respecter les règles démocratiques, je parle de la police et de la justice, doivent le faire en s'appliquant à eux-mêmes un respect scrupuleux des règles démocratiques.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Sur cette motion, je crois qu'il y avait des propositions d'amendements de la part du groupe « Corsica Libera », est-ce que je me trompe ?

Mme Laura-Maria POLI

Merci, M. le Président. Déjà une proposition d'amendement.

Pour répondre à Jean-Charles, au nom du groupe que je représente, nous estimons que cette institution n'a pas vocation à condamner. Au-delà du fait que l'on est de nombreux avocats qui défendons et qui ne condamnons pas, je pense que l'institution en règle générale, n'a pas vocation à condamner.

Ensuite, concernant la motion dans son ensemble, en tout cas celle que l'on a sous les yeux et qui était initialement présentée, je trouve qu'il y a un mélange des genres, si je peux m'exprimer ainsi. Par exemple, l'objet, on nous parle de « l'enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année ». Et ensuite, « L'Assemblée de Corse, condamne toute forme de violences, qu'elles soient supposées policières ou clandestines ; souhaite que toute la lumière soit apportée sur les faits cités et demande à ce qu'une information soit diligentée ».

Donc, la première question, j'ai envie de vous dire, c'est : quelle enquête, quelle information ? Parce que malheureusement, et je le dis, mon collègue l'a dit, ils sont présumés innocents, mais en tout cas ces trois jeunes, ils sont détenus loin de chez eux, encore une fois on en revient, en ce qui nous concerne, à notre premier débat, c'est-à-dire que vous aviez deux de ces

jeunes qui étaient détenus pour autre cause à la maison d'arrêt de Borgo, et qui se retrouvent extraits de leur cellule et emmenés à Paris avec toutes les difficultés que nous pouvons connaître, c'est-à-dire pas d'accès à un avocat parce qu'on ne sait pas à quelle heure, on ne prévient pas les avocats qui les assistaient en Corse. La difficulté justement pour les avocats, on n'a pas des avions mis à notre disposition pour monter assister nos clients, pas d'informations données.

Et, au-delà de ça, de ce traitement, sachant qu'ils sont présumés innocents, on assiste à cette vidéo où on exhibe, alors on parle de violence, mais au-delà de violence, moi j'ai l'impression que c'est aussi un abus de pouvoir parce qu'on se sert aussi de son statut pour exhiber fièrement son trophée de chasse.

Alors, je pense que ces jeunes personnes, dont certains ont été quand même, il faut le souligner aussi qui sont tous présumés innocents, mais certains ont été relâchés sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux, qui se sont retrouvés aussi à Paris sans argent, sans téléphone, dans le désarroi le plus total. Pour les autres qui ont été mis examen, elles font l'objet déjà d'une enquête, elles sont placés sous contrôle judiciaire ou elles détenues, malheureusement.

Aujourd'hui, là où il n'y a pas d'enquête effectivement, c'est sur ce qui s'est passé sur le tarmac de l'aéroport.

Donc, si cette motion elle concerne, au-delà de condamner, parce qu'on aimerait enlever cette phrase, si on demande que toute la lumière soit apportée sur les faits cités, les faits qui se sont passés sur le tarmac de l'aéroport, et demander à ce qu'une information soit diligentée, sur ça on sera d'accord. Après condamner, encore une fois, pour nous cette institution n'a pas vocation à condamner quoi que ce soit, et on n'est pas des magistrats et on n'est pas la justice, non plus.

Voilà, je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Votre amendement consiste, puisque nous ne votons a priori que le dispositif de la motion, donc votre amendement consiste à supprimer le premier alinéa du dispositif ? On est bien d'accord ?

Mme Laura-Maria POLI

Oui, et également à modifier l'objet de la motion aussi, puisque « enquête sur les attentats », l'enquête elle existe et elle est au parquet et à l'instruction antiterroriste de Paris.

Le Président TALAMONI

Donc, vous proposez quoi comme objet ?

Mme Rosa PROSPERI

Président, manifestement ce qui est visé dans la motion, c'est une demande d'enquête sur les faits qui se sont produits sur le tarmac de l'aéroport et pas sur les attentats.

Le Président TALAMONI

Alors : « demande d'enquête au sujet des faits intervenus sur le tarmac de l'aéroport », avec la date.

Mme Laura-Maria POLI

Et d'ailleurs juste une précision, nos députés ont saisi, par le biais de l'article 40, le procureur.

Le Président TALAMONI

Oui, ça c'est un argument de contexte.

Donc, nous sommes saisis d'une motion, nous sommes saisis d'un amendement proposé par « Corsica Libera » qui vient de vous être précisé, il y a normalement une intervention contre la motion et une pour.

Alors, vous vous êtes pour ? Et vous vous êtes contre ?

Non, d'abord le pour.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'était simplement une question d'élégance.

Le Président TALAMONI

L'élégance est réversible en l'espèce.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, on s'en accommode. La motion, elle est assez simple, on peut essayer de la circonscrire aux évènements supposés. Jean-Charles, à travers sa motion, souhaite condamner toute violence.

Je veux d'abord m'associer à l'émotion que Jean-Charles a manifestée en direction de l'attentat qui a eu lieu ce matin, moi je ne peux préjuger de rien et je maintiens, de façon constante avec notre groupe depuis très longtemps, et je crois que l'histoire montre que nous sommes dans cette direction les uns et les autres, que la violence, toutes les violences, ne doivent être des modes de régulation de nos conflits.

Mais il y a toutes les violences, et c'est ça qui est intéressant dans ce document, il y a d'abord la violence judiciaire, il y a aussi une incompréhension sur le fait que dans cette histoire il y a eu un jugement et que la lenteur de la justice peut apparaître, et c'est ça qui doit nous interpeller comme quelque chose de révoltant. Et, on doit apprendre, collectivement, à murir notre regard sur la justice parce qu'il y a un sentiment de défiance à l'égard de la justice. Or la justice, parce qu'elle doit s'exercer de façon sereine, doit être lente et on doit, y compris, apprendre collectivement, dans une démocratie mure, à mater nos impatiences à l'égard des décisions de justice. Ça c'est la première chose.

C'est une première violence, la non spontanéité, la non instantanéité de la justice, c'est vécu comme une violence.

Il y a une deuxième forme de violence sur laquelle je voudrais insister, c'est la violence de l'image et la violence de la réactivité de l'image, parce qu'il ne s'était pas passé quelques secondes après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une prise de vue, assez floue du reste, sans que des interprétations de tous ordres stigmatisent ce qui a pu se passer sur le tarmac de l'aéroport. Moi, je n'étais pas sur le tarmac, il y a eu une interprétation, me semble-t-il, trop réactive de ce qui s'est passé, de cette prise de trophée. Je trouve que, notamment en direction des plus jeunes qui sont, par essence, les cerveaux les plus captifs, tout cela relevait d'une forme de violence.

Donc, je m'associe bien volontiers à ces violences en ayant à l'esprit.... Oui, pardon, à la dénonciation et à la condamnation de toutes ses formes de violences.

Je peux concevoir d'un point de vue Freudien que vous puissiez vous accommoder de ce lapsus que vous ne manquerez pas considérer comme révélateur...

Le Président TALAMONI

C'est intéressant, c'est à analyser.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je disais simplement que ces formes de violences méritent d'être condamnées, que si en effet des forces qui sont censées représenter l'ordre sur notre territoire, considèrent comme un trophée le fait de pouvoir déporter vers des prisons ou vers des tribunaux un certain nombre de jeunes ou de moins jeunes qui seraient en marge de la loi, je pense que ça mérite d'être dénoncé, c'est une forme de violence, mais je crois que les élus que nous sommes, devrions faire preuve, en termes de réactivité, comme ça été le cas d'ailleurs pour certains, en appeler simplement à des enquêtes qui donnent le temps et le juste temps pour apprécier les choses.

Et donc, je me joins y compris au deuxième article de la motion qui souhaite tout simplement, avec le temps qu'il faudra, que la lumière soit faite sur lesdits faits.

Le Président TALAMONI

M. VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

On peut être complémentaire, je vais être bref, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Pas complémentaire, mais normalement il n'y a qu'une intervention.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais faire une proposition d'amendement. Je propose là où on est d'accord, c'est-à-dire condamner un certain nombre de comportements dus à notre jeunesse, on garde cette partie de la motion. Et, pour des sujets beaucoup plus importants et là où on pourrait quand même créer discussion, je propose qu'on en parle dans un cadre plus apaisé, conférence des Présidents par exemple, que là-dessus on prenne le temps, qu'on se parle, qu'on échange, ce sont des sujets qui peuvent créer des débats que l'on a déjà connus dans cette Assemblée.

Donc, dans un élan, je dirai, d'apaisement et de façon à ce que l'on finisse cette session, là où on peut se rejoindre, je propose que cette motion ne concerne que la première partie.

Le Président TALAMONI

Donc, vous proposez, si j'ai bien compris, cher collègue, de soutenir l'amendement proposé par Corsica Libera, et pour le reste de la motion, d'en discuter en conférence des Présidents. C'est cela ?

Je vois que Jean-Charles ORSUCCI n'est pas particulièrement favorable à cet amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, deux mots.

Le premier, c'est que sur le mot « condamner », il y a eu trois votes de motions avec le mot « condamner », petite parenthèse, on le fait assez régulièrement condamner, je me permets de vous le dire.

Sur le deuxième point : moi de façon, là-aussi, apaisée, je me doute bien et je ne trouve pas une grande surprise à ce que la majorité territoriale ne valide pas l'ensemble du texte. Mais je crois qu'il faut là-aussi assumer nos différences. Et, vous allez tout simplement voter votre amendement, nous nous n'allons pas le suivre, ensuite, à partir de ce moment-là, vous ne voterez pas la motion que nous proposons. Il n'y a rien de choquant à ce que l'on puisse avoir des divergences dans un hémicycle politique où chacun défend ses positions.

Je pense que ça ne sert à rien de partir en conférence des Présidents, car je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'en conférence des Présidents j'arrive à convaincre Jean-Guy TALAMONI de condamner la violence clandestine...

Le Président TALAMONI

Ça me paraît douteux.

M. Jean-Charles ORSUCCI

A mon avis, ça me paraît compliqué. Voilà c'est tout, et prend acte nos points de divergence. Et, on va montrer l'exemple, parce qu'on est des gens raisonnables dans cet hémicycle, et on le fait de façon apaisée et c'est tant mieux.

Le Président TALAMONI

Alors, on revanche sur le scénario prévisible, je pense plutôt que la majorité risque de voter l'amendement et ensuite la motion amendée.

Je vais interroger l'Exécutif et ensuite nous allons passer au vote.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être le plus synthétique possible, j'ai eu l'occasion de m'exprimer hier en introduction de cette session à propos des interpellations des jeunes gens à laquelle fait référence la première partie de la motion, au caractère choquant d'un certain nombre d'images, au caractère choquant des procédés employés pour interpellier. Et puis, au-delà des méthodes, sur le fond ce que ça laisse augurer de dégradation de la situation. Et, si l'on resitue mon intervention d'hier dans le fil d'un certain nombre d'autres que j'ai eu l'occasion de faire depuis plusieurs mois, je pense qu'on pourra me donner le crédit à la fois de la cohérence et de la constance, aussi bien sur le terrain des principes que j'essaye de défendre, au premier rang desquels le choix exclusif et irréversible de l'action démocratique comme moyen de lutte, et la cohérence dans les principes, dans l'action et dans l'analyse.

Ce qui s'est passé depuis hier me confirme et me conforte, malheureusement, dans cette analyse.

On a appris tout à l'heure en session qu'un attentat a frappé une maison appartenant à la famille FERRACCI. Moi, je n'ai pas plus d'éléments au moment où je parle, ni sur les motivations ou les auteurs possibles de cet attentat, ni sur ses conséquences exactes, ni même sur le bien qui a été exactement visé. Ce que je peux dire, mais là aussi je ne surprendrai personne, c'est que je considère qu'il n'y a plus de place aujourd'hui en Corse pour quelque forme de violence clandestine que ce soit, et que le seul chemin qui vaille pour aujourd'hui et pour demain, est celui de la démocratie. Donc, de ce côté-là, je suis très clair.

Et, de la même façon, indépendamment de ce que l'on peut penser du contentieux juridique qui a visé les villas de la famille FERRACCI, des condamnations qui sont intervenues, des prises de positions publiques que cette affaire a suscitées, il est tout aussi évident qu'il n'est pas acceptable de répondre par des destructions par explosifs à des problèmes d'urbanisme dans la Corse d'aujourd'hui.

Dernier mot, nous sommes en Corse, Marc et Pierre FERRACCI sont corses. Leur père, vous l'avez dit, était Albert FERACCI, une mémoire de la résistance en Corse, un militant communiste estimé de toutes et de tous, et je crois que c'est une acte qui au-delà des affirmations de principe et au-delà des relations personnelles que l'on peut avoir avec les uns et les autres, c'est un acte qui ne peut que nous interpellé, nous heurter et nous conduire à réfléchir.

Malheureusement, depuis semaines et quelques mois, il y a beaucoup d'actes, et parmi ces actes, les actes les plus graves qui nous ont interpellés, qui nous ont heurtés, qui doivent nous conduire à réfléchir et à agir.

C'est la raison pour laquelle, je le dis très tranquillement au porteur de la motion, je pense que nous sommes dans une situation d'ensemble, je l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui, qui nous commande aux uns et aux autres véritablement de réfléchir, de nous parler et de prendre des positions politiques fortes, y compris vis-à-vis de Paris. Y compris vis-à-vis de Paris parce que l'attitude de l'Etat, sans rien taire ni occulter de nos responsabilités propres, mais l'attitude de l'Etat est en train de nous conduire dans des logiques, vers des mécaniques que la Corse n'a que trop connus, dont nous n'avons que trop souffert et qu'il est de notre devoir d'éviter et d'empêcher.

Je ne pense pas, Jean-Charles, je vous le dis en toute amitié, que joindre dans une motion des problèmes qui sont de nature différente et d'essence différente, à ce stade de nos débats aujourd'hui, à quelques minutes des fêtes de Noël, soit la meilleure façon de poser ce problème, très sincèrement. C'est un problème qui se pose à nous, qu'il va falloir traiter de façon très sérieuse et très approfondie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, en l'état, nous sommes saisis de la motion, de la proposition d'amendement de Corsica Libera et nous allons mettre successivement aux voix l'amendement et la motion.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Est-ce que vous pouvez rappeler l'amendement ?

Le Président TALAMONI

L'amendement consiste d'une part à changer l'objet et à ne faire référence qu'aux incidents survenus sur le tarmac de l'aéroport. Et, le deuxième élément de l'amendement consiste à supprimer le premier alinéa du dispositif : « condamne toutes formes de violences, qu'elles soient supposées policières ou clandestines ».

Ça donne la même chose, mais sans ce que je viens de retirer.

M. Jean-Martin MONDOLONI

En positif, plutôt qu'en négatif, une fois que c'est amendé, l'Assemblée de Corse, qu'est-ce qu'elle fait ?

Le Président TALAMONI

Elle souhaite que toute la lumière soit apportée sur les faits qui se seraient déroulés sur le tarmac de l'aéroport, et l'Assemblée de Corse demande à ce qu'une information soit diligentée afin de lever le doute concernant d'éventuels abus de la part des dépositaires de la force publique

Voilà ce qu'elle demande l'Assemblée, la lumière sur les incidents du tarmac de l'aéroport.

Je vais mettre aux voix l'amendement proposé par Corsica Libera. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté (Contre : « Andà per Dumane », Non-participation : « Per l'Avvene » et « La Corse dans la république »).

Je mets à présent aux voix la motion ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion, amendée, est ADOPTÉE²⁷

(Contre : « Andà per Dumane », Non-participation : « Per l'Avvene » et « La Corse dans la république »).

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à très bientôt !

Le Président SIMEONI

Bone feste è bon natale à tutte è à tutti !

La séance est levée à 16 heures 10.

²⁷ Délibération N° 19/499 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019****ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE
TENSION A AIACCIU****Motion n° 099****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT : AMENDEMENT SUBSTITUTIF**

CONSIDERANT que le projet de cycle combiné destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzio a été abandonné dans sa forme initiale,

CONSIDERANT que le projet originel prévoyait un développement de la capacité de production électrique (250 mégawatts) mais aussi, et de façon tout aussi vitale pour le territoire, une modification des combustibles utilisés, et que le passage du fioul lourd au gaz constitue en effet une garantie considérable sur l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air dans la capitale régionale,

CONSIDERANT que ce projet de cycle combiné s'accompagnait également de l'enfouissement de lignes hautes tensions qui sillonnent actuellement l'espace urbain d'Aiacciu, et que ces lignes portent gravement atteinte à la qualité environnementale du territoire en termes de pollution visuelle et sonore, ainsi qu'en besoins de déboisement importants pour l'entretien des lignes et de leur accès,

CONSIDERANT que, concernant l'enfouissement des lignes, la société E.D.F a fait savoir que des études complémentaires étaient nécessaires pour savoir si celles-ci étaient encore utiles du fait de la modification du projet de centrale initial et de la limitation de puissance qui en résulte (112 mégawatts),

CONSIDERANT qu'un choix négatif remettrait totalement en cause l'amélioration environnementale générée par cet enfouissement, et que, de fait, des espaces considérés au titre de la loi littoral et du PADDUC comme de haute qualité environnementale se retrouveraient exclus du bénéfice que le déplacement avec enfouissement des lignes, leur conféraient,

CONSIDERANT qu'il est fondamental que l'Assemblée de Corse, qui a voté lors de la dernière session la modification du décret PPE, se positionne de façon claire sur ce sujet,

CONSIDERANT que sur le principe, cette perspective a été publiquement jugée favorable par le Conseil Exécutif lors de sa présentation par voie d'amendement par Xavier Lacombe en séance du 25 octobre 2019.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUHAITE que le schéma directeur d'EDF intègre la problématique de l'enfouissement du réseau haute tension HTB au sein de la commune d'Aiacciu.

* **AVIS DE LA COMMISSION :**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE**

**MOTION ESPACE AERIEN
CASTAGNICCIA**

(Motion n° 2019/E4/103)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 2 de la Motion.

SUPPRIMER

DENONCE le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
SOUS-AMENDE (*)**

(*) **REPLACER** « le mépris » **PAR** « *le manque de concertation* »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE**

**MOTION DEMANDE D'IMPLANTATION
D'UN HOPITAL PUBLIC LOCAL EN
PLAINE ORIENTALE**

(Motion n° 2019/E4/105)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 3 de la Motion.

APRES EN CONSEQUENCE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SUPPRIMER l'ensemble des attendus

Et REMPLACER PAR

REAFFIRME l'absolue nécessité au titre de l'intérêt général que l'ensemble de la population corse dispose d'une accessibilité aux soins équitable sur le territoire insulaire.

DEMANDE le renforcement de l'ensemble des structures d'urgence en Corse et notamment le SMUR du Fiumorbu.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

RETIRE